

ŒUVRES COMPLÈTES

**De Rutebeuf,**

TROUVÈRE DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

Paris. - De l'Imprimerie Alcan-Lévy, 61, rue de Lafayette.

ŒUVRES COMPLÈTES

# De Rutebeuf,

TROUVÈRE DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

*Recueillies et mises au jour pour la première fois,*

PAR

ACHILLE FUBINAL,

EX-PROFESSEUR DE FACULTÉ, ANCIEN DÉPUTÉ.

NOUVELLE ÉDITION,

revue et corrigée.

TOME PREMIER.



PARIS,

PAUL DAFFIS, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

DE LA BIBLIOTHÈQUE ELZEVIRIENNE,

7, rue Guénégaud.

M. DCCC LXXIV.





## Notice sur Rutebeuf.

---

**D**’ARMY les nombreux poètes qui, grâce à leurs compositions satiriques ou joyeuses, amenèrent durant le XIII<sup>e</sup> siècle la langue d’oïl à son point culminant de perfection et de progrès, celui dont le nom a été jusqu’ici le plus généralement répété avec éloges et dont il importait de mettre au jour, préférablement à celles de tout autre, les œuvres, restées depuis six cents ans manuscrites, — celui-là, disons-nous, est sans contredit le trouvère Rutebeuf.

Contemporain de ce prince dont la fervente piété précipita les barons chrétiens

contre les sectateurs de Mahomet, — tenant au peuple par sa naissance, aux lettrés par son esprit, à la cour par sa profession, — ayant assisté, sans y prendre part, il est vrai, à de grands événements politiques, mais ayant, par ses poésies, coopéré d'une manière active au notable mouvement littéraire du XIII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'aux grandes luttes de l'Université et des ordres religieux, ce poète offre dans ses écrits le reflet curieux et exact des préjugés, des passions, du langage, des connaissances de son époque.

Pourtant il n'en est point peut-être sur lequel l'histoire soit restée plus muette, car nul de ses contemporains, poètes ou chroniqueurs, ne nous a transmis son nom. Ce fait est d'autant plus singulier que les trouvères des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles se nomment entre eux à chaque instant et se font des *envois* réciproques de leurs poésies; mais ce qui n'est pas moins bizarre, c'est que Rutebeuf ne cite aucun des poètes de cette

époque. Était-ce jalousie ? La division régnait-elle alors comme aujourd'hui parmi ceux qui cultivaient les lettres ? Nous l'ignorons ; mais nous devons faire remarquer le silence réciproque de notre trouvère et de ses rivaux.

J'irai plus loin même.

Rutebeuf était-il bien le nom de notre poète ? N'était-ce pas plutôt un surnom, un nom de guerre ? Je serais assez porté à le croire, et l'absence de tout prénom ou nom de baptême (c'était l'usage alors, encore plus qu'aujourd'hui, d'en donner et de s'en servir), semblerait un indice favorable à ma supposition. Le silence de notre poète à ce sujet est d'autant plus inexplicable, s'il n'est point un parti pris, que Rutebeuf, ainsi qu'on le verra dans ses pièces elles-mêmes, joue à chaque instant sur son nom, qu'il fait venir de *rude* et de *bœuf*, de *rudèce* et de *rude œuvre*, etc.

Voilà pour lui-même et pour ses contemporains à propos de sa personnalité ; mais

il y a plus : c'est à peine si quelques érudits modernes ont essayé de rompre la chaîne de l'injuste oubli qui pesait sur ses œuvres; encore se sont-ils montrés presque tous inexacts ou trop sévères. Le premier d'entre eux, Fauchet, dans son *Origine de la langue et poésie françaises* (Paris, au logis de Robert Estienne, 1581), fait finir beaucoup trop tard la vie de Rutebeuf.

Voici ce qu'il dit de notre poète :

« Rutebeuf fut un menestrel, duquel on trouve plusieurs fabliaux (c'est-à-dire contes de plaisir et nouvelles), mys en ryme : et encore des plaintes de la terre sainte, adressées au roy S. Louis, au comte de Poitiers et à la noblesse de France : pour secourir messire Geoffroy de Sargines, vaillant chevalier qui la défendoit à son pouvoir. La plainte d'Anceau de Lisle est aussi du dit Rutebeuf. Il a fait en vers la vie de S. Elisabet de Turinge qu'il présenta à Isabel Royne de Navarre. Il semble qu'il a aussi faict *le dit des ordres de Paris*.



C'est luy (à mon advis) quy a fait le fabliau du *Clerc et de la Dame qui voloit voler*.

« Rutebeuf a vescu longuement et le plus sous le règne de Saint-Louys. Toutefois par une de ses œuvres, il semble qu'il soit venu jusques à l'an 1310. »

Telle est la première mention que nous trouvons de Rutebeuf. Elle contient plusieurs erreurs. En premier lieu, Rutebeuf ne présenta pas *la Vie de sainte Élisabeth* à la reine Isabelle de Navarre, il la composa seulement pour elle. On peut s'en assurer à la fin de cette pièce dans la présente édition. En second lieu, le fabliau du *Clerc et de la Dame qui voloit voler*, dont Fauchet dit avec raison : « Je ne fay doute que ce fabel n'ait donné occasion à Boccace de faire la x<sup>e</sup> nouvelle de la ix<sup>e</sup> journée de son *Décameron*, » n'est pas de Rutebeuf. Aucune des œuvres de notre trouvère ne donne à penser qu'il a vécu aussi longtemps que le conjecture Fauchet; du moins ne rencontre-t-on, dans ses poésies, aucune circonstance qui

autorise à fixer, même approximativement, la date qu'on indique, les allusions les plus rapprochées de nous, faites par Rutebeuf, s'arrêtant à 1285.

Legrand d'Aussy suit les errements de Fauchet sans savoir pourquoi; çà et là, il traite tantôt trop bien, tantôt trop mal notre poète. Barbazan et Méon, dans leurs recueils, rapportent diverses pièces de Rutebeuf sans dire un mot de l'auteur.

Marie-Joseph Chénier, dans une de ses leçons prononcée en 1806 à l'Athénée (leçon sur *les Fabliaux français*), parle ainsi de Rutebeuf: « Parmi les auteurs de nos vieux fabliaux, Rutebeuf est le meilleur, sans contredit. Ce fut à la fin du règne de Louis IX qu'il écrivit ses premiers ouvrages. Il mourut, comme Jean de Meung, la dixième année du xiv<sup>e</sup> siècle. » Où Chénier prend-il les éléments de cette affirmation? — Dans Fauchet, sans aucun doute; et celui-ci, nous venons de le voir, n'indique aucune source.

Roquefort, dans son livre intitulé : *De l'État de la poésie française au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, attribue à notre trouvère deux pièces qui ne lui appartiennent pas (*Le Dit des Tabureors* et la fable de *l'Asne et du Chien*), et, dans la table alphabétique placée à la fin de son *Glossaire de la langue romane*, il ajoute à l'erreur que constituent l'opinion de Fauchet et celle de Legrand d'Aussy sur la mort de Rutebeuf, une erreur encore plus grande en disant que Rutebeuf fut exilé pour avoir composé une satire contre la prétendue pauvreté évangélique des moines. Ces inexactitudes de Roquefort sont d'autant plus surprenantes qu'il cite comme autorités le Ms. 7218 et la page 55 du tome III de Barbazan. Or, précisément le Ms. 7218 où les poésies de notre trouvère sont réunies en corps, ne range point parmi elles les pièces en question, et Barbazan garde le silence relativement à l'auteur de la fable qu'il rapporte. Une des preuves que *la Dame*

*qui vouloit voler* n'est point de Rutebeuf, c'est que, dans son remarquable *Discours sur l'état des lettres au XIII<sup>e</sup> siècle* (t. XVI de *l'Histoire littéraire de la France*), Daunou<sup>1</sup> s'exprime brièvement sur Rutebeuf, et ne cite pas ce fabliau parmi les contes qui lui sont dus. M. Paulin Paris garde la même réserve dans son travail sur Rutebeuf, tome XX du même recueil. Quant à l'exil dont Roquefort gratifie notre spirituel et malin rimeur, il le confond avec celui du grave théologien Guillaume de Saint-Amour. Cet exil que notre poète chanta, mais qu'il ne subit pas, lui fournit du moins l'occasion de se livrer à un acte de courage qui rappelle, d'une manière plus désintéressée et plus énergique, celui de La Fontaine à propos de Fouquet : « Pleurez, Nymphes de Vaux, etc. »

Le savant auteur du discours *Sur*

1. Voici les paroles de Daunou : « Les quinze dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle nous fournissent, parmi les conteurs français, Haisiaux, Jean de Boves et Rutebeuf. »

*l'état des lettres en France au XIII<sup>e</sup> siècle* (voyez tome XVI de l'*Histoire littéraire*), prolonge également la vie de Rutebeuf, — allégation que rien ne justifie, — jusqu'au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, et se fondant, il est à croire, sur les assertions de Roquefort, il augmente un peu comme lui le bagage littéraire de notre poète en lui accordant la paternité du *Dit des Taboureors*<sup>1</sup>. Enfin, un des plus spirituels collègues de Daunou, M. Paulin Paris, conservateur honoraire à la Bibliothèque nationale et ancien professeur au Collège de France, commence le travail spécial qu'il a consacré en 1842 à notre trouvère, dans le tome XX de l'*Histoire littéraire de la France*, par ces paroles, que nous nous plaisons à répéter : « Le poète dont nous allons nous occuper, ne doit rien, jusqu'à présent, aux écrits de ses contemporains. Bien que plusieurs de ses compositions aient

1. J'ai imprimé cette pièce dans mon recueil intitulé : *Jongleurs et Trouvères*.

été maintes fois reproduites dans les compilations du XIV<sup>e</sup> et même du XV<sup>e</sup> siècle, on ne voit pas que nul auteur de ces temps-là ait prononcé son nom, ait cité quelque trait de sa vie, ou même une seule fois lui ait fait honneur de ses propres ouvrages. Si quelque part, ailleurs que dans ses vers, on trouve une allusion dont on puisse lui rapporter l'intention, elle est tellement vague qu'il serait impossible de le reconnaître, en l'absence des productions qui l'ont inspirée. Ainsi Rutebeuf ne vit que dans ses vers; seul il nous a quelquefois entretenus de lui-même, et c'est dans le génie de ses ouvrages, dans leur caractère souvent contradictoire, que nous chercherons tout ce qu'il nous est permis de dire et de sa propre histoire et des habitudes de son esprit. Rutebeuf fut un des trouvères les plus féconds du grand siècle des trouvères, et si tant de précieuses compositions ne font pas disparaître l'obscurité qui recouvre sa vie, du moins leur devra-

t-on de mieux nous apprendre quelles étaient, en général, la position et les ressources de tous ceux qui, dans ce temps, faisaient de la poésie métier et profession ouverte. »

C'est aussi le sentiment qu'avant M. Paulin Paris nous exprimions nous-même, dans la préface de notre première édition de Rutebeuf, lorsque nous disions :

« Heureusement, grâce à quelques pièces composées par lui touchant diverses circonstances de sa vie, — grâce à une étude approfondie de ses œuvres, — et aussi au rapprochement de quelques détails jetés çà et là comme au hasard dans les pièces sorties de sa plume, nous croyons pouvoir esquisser assez fidèlement la physionomie, j'allais presque dire la biographie de Rutebeuf. Qu'on ne s'attende pas néanmoins à trouver dans nos paroles le récit des actions du vieux rimeur : ses vers ne nous apprennent rien à cet égard, ce qui est fâcheux, car nous n'eussions pas manqué d'y relever

quelques particularités curieuses pour l'histoire des mœurs; mais on verra du moins, par ce que nous extrairons de Rutebeuf lui-même, quel genre d'existence il a mené, quels étaient ses protecteurs, ses ennemis, ses opinions, ses vices. »

J'arrive maintenant à la vie en même temps conjecturale et réelle de notre poète.

RUTEBEUF, ou plutôt *Rutebuef*, ou encore *Rustebuef*, et quelquefois *Rustebués*, *Rudebués*, comme on trouve dans les manuscrits, était, selon toute probabilité, natif de Paris. Daunou, dans son *Discours sur l'état des lettres au XIII<sup>e</sup> siècle*, t. XVI de l'*Histoire littéraire*, page 210, dit à ce sujet : « La Picardie et les autres provinces septentrionales étaient alors les plus fertiles en versificateurs doués de quelque talent. Toutefois, on ne connaît pas très-bien la patrie de Rutebeuf, qui est, sans contredit, l'un des plus habiles, et tout à fait « le meilleur » selon Chénier. Mais je n'en pense pas moins, malgré cette hésitation de Daunou,



que Rutebeuf, bien qu'il n'ait pas, ainsi que son confrère Villon, poussé la précaution et la singularité jusqu'à instruire la postérité du lieu de sa naissance dans une épitaphe, était venu au monde en la bonne ville de Paris et qu'il y mourut; du moins nous apprend-il par maint endroit de ses œuvres qu'il y habitait, et tout nous porte à croire qu'il l'a peu quittée. Une considération de quelque intérêt vient, d'ailleurs, confirmer cette croyance. Si Rutebeuf fût sorti d'une de nos provinces, on n'eût point manqué de trouver dans son langage des traces de cette origine, et il eût employé tout naturellement, comme ont fait les trouvères artésiens ou picards, un grand nombre de termes propres au pays dans lequel il aurait été élevé. Eh bien ! ce poëte, au contraire, est partout un écrivain puriste; il parle la langue romane du centre (celle dont on se servait à Paris); et l'on ne rencontre nulle part chez lui les lourdes terminaisons normandes ou les traînantes et tristes accen-

tuations picardes. J'insiste d'autant plus sur ce point que c'est là une qualité rare, et que Paris, alors comme aujourd'hui, était pour la langue, ainsi que pour le reste, le foyer central du bon goût et du progrès. C'est ce que Pasquier a fort bien fait sentir en disant de Villehardouin qu'il a écrit non *en naïf françois*, mais en *ramage* de son pays, et ce que confirme, par les vers suivants, Jean de Meung, l'auteur du *Roman de la Rose* :

Si m'excuse de mon langage,  
Car ne suis pas de Paris...  
Mais me rapporte et compère  
Au parler que m'apprit ma mère.

Feu Chabaille (*Journal des Savants*, 1839, pag. 43 et 280) a voulu néanmoins faire de Rutebeuf un Champenois, et il a fondé cette opinion : 1° sur ce que, dans une des leçons de *Renart le Bestourné*, il a cru distinguer « l'orthographe de la province rémoise; » 2° sur ce que dans un passage de l'*Herberie Rutebeuf*, il est dit : « En cele Champaigne où je fus nez, etc.; »

mais, comme le fait très bien observer M. Paulin Paris, il y a trois manuscrits principaux des ouvrages de Rutebeuf, et ces manuscrits présentent non pas trois différents dialectes, mais trois preuves d'une variété d'accentuation dans le langage des copistes. Que peut-on conclure de là ?

Quant à l'appui que Chabaille croit trouver pour son second argument dans la phrase que nous avons citée du *Dit de l'Herberie*, il ne paraît pas plus solide à M. Paris que l'argument tiré de l'orthographe.

En effet, les quelques mots sur lesquels il s'appuie, concluants peut-être ailleurs, ne signifient rien dans l'espèce. D'abord, le mot *Champaigne* ne peut, selon M. Paris, offrir là où est placé d'autre sens que celui de *campagne* ou de grande vallée. Je crois que M. Paris se trompe; mais en admettant même, et selon moi c'est la bonne leçon, que Rutebeuf ait réellement voulu parler de la province de *Champagne*,

qu'importe la chose ? Le *Dit de l'Herberie* n'est pas une pièce sérieuse, mais une œuvre bouffonne. Il est d'un bout à l'autre une raillerie, une contre-vérité, parfois même une injure au bon goût et au bon sens. Rutebeuf, en outre, n'y parle pas en son nom, mais en celui d'un prétendu ou plutôt d'un véritable *charlatan* de place publique, dont il s'amuse à nous retracer la plaisante allocution. S'ensuit-il qu'on doive lui appliquer à lui-même tous les traits, toutes les paroles qu'il prête à son burlesque héros ? Évidemment non. Autrement nous serions obligé de prendre à la lettre et de mettre comme vraies au compte du trouvère, toutes les excentricités que prononce le charlatan pour le sien. Ainsi, nous devrions croire que Rutebeuf *a passé la mer, qu'il est allé en Morée, à Salerne, en Pouille, en Calabre, etc.*, ce que rien ne fait supposer dans ses poésies, et ce qu'il n'a jamais prétendu.

M. Paulin Paris, lui, est d'un autre

avis. Après avoir dit que notre poète était né dans une famille et dans une province de France, qu'il ne nous a pas fait connaître et qu'il est même assez difficile de deviner, il ajoute : « Quant à nous, sans trancher une question que l'on n'a pas les moyens de résoudre, nous penchons à placer la patrie de Rutebeuf dans le diocèse de Sens et non loin de la terre de Sargines. C'est surtout en parlant des vers qu'il a consacrés à Geoffroi de Sargines que nous pourrions revenir sur cette conjecture, et la présenter comme une des plus vraisemblables. »

En effet, pag. 761, du tome xx de l'*Histoire littéraire*, après avoir cité quelques vers de Rutebeuf à l'éloge du *bon chevalier*, M. Paulin Paris dit : « L'attention de Rutebeuf à rappeler les qualités privées et la courtoisie de Geoffroi de Sargines, atteste que le poète avait été autrefois reçu dans sa familiarité. Or, la baronnie de Sargines ou Sergines était située près de

Sens, sur les limites de la Champagne et de la Bourgogne, et si l'on fait attention à ces vers, on pourra conjecturer que l'enfance de Rutebeuf s'était écoulée dans le voisinage du château de Sargines; conjecture qui sera fortifiée encore par un méchant vers de la *Griesche d'esté*, où ce jeu semble accusé d'avoir appauvri la Bourgogne. Qu'il nous soit donc permis de joindre ces rapprochements à ceux que l'on a déjà faits pour constater le véritable lieu de naissance de Rutebeuf. »

Telles sont, *in extenso*, les raisons que donne M. Paris. Je regrette bien vivement de n'être pas plus convaincu par elles qu'il ne l'a été lui-même par les arguments de Chabaille. Je ne crois pas le moins du monde que Rutebeuf ait été reçu *dans la familiarité* de Geoffroi de Sargines. Autrement, il faudrait le placer aussi dans celle de la reine de Navarre, du comte de Poitiers, du comte de Nevers et autres grands seigneurs qu'il chante. Quant à la

seconde conjecture, tirée de ce que l'enfance de notre trouvère se serait écoulée près du château de Sargines, elle n'est pas plus solide que la première. Comme il entre, en ses diverses *complaintes*, sur les personnages dont il parle, dans les mêmes détails, à peu de chose près, que ceux qu'il donne sur Geoffroi de Sargines, on serait obligé, pour être logique, de dire que son enfance s'est successivement, ce qui n'est pas admissible, écoulée en Champagne, en Poitou, en Languedoc, en Nivernais, etc.

Ces conjectures de M. Paulin Paris sont certainement très spirituelles, mais comme je ne les trouve pas plus justifiées que celle qui est relative à la Bourgogne, je persiste dans mon allégation personnelle, et je soutiens — *qui qu'en groigne* — que Rutebeuf était *purement et simplement un Parisien*, un fils des halles, comme Villon, Molière et Boccace.

Maintenant quelle profession exerçait

notre héros? Hélas! il était *trouvère*, c'est-à-dire assez misérable. Il ne paraît pas, du reste, avoir été vielleur ainsi que Colin-Muset, — faiseur de tours ni montreur d'ours (voyez *Le Dit des Deux Troveors*) comme le furent quelques-uns de ses confrères, si l'on s'en rapporte à des écrivains faisant autorité en cette matière. Tel est Daunou, par exemple, qui a dit, tome xvi de *l'Histoire littéraire de la France* : « Les trouvères s'associaient pour partager le travail de la composition de certaines pièces, ou bien les exercices de la déclamation, de la musique vocale et instrumentale adaptée à quelques autres; car ils étaient d'ordinaire chantres et musiciens en même temps que poètes; et plusieurs, puisqu'il faut l'avouer, exerçaient le métier de *bateleurs* : ils amusaient le public et quelquefois la populace, par des tours d'adresse autant que par les productions de leur verve. Ils tenaient lieu de comédiens, et il n'y avait guère alors d'autres



spectacles que leurs déclamations, leurs chants et leurs jongleries. Les surnoms ou sobriquets qu'ils se donnaient mutuellement, *Brise-Tête*, *Brise-Barre*, *Tue-Bœuf*, *Ronge-Foye*, *Tourne-en-Fuite*, etc., n'étaient pas propres à relever leur profession aux yeux des peuples. »

Rutebeuf était un homme plus grave et un poète plus sérieux. Son *Herberie*, spirituelle parade de carrefour et de place publique, me semble avoir été composée plutôt comme modèle du genre que comme pièce à son usage personnel ; rien ne prouve qu'il la débitât lui-même, ni qu'il en fût venu à ce point d'abaissement de vendre sa poésie à deniers comptants sur le champ de foire du Lendict ou dans l'enceinte du grand marché des Champeaux. A la vérité, nous voyons par une de ses pièces (*Le Dit de Charlot le Juif*), qu'il se rendait aux noces, aux festins, pour contribuer probablement, comme les autres ménestrels, à leur éclat par ses vers, et

recevoir des présents en échange. Dans un passage de *La Complainte Rutebeuf*, il nous apprend même que son cheval (ce qui prouve au moins qu'il en avait un) s'est brisé la jambe à une *lice*; mais on remarquera déjà que ces faits le mettent au-dessus de la classe vulgaire des jongleurs, puisque dans une noce il ne s'adressait pas à un public de hasard, au public des rues, et qu'en se rendant aux tournois il y cherchait vraisemblablement, non la foule, comme les récitateurs de bas étage, mais les grands seigneurs, qui paraissent avoir composé, si l'on peut s'exprimer ainsi, la plus grande partie de sa clientèle. Il faut, d'ailleurs, observer que l'*Herberie Rutebeuf* est la seule des pièces de notre trouvère qui semble réellement destinée à la populace. Quelques-unes de ses autres compositions, ses fabliaux, par exemple, sont parfois assez libres et souvent de mauvais goût; mais nulle part ils ne commencent, non plus que ses plaintes et ses pièces satiriques,

par une prière aux auditeurs de faire silence, de prêter l'oreille à ce qu'on va leur faire entendre, et jamais ils ne se terminent par une invocation à leur générosité, choses qui forment pourtant le caractère spécial des compositions faites pour être débitées dans la rue ou dans les carrefours. Quant à ses pièces sur lui-même, elles sont adressées à certaines personnes seulement. L'une se termine par un envoi au comte de Poitiers; l'autre dut être remise entre les mains de saint Louis. En un mot, Rutebeuf n'est point, selon nous, un bateleur faisant collecte sur la place : c'est Villon *baillant requeste* à monseigneur de Bourbon, Marot écrivant à François I<sup>er</sup>.

M. Paulin Paris, dans l'important travail que nous avons déjà cité, est d'un autre avis : « Sans protection et sans moyens réguliers de fortune, Rutebeuf, dit-il, dut commencer par être jongleur. »

Je ne saurais partager cette opinion.

Il me répugne de ne voir dans l'homme

qui a su rencontrer de si chaleureuses inspirations en faveur des croisades, montrer tant d'énergie en défendant la cause de l'Université, qui était celle de la science, et déployer tant de verve en attaquant les adversaires des écoles, seule espérance alors de la civilisation, un baladin se livrant à des tours de passe-passe, un bouffon contrefaisant le singe. J'aime bien mieux, et cela ressort, pour moi, de l'ensemble de ses poésies, le mettre au rang plus élevé de ces trouvères dont parle Joinville lorsqu'il rapporte que les grands seigneurs avaient des ménestrels à leur service; qu'à la table même du roi ils récitaient leurs vers, chantaient leurs couplets, faisaient apporter leurs vielles *après mangier*, et que saint Louis attendait qu'ils eussent fini pour faire dire les grâces par les prêtres placés devant lui. Il est à croire que ces ménestrels ne ressemblaient point par leurs chants ou leurs récits aux jongleurs que Louis IX chassa de sa cour et même de

ses États, vu qu'ils corrompaient les mœurs.

Quoi qu'il en soit, si Rutebeuf ne doit point être rangé parmi les poètes qui, sous saint Louis, occupaient le dernier degré de la *ménéstrandie*, les plaintes qu'il fait de sa misère et ses lamentations touchantes sur sa pauvreté, prouvent assez que, moins heureux que son rival et contemporain Thibaut de Champagne, il ne portait point couronne. Dans une de ses pièces, en effet, il dit au *franc roi de France* (saint Louis) qu'en lui donnant quelque chose, ce prince fera une très-grande charité, « car il a véscu seulement du bien qu'autrui lui a prêté; mais, maintenant, il n'a plus de crédit, car on le sait pauvre et endetté. » D'ailleurs, le roi, en qui était tout son espoir, est allé de nouveau hors de France, et il ne trouve que des gens habiles à refuser, peu enclins à donner, s'empressant chacun de garder ce qu'il a. En outre, la mort lui a causé de grands dommages et

le roi, par ses deux croisades, a éloigné de lui beaucoup de gens. Plus loin, dans la même pièce, il s'écrie : « Qu'il est sans cotte et sans lit, car un lit de paille ne peut passer pour un lit, et le sien n'est composé que de cela ; que personne ne lui donne, qu'il tousse de froid, qu'il bâille de faim, qu'il ne sait où aller ; bref, *qu'il n'y a si pauvre que lui de Paris à Senlis.* »

Il termine cette pièce en disant au roi : « Sire, je vous fais savoir que je n'ai pas de quoi avoir du pain et que je suis à Paris au milieu de tous les biens sans qu'une miette m'en appartienne, etc. »

Les pièces qui suivent confirment entièrement les plaintes de ce nouvel Architrenius. Dans le deuxième poème qui ouvre le présent recueil, et qui date de 1260, on voit que dès cette époque, aussi bien que dix ans plus tard, Rutebeuf était déjà dans la plus triste des positions. En effet, le poète s'écrie qu'il redoute peu désormais la méfiance des maires et des prévôts. « Je crois, dit-il, que

Dieu le débonnaire m'aime de loin ; je suis où le maillet met le coing. Dieu fait fête à mes ennemis ; il n'a pour mes amis que deuil et courroux. Si j'ai excité sa colère, il peut bien rire de moi, car il se venge cruellement. N'ayant rien sous le drap, je ne redoute pas qu'on me vole la moindre chose.

« Je n'ai pas deux bûches de chêne ensemble ; mes pots sont cassés et brisés et tous mes bons jours sont passés. Que vous dirais-je ? Depuis la ruine de Troie, on n'en a pas vu d'aussi complète que la mienne, et quiconque a jamais prié pour un homme mort, peut prier pour moi. Voulez-vous savoir ma vie ? L'espérance du lendemain, voilà mes fêtes. On se signe quand on me voit (c'est la vérité), plus que si j'étais prêtre et si je chantais l'Évangile. Il n'y a pas de martyrs qui aient autant souffert que moi. S'ils ont été rôtis, lapidés, mis en pièces, leur peine ne fut pas longue ; mais la mienne durera toute ma vie sans aucune trêve. »

Si ce tableau n'est point chargé à plaisir, ce que j'ai peine à croire, car on sait que la poésie est sœur de la fable, et j'imagine que Rutebeuf avait fait d'elles deux compagnes inséparables, il faut convenir qu'il n'est pas trop attrayant. Pourtant, en le mettant sous les yeux de nos lecteurs, nous ne leur avons encore montré qu'une faible partie des infortunes du poëte. D'après lui, et si l'on s'en rapporte à ses vers, il aurait éprouvé bien d'autres malheurs. Le premier de tous, et le plus grand peut-être, aurait été de prendre une femme tellement peu riche, que leurs deux opulences réunies les laissaient dans la pauvreté. « Envoyer un homme en Égypte est une douleur moindre que la mienne. Qu'y puis-je faire? L'on dit que fou qui ne fait pas de folie perd son temps. Pour ne pas perdre le mien, je me suis marié sans raison. Aussi n'ai-je ni maison, ni grange. Bien plus : pour causer plus de joie à ceux qui me haïssent mortellement, j'ai pris une femme



que nul, fors moi, n'aime et ne considère. Quand je l'épousai, elle était pauvre et malheureuse, et ce mariage a cela de particulier que je suis pauvre et gêné comme elle. Elle n'est ni gente ni belle; elle est maigre et sèche, elle a cinquante ans achevés<sup>1</sup>. Aussi je n'ai pas peur qu'elle me trompe.» Cette conclusion semble consoler un peu le trouvère de toutes les qualités négatives que nous venons d'énumérer, et dont il fait généreusement le partage peu gracieux de sa femme.

Il paraît très positif que ce mariage de Rutebeuf n'est point un conte inventé pour apitoyer ses lecteurs, et la manière dont il s'appesantit sur les tristes conséquences qui en résultèrent pour lui ne permet pas de le regarder comme imaginé à plaisir; mais ce

1. Littéralement: *Elle a cinquante ans dans son écuelle*. On trouve un autre exemple de cette locution dans la pièce intitulée *Les Droiz au clerc de Voudray* (Ms. 7218):

Xxxvij, anz en l'escuele  
A convertie mingnos & cointe.

qui semble encore plus certain, c'est qu'au fardeau du ménage se joignit bientôt celui des enfants.

En effet, ces paroles de la première pièce de notre recueil adressée à saint Louis « qu'entre le temps qui est dur et *sa famille qui n'est ni malade ni finie*, l'auteur se trouve sans un denier et sans rien qu'il puisse mettre en gage, » me semblent une allusion à la fécondité de sa femme.

Dans notre troisième pièce, le poète est encore plus explicite : il se représente comme très malade, couché dans un lit, où il est resté étendu trois mois sans voir personne ; sa femme — et c'est peut-être la seconde, car on croit que Rutebeuf a été marié deux fois<sup>1</sup>, — gisait pendant ce temps dans un autre lit, enceinte de nouveau (*ma femme r'a enfant éu*, dit-il), et

1. Il semble du moins le dire lui-même dans ces vers de la *Complainte* qui porte son nom :

« Quar bien avez oi le conte  
En quel manière  
Je pris ma fame darrenière, etc. »

durant tout un mois, *elle a tenu l'enfant sur le chantier.*

Puis, comme si ce n'était pas assez de tous ces maux, Rutebeuf nous apprend que Dieu l'a fait (je me sers de son expression) *compagnon à Job*; « qu'il lui a enlevé d'un seul coup tout ce qu'il avait, et l'a privé en même temps de son œil droit (celui justement avec lequel il distinguait le mieux), à tel point qu'il n'y voit plus assez de cet œil pour aller son chemin, et qu'à midi il croit qu'il est nuit obscure. » Pour comble de bonheur, la nourrice de son enfant veut de l'argent, sans quoi elle le renverra *braire à la maison*; le propriétaire exige impérieusement le prix de son logis, dans lequel il n'y a pour ainsi dire plus rien, car la misère en a presque tout ôté; bref, le poète nous annonce qu'il est tout-à-fait perdu, si ceux-là ne l'aident à se relever qui *l'ont déjà secouru de leur merci.* Cependant, au milieu de ce déluge de maux, Rutebeuf est parfois plein d'une

noble fierté qui doit le grandir à nos yeux : il s'écrie qu'il n'est pas *ouvrier des mains* ; « je ne veux pas, dit-il, qu'on sache où je reste, à cause de ma misère ; ma porte sera toujours fermée, car mon logis est trop pauvre et trop nu pour rester ouvert, et souvent on n'y trouve ni pain, ni pâte, etc. »

Ce qui le contrarie le plus, c'est de retourner à la maison les mains vides, car en pareil cas on n'y aime point sa venue. Il est alors si honteux qu'il n'ose frapper à la porte.

Cet aveu, qui échappe pour la dixième fois à Rutebeuf, nous amène à chercher d'où pouvait venir sa pénurie. — Hélas ! sans doute de plusieurs causes. — Dans une de ses pièces, qu'il envoie au comte de Poitiers, notre trouvère nous apprend que ce prince l'a aidé plus d'une fois, *et très volontiers*. Il est vraisemblable que saint Louis, auquel il peignit également avec énergie son dénuement, ne resta point insensible à ses prières, et l'on ne peut sup-

poser que le roi de Navarre, Thibaut V, sur la mort duquel il a composé un *Plac-tus* (espèce d'oraison funèbre poétique qu'il appelle une *Complainte*), ne se soit de son côté montré généreux envers lui. Il dut évidemment recevoir aussi les libéralités du comte de Nevers, d'Ansel, de l'Isle-Adam, dont il a célébré le trépas, de Geoffroi de Sargines, d'Érart de Valeri, dont il a vanté les glorieuses vies, etc. D'ailleurs les poèmes dont nous parlons lui étaient, on peut le conjecturer avec quelque apparence de raison, commandés par les familles de ces morts illustres. Il nous apprend dans une de ses pièces « qu'il a chanté sur les uns pour plaire aux autres, » et que la vie de sainte Élisabeth de Hongrie lui fut ordonnée par Érart de Valeri, qui la voulait offrir à la reine Ysabelle de Navarre. Il faut ajouter aussi que l'ardeur déployée par Rutebeuf pour défendre les écoles et les professeurs dut lui valoir les bonnes grâces de l'Université.

Par malheur, les croisades *éloignaient*, comme il le dit quelque part, *les bonnes gens*, et en l'absence des grands seigneurs, les présents devenaient rares pour les trouvères. Les expéditions d'outre-mer, d'ailleurs, tarissaient tous les trésors, excepté, selon lui, ceux du clergé<sup>1</sup>. Aussi notre poète écrit-il qu'*à présent on donne peu*; — que *chacun préfère garder ce qu'il a*; — que *les plus riches sont les plus chiches, etc.*

Je ne serais pas surpris, non plus, que la chaleur de ses opinions en faveur de l'Université et leur hardiesse contre les corporations religieuses, ne lui eussent attiré quelque persécution fâcheuse de la part des Ordres, telle, par exemple, que la perte de quelque amitié puissante; ou tout autre

1. On lit également dans une pièce intitulée : *De nostre Seignour*, que j'ai imprimée page 37 de mon *Rapport au Ministre de l'Instruction publique sur les Bibliothèques de la Suisse* :

Notre pastor gairdent mal lor brebis :  
Ke devanront li riche garnement  
K'il aquaifent affeis vilainement  
Des faus deniers k'il ont des croixiés pris?

témoignage de leur haine, comme un emprisonnement, je suppose. M. Paris va même plus loin : il semble croire à des châtimens personnels ; mais cela n'eût point suffi pour réduire notre poète à l'état de misère dans lequel il raconte qu'il fut plongé.

Du reste, si Rutebeuf eut l'avantage d'être aussi bien partagé en adversaires, il paraît qu'il ne manqua guères non plus de ces amis qui font volte-face au premier malheur, et dont l'abandon est plus cruel pour celui qui en est l'objet que toutes les attaques d'un ennemi acharné. A la manière dont il se plaint d'eux, on juge aisément que son cœur dut être profondément ulcéré de leur ingratitude. Il dit en effet : « Que sont devenus mes amis, auxquels je tenais tant et pour lesquels j'avais une si grande affection ? S'ils sont aujourd'hui bien clairsemés, c'est qu'ils ne furent pas bien semés : voilà pourquoi ils ont disparu. De ces amis, aussi longtemps que Dieu m'a assailli de

divers côtés, je n'ai pas vu un seul en mon logis. Je pense que le vent les a enlevés. Ces amis sont de ceux qu'un souffle emporte *et il ventait devant ma porte, etc.* »

Mais l'infortune de Rutebeuf ne provenait pas tout entière, il est probable, des causes que nous venons d'indiquer : au fond de sa misère il devait y avoir et il y avait certainement, pour cause principale, quelque vice personnel. Les paroles suivantes, qu'on trouve dans une de ses pièces (*La Griesche d'yver*), nous en fournissent la preuve : « Les dés que les détiens font faits m'ont privé entièrement de ma robe ; les dés me tuent ; les dés me guettent et m'épient ; les dés m'assailent et me défient, etc. » Un peu plus loin, notre trouvère dit encore : « Des traîtres de mauvaise race m'ont mis sans vêtement. *La Griesche* (sorte de jeu de dés) ne me laisse point en paix ; elle me ruine, elle me livre assaut, elle me guerroye. Jamais, si cela continue, je ne me guérirai de ce mal, etc. »



Que conclure de ces passages, sinon que Rutebeuf était fortement tourmenté de la passion du jeu ? Et l'on sait où elle mène, aussi bien aujourd'hui qu'au XIII<sup>e</sup> siècle !...

Telles sont, à peu près, les circonstances générales de la vie de notre poète sur lesquelles ses œuvres nous offrent quelque lumière ; mais, ainsi que nous l'avons dit, on n'y trouve aucune révélation touchant ses actions de chaque jour. En revanche, Rutebeuf nous dédommage amplement de ce silence sur ce qui le regarde par de nombreux détails biographiques fort curieux sur divers princes ou grands seigneurs ses contemporains. En plusieurs points même il supplée Joinville, et ses vers nous apprennent beaucoup de choses sur Geoffroi de Sargines, sur Thibaut V, sur le comte de Poitiers, etc. En outre, ses indiscretions piquantes relativement à plusieurs événements qui eurent lieu à son époque, les mille et une méchancetés qu'il débite contre les prélats, les clercs, les moines, les

béguines, les ribaux, les écoliers, les princes, les chevaliers, etc.; ses nombreuses allusions aux usages intimes du XIII<sup>e</sup> siècle, nous rendent les pièces qu'il nous a laissées extrêmement précieuses. Il est le Saint-Simon, ou, pour mieux dire, le Béranger de son temps.

Si nous cherchons maintenant à nous rendre compte du caractère général de la poésie de Rutebeuf, nous trouverons qu'elle se fait surtout remarquer par la causticité, la malice et l'ironie. Le vieux trouvère fouaille à droite et à gauche, sans s'inquiéter de savoir qui sa lanterne cinglera. Il mord à plaisir tout le monde, et quelquefois jusqu'au sang; il crie, il tempête, il invective, il dénonce tous les abus; mais le fait prédominant de ses rimes, celui qui revient sans cesse dans ses virulentes strophes, c'est son amour pour les croisades et sa haine contre le clergé. L'admission des membres de ce dernier dans l'Université malgré elle, et la partialité du pape et

du roi en faveur des ordres religieux, durent, en effet, soulever contre le pouvoir ecclésiastique d'immenses clameurs. Remarquons pourtant que Rutebeuf n'attaqua jamais ni le dogme, ni Dieu, mais le prêtre. Au XIII<sup>e</sup> siècle, on avait une foi ardente; la pensée réformatrice, qui jeta sur le XVI<sup>e</sup> siècle de si terribles lueurs, n'existait pas encore. Aussi l'usage que les ecclésiastiques faisaient de leurs richesses et de leur influence était seul critiqué; mais on respectait l'origine de leur pouvoir, et l'on séparait avec raison, comme choses distinctes, le lévite du sanctuaire. Quant à l'amour de notre trouvère pour les croisades, il faut observer qu'il part seulement d'un sentiment de piété, et non, comme l'enthousiasme des seigneurs, d'un désir d'ambition ou d'un vague élan de curiosité pour les régions lointaines. Le vœu de Rutebeuf, c'est que le tombeau du Christ soit reconquis, c'est que la terre où Jésus rendit l'âme ne soit plus souillée par la

présence des infidèles !... Mais que lui font à lui les richesses d'outre-mer et les merveilles du palais impérial de Blaquerne ?

A peine laisse-t-il même entrevoir quelque part (encore est-ce d'une manière obscure) qu'un écho affaibli de la croisade si prospère racontée par Villehardouin soit arrivé jusqu'à lui.

Sous le rapport littéraire, Rutebeuf a plus de conformité avec les poètes de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle qu'avec ceux de la seconde. Il ressemble davantage aux chansonniers du *Romancero françois* qu'aux écrivains du règne de Philippe-le-Hardi, tel qu'Adenez, par exemple. Son style est, en effet, plus nerveux, son vers plus net, sa manière plus incisive. Moins régulier et moins uniforme que l'auteur de *Cléomades*, il prend avec facilité tous les tons et tous les rythmes : tantôt il est inspiré, plein de chaleur ou d'amertume ; tantôt il est léger, folâtre, badin ; c'est Adam de la Halle réuni au roi de Navarre.

Chez Adenez, au contraire, qui n'est pas à beaucoup près aussi inégal que Rutebeuf, on sent déjà l'approche du XIV<sup>e</sup> siècle : l'alexandrin règne seul et sans partage ; le goût de l'allégorie, qui perce déjà, quoique faiblement, dans quelques-unes des pièces de Rutebeuf, se développe dans les grands poèmes du collaborateur de la reine Marie, et prépare sous ce rapport la décadence qui vint frapper, un peu plus tard, les productions de la langue d'oïl. Mais une chose curieuse, bonne à signaler en passant, et qui distingue à la fois Rutebeuf de ses devanciers et de ses successeurs poétiques, c'est qu'il n'a écrit sur l'amour aucune de ces compositions malheureusement trop nombreuses qui affadissent la littérature de nos aïeux : sa misère ne lui en laissait pas le temps.

Un autre caractère de la poésie de Rutebeuf, c'est la nationalité, si l'on peut appliquer ce mot à une chose du XIII<sup>e</sup> siècle. Notre poète ne connaît ni Didon, ni Énée,

comme la duchesse de Lorraine (voyez mon *Rapport au Ministre sur les Bibliothèques de la Suisse*, page 54) ; il cite à peine Homère, Ovide, Aristote, et s'il parle de Troie et d'Alexandre, c'est seulement pour les nommer. Ses connaissances littéraires sont puisées à des sources plus modernes, toutes indigènes : ce qui l'inspire, c'est la lecture de nos grandes épopées carlovingiennes et celle des autres œuvres romanes contemporaines. Il cite, en effet, le roman d'*Aiol*, celui d'*Yaumont*, le fabliau d'*Audigier*, le *Roman du Renart*, la légende de *prestre Jehan*, etc. ; rarement il fait allusion aux Grecs et aux Romains. Ce n'est pas un fils d'Athènes ou de la ville éternelle : c'est un enfant de Paris.

Mais avant tout Rutebeuf est un homme d'esprit, de cet esprit français qui, sans manquer de profondeur, réside souvent dans le trait plutôt que dans la pensée. En effet, il ne recule devant aucun jeu de

mots, quelque mauvais qu'il soit, et il n'y a pas de répétition qui lui fasse peur. J'en citerai pour preuve les détestables facéties auxquelles il se livre sur son nom avec une fréquence qui témoigne du charme qu'il trouvait à ce singulier exercice, peu digne d'un poète de quelque valeur. Souvent aussi son esprit ne s'arrête pas de la sorte à l'épiderme; le trait qu'il lance frappe fort au contraire, et sait en plus d'une occasion causer de sanglantes blessures.

Rutebeuf, lorsque le sujet qu'il traite lui sourit, quand l'indignation l'anime, quand la colère le transporte, comme, par exemple, dans ses deux pièces sur *Guillaume de Saint-Amour*, dans ses *Complaintes d'outre-mer*, dans celle de *Constantinople*, etc., grandit de toute la hauteur de sa passion. Alors de trouvère il passe poète; sa pensée arrive à de belles inspirations; son vers prend du nombre, de l'harmonie, de l'éclat, et la profondeur ne lui manque pas. Quelle plus belle image, au début d'une

ode, que celle qui termine la strophe suivante : « Empereurs et rois, et comtes, « et ducs, et princes, à qui l'on récite pour « vous réjouir divers romans touchant ceux « qui combattirent jadis en faveur de sainte « Église, dites-moi par quel moyen vous « espérez avoir le paradis? Ceux-là le « gagnèrent, dont vous écoutez lire ces « romans, par la peine et par le martyre qu'ils souffrirent sur terre; mais « vous?... Voici le temps! Dieu vous vient « chercher, bras étendus et teints de son « sang, avec lequel le feu de l'enfer sera « éteint pour vous. Recommencez une « nouvelle vie, etc. » N'est-ce pas quelque chose d'imposant que de faire apparaître ainsi Jésus-Christ, avec les bras teints de sang, au-dessus des pécheurs?

Plus loin, dans la même pièce, Rutebeuf fait preuve d'une admirable énergie lorsque, dans un mouvement d'indignation pareil à ceux de Michel Menot gourmandant nos seigneurs du parlement (*domini de parla-*



mento), il s'écrie : « Ah ! prélats de sainte  
 « Église, qui pour garder vos corps du froid  
 « ne voulez aller aux matines, messire  
 « Geoffroi de Sargines vous réclame au-  
 « delà de la mer ; mais je dis que celui-là  
 « est blâmable qui vous demande autre  
 « chose que du bon vin, de la bonne viande,  
 « et que le poivre soit bien fort !... C'est là  
 « votre guerre, c'est là votre secours, c'est  
 « là votre dieu !... Et vous, grands clercs,  
 « qui êtes si grands viandiers <sup>1</sup>, qui faites

1. Les trouvères ne sont pas les seuls à adresser ces reproches au clergé, et Michel Menot est loin d'être une exception. On lit dans les *Sermons* de Robert Messier : « Les chanoines se contentent de venir au chœur, où ils ne disent rien et ils dorment la *jambe estendue en hault* ; ou bien ils viennent dans la nef causer ou se promener ; les vicaires chantent dans la langue le *menu fa*, et quand leur grande messe est au plus vite finie, ils disent qu'ils n'ont rien passé, mais ils ne répètent que le commencement et la fin de chaque verset, en supprimant le milieu, pareils à ceux qui volent des poissons et emportent les tronc, ne laissant que la tête et la queue. Le cœur n'est pour rien dans leurs prières ; ils remuent les lèvres et disent le *patenostre du singe*. De plus les moines sont *toujours à rien faire, à gaudir et à faire bonne chère.* » (*Sermones super epistolas et evangelia quadragesimæ*. Parisiis, 1531, in-8°, gothique, f° 109.)

« un dieu de votre panse, et qui ne voulez  
« pas dire un seul psaume, si ce n'est celui  
« qui n'a que deux vers et que vous récitez  
« après manger, dites-moi, etc. » A la fin  
de la même pièce il ajoute encore ces  
ironiques paroles empreintes d'une si  
poétique rudesse : « Messire Geoffroi de  
Sargines, je ne vois ici aucune apparence  
que l'on vous secoure désormais. Les  
chevaux ont mal aux échine et les riches  
hommes à leurs poitrines, etc. » N'est-ce  
pas là le cas de dire : *Facit indignatio  
versum?*

Dans ses pièces purement littéraires, c'est-à-dire dans celles où il n'est pas mu par un motif politique ou par sa vieille et éternelle rancune contre le clergé, nous trouvons souvent réuni à un agencement heureux, à des détails spirituels, un dénouement digne de Boccace ou de La Fontaine. Ces paroles sont d'autant moins exagérées que ces grands écrivains se sont emparés par droit de génie de la plupart des contes du

vieux trouvère ainsi que de ceux de ses confrères, et les ont rajeunis sans effort sous leur plume immortelle. Le fond de quelques-uns des sept fabliaux qui nous sont parvenus de Rutebeuf est malheureusement très-ordurier, — celui de quelques autres très-libre; — en outre les choses saintes y sont beaucoup trop mêlées aux profanes, et dans le conte du *Sacristain*, par exemple, la Vierge joue un rôle assez singulier. Mais qu'y faire? — Ce sont là les défauts de l'époque. — Gauthier de Coincy, qui a rimé pieusement les miracles de Notre-Dame, n'y met pas plus de façon, et il place, comme Rutebeuf, l'intervention de la mère de Dieu en des cas dont la pensée seule scandaliserait fort aujourd'hui.

C'est par suite de cette croyance à la Vierge, dont le culte avait surtout été pratiqué au XII<sup>e</sup> siècle, que Rutebeuf composa quelques pièces en l'honneur de Notre-Dame, et surtout son *Miracle de*

*Théophile.* Cet essai dramatique curieux, l'un des premiers ouvrages de ce genre que nous ayions en notre langue, et qu'il faut se garder de mettre seulement, ainsi que le voudrait Daunou, au nombre des *dialogues précédés et interrompus par des récits que l'auteur fait en son propre nom*, fut probablement commandé à Rutebeuf par quelque corporation religieuse, et joué dans l'intérieur de quelque couvent ou sur le parvis de quelque église. Il dénote certainement une grande habileté poétique dans l'homme qui pouvait manier ainsi à la fois tous les rythmes, employer toutes les mesures, et faire, au XIII<sup>e</sup> siècle, dans un cadre intéressant, mouvoir à son gré l'enfer et le ciel.

Maintenant, en quelle année naquit Rutebeuf et en quelle année mourut-il? — C'est ce que nous ignorons. — Le plus grand nombre de ses pièces (presque toutes pour ainsi dire) offrent la preuve, soit par leur fond même, soit par les

allusions qu'elles contiennent, qu'elles furent composées de 1260 à 1270. Une seule, *La Discorde de l'Université et des Jacobins*, peut remonter environ de 1254 à 1255; mais dans aucune autre nous n'apercevons la moindre allusion à des événements antérieurs à cette époque. Or, si Rutebeuf eût écrit de 1245 à 1253, comment expliquerait-on son silence sur les choses et les hommes de ce temps? — Pourquoi n'aurait-il fait aucune allusion aux amours vraies ou supposées du roi de Navarre et de la reine Blanche? — Pourquoi toutes ses critiques des fondations pieuses faites par saint Louis porteraient-elles sur des faits postérieurs au temps que nous indiquons? — Enfin, comment ne parlerait-il pas du tout de la croisade de 1248, tandis qu'il s'étend longuement sur celle de 1270? — Evidemment c'est qu'à l'époque où il composait ses poésies, la plupart de ces choses étaient déjà, sinon oubliées, du moins tellement éloignées,

qu'on n'en parlait que d'une manière très vague et à titre de souvenir.

On pourrait donc, en prenant pour point de départ la date du plus ancien poème de notre trouvère (1254 ou 1255), faire remonter sa naissance à vingt ou vingt-cinq ans auparavant (de 1230 à 1235 au moins, je suppose). Quant à sa mort, nous ne pouvons en fixer l'époque, même approximativement. Rutebeuf, qui n'avait pas d'autre profession (il le répète souvent), dut rimer tant qu'il vécut : or, les allusions les plus rapprochées de nous que l'on rencontre dans ses œuvres, se rapportent à des événements qui eurent lieu dans le cours de l'année 1285. Encore en trouvons-nous deux seulement, et toutes deux dans la même pièce. Nous croyons donc être dans le vrai en plaçant à une date très-peu éloignée de cette époque la mort de Rutebeuf.

Si l'on nous demande à présent quelques détails sur les pièces de notre trouvère

qu'on rencontrera dans notre Recueil, nous dirons que Rutebeuf s'y nomme environ quarante fois, tant dans le titre qu'à la fin ou dans le courant de quelques-unes d'entre elles. Quant à celles qui ne portent pas son nom, nous les avons éditées, d'abord parce qu'on les lui attribue, ensuite parce qu'elles portent le cachet de son esprit, enfin parce qu'elles sont placées dans les manuscrits parmi ses pièces de manière à ne laisser aucun doute. Nous ajouterons, pour rassurer encore sur leur authenticité, que nous n'avons admis dans notre Recueil aucun poème dont l'origine nous ait paru incertaine; et que nous avons retranché des œuvres de Rutebeuf deux pièces qu'on y rangeait à tort selon nous.

L'ordre dans lequel nous avons imprimé les poésies de notre trouvère est bien simple. Dans l'impossibilité où nous étions de leurs assigner à chacune une place chronologique, puisque rien ne faisait reconnaître pour la plupart la date de leur

composition, nous avons adopté l'ordre suivant : 1° les pièces composées par Rutebeuf sur lui-même; 2° les pièces relatives à de grands personnages et à de grands événements; 3° les pièces satiriques; 4° les fabliaux et contes; 5° les poésies allégoriques et religieuses.

Toutes ces pièces ont été soigneusement revues par nous sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale, et nous avons eu soin de placer toujours après le titre de chacune d'elles, afin qu'on pût au besoin recourir au texte original, le numéro des manuscrits dans lesquels elle se trouve. Le premier numéro est invariablement celui du volume dont nous avons suivi la leçon; les autres sont ceux des manuscrits qui nous ont fourni les variantes qu'on voit au bas de la page. Ces variantes ne sont, du reste, que les principales, car en les recueillant toutes, nous eussions augmenté inutilement notre travail. Lorsque, par hasard, nous avons inséré l'une d'elles dans



le texte (ce qui nous est arrivé quelquefois), nous avons mentionné ce changement en mettant au nombre des variantes ce que nous ne laissons pas dans le texte fondamental.

Je terminerai cette notice en citant les paroles que M. Paulin Paris a placées à la fin de son travail sur notre poète (tome xx de l'*Histoire littéraire de la France*), et qui résument son opinion, tant à propos de ses œuvres que de sa personne. Le savant académicien s'exprime ainsi : « Nous avons tour-à-tour examiné les cinquante-six morceaux conservés sous le nom du trouvère Rutebeuf. L'idée qu'ils nous donnent de l'auteur est celle d'un versificateur inégal, rude, affecté ; mais aussi d'un poète rempli de verve, de vivacité, d'énergie. Ces ouvrages attestent tantôt une éducation grossière et des passions effrénées, tantôt un goût assez pur, un esprit et des sentiments élevés. En général, ils ont le caractère de l'inspiration ; l'allure du poète est

originale, ses défauts lui appartiennent aussi bien que ses qualités. Il se montre franchement mauvais garçon, franchement ennemi des moines, franchement admirateur des exploits guerriers et des vertus religieuses. Sans oublier les torts de son goût et la rudesse de son oreille, nous devons lui savoir gré d'avoir tenté presque tous les genres de poésie : il semble également à son aise dans le tercet tronqué, dans l'octave, le quatrain, la strophe, monorime et le couplet à retours périodiques ; mais il est vrai qu'il foule trop souvent aux pieds les droits du goût et de la raison, afin de conserver la richesse des désinences, et que toutes les licences lui paraissent justes dès qu'elles peuvent tourner au profit de la rime.

L'inquiétude de son esprit l'empêcha toujours de commencer une œuvre dont il ne pouvait entrevoir la conclusion. Du moins ne paraît-il pas avoir fait un seul de ces vastes poèmes monorimes connus sous

le nom de *Chansons de geste*, que l'on regardait alors comme le plus noble effort du génie poétique. Peut-être eût-il assez mal réussi dans ce genre : il n'aurait pas eu le triste courage de se traîner sur les lieux communs les plus en vogue, et pour y suppléer, il n'avait pas l'imagination assez romanesque. Chez lui, tout obéissait à l'impression du moment. S'il composa des chansons dans le rythme des plus langoureux troubadours, il s'y proposa un tout autre but, et jamais il ne permit à la galanterie d'y usurper la place de ses rancunes particulières ou de ses enseignements grondants. Peut-être aussi la brusquerie dont il affectait de tirer vanité l'éloignait-elle de tout ce qu'on aurait pu, dans ses vers, attribuer à l'influence des femmes. Mais nous nous garderons de porter un jugement absolu sur ses habitudes, d'après le caractère de ses ouvrages. Ardent prédicateur des croisades, il ne prit jamais la route de Syrie : peu soucieux de figurer dans les

combats, il sut louer dignement les héros de son pays ; et il est possible que la douceur de ses penchants ait formé un contraste avec la rudesse inflexible de ses inspirations de poète. Rutebeuf, dans ce cas-là, augmenterait la liste des écrivains dont les ouvrages n'auraient été qu'autant de distractions aux habitudes de toute leur vie. »

Ces paroles de l'éminent professeur au Collège de France sont parfaitement exactes et caractérisent complètement notre trouvère.

Poète à part, dans le grand chœur des satiriques du XIII<sup>e</sup> siècle, Rutebeuf s'y distingue au premier chef par ses défauts comme par ses qualités. Il a dans son vers quelque chose qui, par sa concision, rappelle la prose de Pascal, et par son craquement d'acier, la langue tragique de Corneille. D'un autre côté, il touche à La Fontaine par sa naïveté, et s'il est par sa franchise l'ancêtre immédiat de l'auteur des *Respues franches*, il se montre en même

temps, sur un horizon plus éloigné, le digne devancier de Clément Marot par la malice et l'épigramme.

En somme, Rutebeuf est certainement le premier et le plus complet des trouvères du XIII<sup>e</sup> siècle. S'attaquant à tous les genres, sauf la composition épique, représentée alors par la chanson de geste, il triomphe dans tous, et obtient à n'en pas douter (car si les auteurs contemporains ne le disent pas, ses écrits personnels en font foi) les applaudissements de la foule, ceux de la noblesse et ceux de l'Université. Accueilli par l'une, adulé par les deux autres, honni par le clergé, poursuivi par les Ordres religieux, il n'en mène pas moins une vie misérable et agitée; mais il reste fier dans sa pauvreté et il se console de ses chagrins, de ses malheurs, en pensant qu'après tout son vers glorifiera son nom dans l'avenir, et n'aura pas été sans exercer quelque influence sur son époque en faveur de la science et du progrès.

Parti d'en-bas, — de si bas, qu'on ne sait rien de son origine, — Rutebeuf, par sa hardiesse, — par son talent, — à force de verve et d'invectives, parvint à gravir, moralement du moins, les degrés les plus difficiles de l'échelle sociale, et à atteindre presque, en se rapprochant des plus hauts barons de France, le sommet du monde féodal. Qu'il n'ait point pu s'y asseoir ni s'y créer une place personnelle, cela n'a rien qui nous surprenne ; mais ce fut probablement à son commerce avec ce monde supérieur par la fortune, par l'éducation, à celui où il était né, qu'il dut d'apprendre à louer ce qui était grand, honorable, valeureux, et à faire retentir comme une fanfare de gloire toute française, le nom et le renom des preux de son époque. A ce titre, Rutebeuf est véritablement pour nous autre chose qu'un poète ordinaire, plus ou moins caustique et mordant : c'est un poète national, associé par ses aspirations, ses amitiés, ses haines, aux mouvements les

plus intimes de son siècle, — un antagoniste vigoureux des doctrines ultramontaines, — un moraliste, enfin, digne de respect ou tout au moins d'attention, par la manière dont il sonne la charge à propos de ce qui lui paraît, selon l'occasion, devoir être encouragé ou flétri !

Tel est à peu près, jusqu'à présent, ce qu'il est possible de dire sur notre trouvère. Le lecteur, au reste, le jugera mieux par ses œuvres.









OEUVRES

COMPLÈTES

De Rutebeuf.

C'est de la Povretei Rutebuef <sup>1</sup>.

Ms. 7633.

**N**E ne sai par où je coumance  
Tant ai de matyere abondance  
Por parler de ma povretei.  
Por Dieu vos pri, frans Rois de France,  
5 Que me doneiz queilque chevance <sup>2</sup>  
Si fereiz trop grant charitei.  
J'ai vescu de l'autrui chatei <sup>3</sup>

1. L'ensemble de cette pièce, son quatrième et surtout son onzième vers indiquent que la composition en remonte au temps très-court qui s'écoula entre le commencement et la fin de la seconde croisade, et qu'elle fut écrite pendant que Louis IX était occupé à combattre les infidèles. Le saint roi dut donc la recevoir, si elle parvint jusqu'à lui, sur la plage de Tunis.

2. *Chevance* : voyez, pour ce mot, une des notes de la fin de *la Paiz de Rutebuef*.

3. *Chatei*, bien, fortune, gain, profit: en bas latin *catallum*.

Que hon m'a créu<sup>1</sup> & prestei;  
 Or me faut chacuns de créance,  
 10 C'om me fait povre & endetei :  
 Vos r'avez hors dou reigne estei  
 Où toute avoie m'atendance.

Entre chier tens & ma mainie<sup>2</sup>  
 Qui n'est malade ni fainie,  
 15 Ne m'ont laiffié deniers ne gage.  
 Gent truis d'efcondire<sup>3</sup> arainie<sup>4</sup>  
 Et de doncir mal enseigne<sup>5</sup> :

1. *Créu*, donné à crédit.
2. *Mainie, mefnie*, maison, famille; de *manſfo*.
3. *Escondire*, refuser; de *escondiré, excondicere*.
4. *Arainie*, accoutumée.
5. Dans une pièce anonyme, qui se trouve au Ms. 248, supp. fr., de la Bibliothèque impériale, et qui est intitulée : *C'est uns dis d'avarisce*, on rencontre les vers suivants, qui corroborent singulièrement et presque dans les mêmes termes les paroles de Rutebeuf :

Chacuns a son donnet perdu :  
 Li ménestrel font'esperdu ;  
 Car nus ne lor veut riens donner.  
 De don ont esté soutenu :  
 Maintenant font fouz pié tenu ;  
 Or voient aillors fermer.

C'était précisément le contraire de ce que faisait saint Louis, car, si l'on en croit *la Branche aux royaux lignages*,

Viez ménestrier mendians. ...  
 Tant du sien par an emportoient  
 Que nombre ne puis avenir.

On peut recourir aussi, pour ce sujet, à la pièce des *Tabureors* (joueurs de tambours), que j'ai insérée

- Dou sien gardier est chacuns iages.  
 Mors me r'a fait de granz damages,  
 20 Et vos, boens Rois, en .ij. voiajes  
 M'avez bone gent efloignié,  
 Et li lointainz pélerinages  
 De Tunes qui est leuz fauvages,  
 Et la male gent renoié.
- 25 Granz Rois, c'il avient qu'à vos faille :  
 A touz ai-ge failli sanz faille :  
 Vivres me faut & est failliz.  
 N'uns nè me tent, n'uns ne me baille :  
 Je touz de froit, de fain baaille,  
 30 Dont je fuis mors & maubailliz !  
 Je fuis sanz coutes & sanz liz ;  
 N'a fi povre jusqu'à Senliz.  
 Sire, fi ne sai quel part aille :  
 Mes cofteiz connoit le pailliz,  
 35 Et liz de paille n'est pas liz  
 Et en mon lit n'a fors la paille.

dans mon recueil intitulé : *Jongleurs et Trouvères* (Paris, Merklein, 1835). Je terminerai cette note par les vers suivants, dans lesquels Robert de Blois se plaint de l'avarice des grands :

Qui porroit ee de prince croire,  
 S'il n'oïst ou véist la voir,  
 Qu'au mengier font clorre lor huis ?  
 Si m'alt Deus je ne m'en puis  
 Taire kant dient ci huïssier :  
 « Or fors ! mes sires vuet mangier. »

*Maubailliz*, malméné, en triste position.

Sire, je vos fais afaire<sup>1</sup>  
 Je n'ai de quoi do<sup>2</sup> pain avoir :  
 A Paris fui entre touz biens,  
 40 Et n'i a nul qui i foit miens.  
 Pou i voi & fi i preig pou ;  
 Il m'i fouvient plus de faint Pou<sup>3</sup>  
 Qu'il ne fait de nul autre apôtre.

Bien fai *Pater*, ne fai qu'est *notre*,  
 45 Què li chiers tenz m'a tot ostei,  
 Qu'il m'a si vuidié mon hostei  
 Que li *Credo*<sup>4</sup> m'est dévéeiz,  
 Et ie n'ai plus que vos véeiz.

1. Ce vers, mis au présent, prouve que cette pièce fut réellement envoyée à saint Louis, alors en Afrique. Quelle réponse y fit ce prince? Et y répondit-il? — Je l'ignore.

2. *Do* pour *dou*. Le mot est ainsi dans le manuscrit.

3. Saint Paul. — Le nom de cet apôtre arrive là pour former, avec le mot *pou* (peu) qui précède, une espèce de jeu de mots. Cette plaisanterie se rencontre fréquemment chez la plupart des auteurs de cette époque; Gauthier de Coinsy surtout en abuse étrangement.

4. Je crois qu'il faut expliquer ici le mot *credo* par : crédit, prêt. Le poète dit qu'il lui est ôté, interdit (*dévéeiz*). *L'Histoire littéraire de la France*, t. xx, dit, en parlant de cette pièce : « Les quatre douzains dont elle se compose inspirent un sentiment de pitié; on y touche à nu la misère du poète. Il termine pourtant encore par un jeu de mots; mais au lieu d'un sourire, il semble qu'on ne voie sur son visage que des pleurs. »

**Explicit.**



### Le Mariage Rustebenf.

Mss. 7218, 7615, 7633; Suppl. fr., 1133.

**E**n l'an de l'incarnation,  
Mil deux cens, à m'intencion,  
En l'an soiffante <sup>1</sup>,  
Viiij. jors apres <sup>2</sup> la nascion  
5 Jhésu qui souffri passion,  
Qu'arbres n'a foille, oïsel ne chante,  
Fis-je toute la rien dolante  
Qui de cuer m'aime;  
Nis li mufars mufart me clame.  
10 Or puis filer, qu'il me faut traime;  
Mult ai à faire.  
Diex ne fist cuer tant de put'aire,  
Tant lit aie fet de contraire  
Ne de martire,  
15 S'il en mon martire se mire,  
Qui ne doie de bon cuer dire:  
« Je te claim cuite. »  
Envoyer .i. homme en Egypte

1. Il y a, écrit en note de la main du président Faucher, à cet endroit du Ms. 7615: « Il entend l'an 1260. » — Le Ms. 7633 dit: « sexante. »

2. Le Ms. 7615 dit: devant.

Ceste dolor est plus petite  
 20 Que n'est la moie <sup>1</sup>;  
 Et je qu'en puis se je m'esmoie <sup>2</sup>?  
 L'en dit que fols qui ne foloie  
 Perd sa fefon :  
 Sui-je mariez sans refon?  
 25 Or n'ai ne borde ne meson.  
 Encor plus fort :  
 Por plus doner de reconfort  
 A cels qui me héent de mort,  
 Tel fame ai prise  
 30 Que nus fors moi n'aime ne prise,  
 Et f'estoit povre & entreprise <sup>3</sup>  
 Quant je la pris.  
 A ci mariage de pris,  
 C'or fui povres & entrepris  
 35 Auzi come ele,  
 Et si n'est pas gente ne belle <sup>4</sup>.  
 L. anz a en f'escuele <sup>5</sup>,  
 S'est maigre & fêche :  
 N'ai pas paor qu'ele me trêche.  
 40 Despuiz que fu nez en la crêche

1. C'est probablement là une allusion aux efforts que l'on faisait, en 1260, pour envoyer des secours aux chevaliers croisés qui disputaient pied à pied le territoire d'Acre.

2. Ms. 7218. VAR. Je n'en puis mès se je m'esmoie.

3. *Entreprise*, malheureuse, embarrassée, gênée.

4. Ms. 7633. VAR. Jone ne bele.

5. On lit au Ms. 7615 : « Lx. ans. » — Le mot *J'escuele* est ici par élision pour *son escuele*, ainsi qu'on le voit au Ms. 7633.

Diex de Marie  
 Ne fu mès tele epouferie.  
 Je fuis toz plains d'envoiferie <sup>1</sup>,  
 Bien pert à l'uevre.  
 45 Or dira l'en que mal se prueve  
 RUSTEBUEF qui rudement oevre :  
 L'en dira voir,  
 Quant je ne porai robe avoir.  
 A toz mes amis faz favoir  
 50 Qu'ils se confortent :  
 Plus bel qu'il porront se déportent;  
 A cels qui tels novèles portent  
 Ne doingnent gaires.  
 Petit dout mès provos ne maires :  
 55 Je cuit que Diex li débonaires  
 M'aime de loing;  
 Bien l'ai prové <sup>2</sup> à cest befoing;  
 Là fui où le mail met le coing :  
 Diex m'i a mis.  
 60 Or faz feste à mes anemis,  
 Duel & corouz à mes amis.  
 Or du voir dire,  
 Se Dieu ai fet corouz ne ire,  
 De moi se puet jouer & rire  
 65 Que biau l'en vange.

1. Le Ms. 7615 écrit : « De muferie, » et le Ms. 7633 offre la leçon suivante : « Je fuis droiz, fouz d'ancecerie, c'est-à-dire d'antiquité, de famille, héréditairement. »

2. *Bien l'ai prové*, pour : Je l'ai bien éprouvé. — Les Mss. 7616 et 7633 portent : « Bien l'ai véu. »

Or me covient froter au lange <sup>1</sup> ;  
 Je ne dout privé ne estrange  
 Que il riens m'emble ;  
 N'ai pas bufche de chefne ensamble :  
 70 Quant g'i fui fi à fou & tramble <sup>2</sup>  
 N'est-ce assez ?  
 Mes pos est brifiez & quaffez  
 Et j'ai toz mes bons jors passez.  
 Je qu'en diroie ?  
 75 Ni la destruction de Troie  
 Ne fu fi grant comme est la moie !  
 Encore i a ,  
 Foi que doi *Ave Maria* ,  
 S'onques nus hom por mort pria ,  
 80 Si prît por moi :

1. Littéralement : Je suis forcé de me *frotter* au drap, ou : Je suis si pauvre que je n'ai pas de chemise. — On ne peut douter que ce soit là le sens de cette allocution, en la rapprochant des trois vers suivants, qui se trouvent dans la pièce intitulée *Du Pharisien* :

Tel cuide-on qu'au lange se froie  
 Qu'autre chose a sous la corroie.  
 Si com je cuit.

Ces vers sont relatifs aux Jacobins, auxquels un de leurs statuts interdisait de porter des chemises, comme constituant un vêtement de luxe.

2. Ces deux vers contiennent un singulier jeu de mots. Rutebeuf dit : Je n'ai pas deux *bûches de chêne ensemble*, et je suis là comme fou et tremblant ; mais ce passage doit s'entendre aussi de la façon suivante : Je n'ai pas deux *bûches de chêne ensemble*, car je suis là avec du hêtre (*fou, fagus*) et du tremble.



Je n'en puis mès se je m'efmoi.  
 Avant que viegne avril ne may  
 Vendra quaresme :  
 De ce puis bien dire mon efme <sup>1</sup>.  
 85 De poiffon autant com de crefme  
 Aura ma fame ;  
 Grant loisir a de fauver l'âme ;  
 Or géunt <sup>2</sup> por la douce Dame,  
 Qu'ele a loisir,  
 90 Et voist de haute eure géfir,  
 Qu'el n'aura pas tout son désir,  
 C'est sanz doutance.  
 Or foit plaine de grant soufrance,  
 Que c'est la plus grant porvéance  
 95 Que je i voie.  
 Par cel Seignor qui tout avoie <sup>3</sup>,  
 Quant je la pris petit avoie  
 Et ele mains :  
 Je ne fui pas ouvriers des mains <sup>4</sup> ;

1. *Mon efme*, ma pensée, mon appréhension; *astimatio*.

2. *Géunt*, qu'elle jeûne.

3. *Avoie* : ce mot vient de *avoier*, diriger, conduire, et non de *avoir*, ainsi que la rime du vers suivant.

4. Ce vers est un de ceux qui ont suggéré à M. Paulin Paris l'observation suivante : « En plusieurs endroits de ses poésies, les regrets qu'exprime Rutebeuf de n'avoir appris aucun métier semblent donner à croire qu'il était appelé naturellement à chercher dans le travail de ses mains un moyen de subsistance, et que s'il n'avait pas été, dès l'enfance, abandonné de ses parents, il les comptait du moins dans la classe la plus

- 100 L'en ne faura jà où je mains  
 Por mo poverte :  
 Jà n'i fera ma porte ouverte,  
 Quar ma mefon est trop déferte,  
 Et povre & gaste,  
 105 Sovent n'i a ne pain ne pafte.  
 Ne me blafmez fe je me hafte  
 D'aler arrière,  
 Que jà n'i aura bele chière :  
 L'en n'a pas ma venue chière  
 110 Se je n'apporte ;  
 C'est ce qui plus me desconforte,  
 Que je n'ofe huchier à <sup>1</sup> ma porte  
 A vuide main <sup>2</sup>.  
 Savez comment je me demain :  
 115 L'espérance de lendemain  
 Ce font mes festes.  
 L'en cuide que je foie <sup>3</sup> prestres,  
 Car je faz plus fainier de testes  
 (Ce n'est pas guile)  
 120 Que se je chantaiffè Evangile.

humble de la société. Son nom lui-même est un nouvel indice des disgrâces qui durent accompagner sa naissance, etc. »

1. Ms. 7218. VAR. entrer en.

2. Un chansonnier du XIII<sup>e</sup> siècle, dont il ne nous est resté que bien peu de chose, Colin Muset, a exprimé la même idée et raconté sa détresse, en pareil cas, dans des vers que j'ai édités le premier et qui se trouvent dans le Ms. 65, fonds de Cangé, Bibl. impériale.

3. Ms. 7633. VAR. fusse; et au vers suivant: Mais je fas.

L'en se faine parmi la vile  
 De mes merveilles <sup>1</sup>.  
 On les doit bien conter aus veilles :  
 Il n'y a nules lor pareilles <sup>2</sup>,  
 125 Ce n'est pas doute.  
 Il pert bien que je n'i vi goutte ;  
 Diex n'a nul martir en fa route <sup>3</sup>  
 Qui tant ait fet.  
 S'il ont esté por Dieu deffet,  
 130 Rofli, lapidé ou detret,  
 Je n'en dout mie  
 Que lor paine fu tost fenie ;  
 Més ce durra <sup>4</sup> toute ma vie  
 Sanz avoir aife.  
 135 Or pri à Dieu que il li plaïse  
 Ceste dolor, ceste méfaïse  
 Et ceste enfance

1. Ne pourrait-on pas inférer de ce passage qu'à la date de cette pièce (1260) Rutebeuf avait déjà composé son *Miracle de Théophile*, et peut-être plusieurs autres pièces du même genre qui ne nous sont point parvenues? Je ne sais, en effet, dans le cas contraire, si de simples fabliaux et quelques pièces satiriques auraient pu lui avoir sitôt procuré la réputation dont il parle, et surtout s'il eût pu se vanter, grâce à quelques vers profanes, de *faire signer plus de têtes que s'il chantait l'Évangile*. Remarquons, en outre, que ce passage prouve qu'avant 1260 Rutebeuf avait déjà composé un certain nombre de *merveilles*, comme il dit. Il nous resterait à savoir lesquelles.

2. Ms. 7633. VAR. Qu'il n'i aura jà lor pareilles.

3. *Route, rota*, compagnie, milice céleste.

4. Ms. 7615. VAR. La moie durra.

M'atort à vraie pénitance,  
Si qu'avoir puiffe l'accointance <sup>1</sup>.

*Amen.*

1. Ms. 7615. VAR. l'accordance (sa bonne grâce).

**Explicit le Mariage Rustebenf.**





### La Complainte Rutebeuf <sup>1</sup>.

Mss. 7218, 7615, 7633, 198 N.-D.

**N**o covient pas <sup>1</sup> que vous raconte  
Comment je me sui mis à honte,  
Quar bien avez oï le conte  
En quel manière,  
5 Je pris ma fame darrenière,  
Qui bele ne gente n'en ière.  
Lors nasqui paine,  
Qui dura plus d'une semaine

1. Cette pièce, comme on peut le voir dans ses derniers vers, est adressée au comte de Poitiers, Alphonse, frère de saint Louis (mort en 1271), qui avait déjà aidé très-gracieusement le poète, et qui, à ce titre, (c'était du moins l'espoir de Rutebeuf), devait comprendre ses pressants besoins. Elle me paraît avoir été écrite de 1265 à 1270. Au reste, notre poète ne se montra pas ingrat. La *Complainte du comte de Poitiers*, qu'on trouvera plus loin, en est une preuve.

M. Paulin Paris fait remarquer que ce petit poème rappelle assez bien les placets de Poisson, de Scarron et de la foule des petits poètes du XVII<sup>e</sup> siècle, qui ne croyaient pas compromettre leur dignité en sollicitant la générosité d'un Richelieu, d'un Fouquet, d'un Colbert.

2. Ms. 7615. VAR. Ne cuidiez pas.

Qu'el commença en lune plaine.  
 Or entendez,  
 Vous qui rime me demandez,  
 Comment je me fuis amendez  
 De fame prendre :  
 Je n'ai qu'engagier ne que vendre,  
 15 Que j'ai tant eu à entendre  
 Et tant à fère :  
 Quanques j'ai fet est à refère <sup>1</sup>  
 Que qui le vous voudroit retrère  
 Il durroit trop.  
 20 Diex m'a fet compaignon à Job <sup>2</sup>,  
 Qu'il m'a tolu à i. feul cop  
 Quanques j'avoie <sup>3</sup>.  
 De l'ueil destre, dont miex véoie,  
 Ne voi-je pas aler la voie  
 25 Ne moi conduire.  
 A ci dolor dolénte & dure,  
 Qu'à miédi <sup>4</sup> m'est nuiz obscure  
 De celui œil.  
 Or n'ai-je quanques je veuil;  
 30 Ainz fui dolenz, & si me dueil <sup>5</sup>

1. Les Mss. 7633 et 198 (fonds Notre-Dame) remplacent ce vers, qui est sauté dans le Ms. 7615, par le suivant :

Et tant d'annui & de contraire.

2. Ms. 198 N.-D. VAR. Jacob.

3. Ms. 198 N.-D. VAR. j'amoie.

4. Ms. 7633. VAR. Qu'endroit meidi.

5. Ms. 198 N.-D. VAR. De quoi parfondement me

Parfondement,  
 C'or fui-en grant afondement <sup>1</sup>  
 Se par cels n'ai relevement  
 Qui jusqu'à ci  
 35 M'ont fecoru la lor merci.  
 Le cuer en ai triste & noirci  
 De cest mehaing,  
 Quar je n'i voi pas mon gaaing:  
 Or n'ai-je pas quanques je haing;  
 40 C'est mes domages:  
 Ne fai ce ç'a fet mes outrages.  
 Or deviendrai fobres & fages  
 Après le fet,  
 Et me garderai de forfet;  
 45 Més que ce vaut quant c'est ja fet?  
 Tart fui méus;  
 A tart me suis aparcéus  
 Quant je suis ja ès las échéu.  
 C'est premier an  
 50 Me gart cil Diex en mon droit fan  
 Qui por nous ot paine & ahan  
 Et me gart l'âme:  
 Or a d'enfant géu ma fame;  
 Mon cheval a brifié la jame <sup>2</sup>  
 A une lice;  
 Or veut de l'argent ma norrice,

dueil. — Les huit vers qui suivent manquent dans ce manuscrit.

1. Ms. 7615. VAR. confondement.

2. Ms. 7633. VAR. Mes chevaux ot brifié la jambe.

Qui m'en destraint & me pélice <sup>1</sup>,  
 Por l'enfant pestre,  
 Ou il reviendra brère en l'estre.  
 60 Cil dame Diex <sup>2</sup> qui le fist nestre,  
 Li doinst chevance <sup>3</sup>  
 Et li envoist sa foutenance,  
 Et me doinst encore aléjance  
 Qu'aidier li puisse,  
 65 Que la povretez ne me nuife <sup>4</sup>  
 Et que miex fon vivre li truisse  
 Que je ne fais.  
 Si je m'efmai je n'en puis mais.  
 C'or n'ai ne doufaine ne fais,  
 70 En ma meson,  
 De bufche por ceste feson.  
 Si esbahiz ne fu més hom  
 Com je fui, voir <sup>5</sup>,  
 C'onques ne fui à mains d'avoii.  
 75 Mes oftes veuft l'argent avoir

1. Ces deux expressions sont fort énergiques : elles signifient torturer et arracher la peau. — Adam-le-Bossu, d'Arras, emploie aussi ces mots : *Ki me despiel*, qui m'enlève la peau dans une de ses pièces. On retrouve des expressions analogues chez plusieurs autres trouvères.

2. Ms. 7733. VAR. Cile fir Diex. — Ms. 198 N.-D. VAR. Ice Seigneur.

3. Ms. 7615. VAR. Provende.

4. Les Mss. 7615, 7633 et 198 N.-D. offrent cette variante :

Et que miex mon hosteil conduife.

5. *Voir*, vrai, vraiment; *verum*.



De ton osté<sup>1</sup>,  
 Et j'en ai presque tout osté,  
 Et si me font nu li costé,  
 Contre l'yver.  
 80 Cist mot me font dur & diver,  
 Dont mult me font changié li ver  
 Envers antan<sup>2</sup>.  
 Por poi n'afol quant g'i entan;  
 Ne m'effuet pas tancer en tan,  
 85 Quar le reuveil  
 Me tane assez quant je m'esveil.  
 Si ne fai se je dorm ou veil,  
 Ou se je pens,  
 Quel part je penrai mon despens  
 90 Par quoi puisse passer le tens.  
 Tel fiècle ai-gié :  
 Mi gage font tuit engagé  
 Et de chiés moi desmanagié,  
 Car j'ai géu  
 95 Iij. moi, que nului n'ai véu<sup>3</sup>.

1. Le Ms. 198 N.-D. porte la leçon suivante :

... De mon hostel.  
 Il doit bien avoir non hostel ;  
 Celui du roi n'est pas itel ;  
 Miex est païé,  
 Et j'eu ai presque tout osté.

2. *Antan*, l'année dernière; *ante annum*. — Voyez la jolie pièce de Villon dont le refrain est :

Mais où font les neiges d'antan ?

3. Le Ms. 198 N.-D. ne contient pas les six vers qui suivent celui-ci.

Ma fame r'a enfant éu,  
 C'un mois entier  
 Me r'a géu for le chantier.  
 Je me gifoie endementier  
 100 En l'autre lit,  
 Où je avoie pou de délit;  
 Oncques mès mains <sup>1</sup> ne m'abelit  
 Gésir que lors;  
 Quar j'en fui de mon avoir fors  
 105 Et s'en fuis mehaigniez du cors  
 Jusqu'au févir.  
 Li mal ne fevent feul venir :  
 Tout ce m'estoit à avenir  
 S'est avenu.  
 110 Que font mi ami devenu  
 Que j'avoie si près tenu  
 Et tant amé?  
 Je cuit qu'il font trop cler semé;  
 Ils ne furent pas bien semé,  
 115 Si font failli.  
 Ite! ami m'ont mal bailli,  
 C'onques tant com Diex m'affailli  
 En maint costé.  
 N'en vi .i. seul en mon osté :  
 120. Je cuit li vens les a osté.  
 L'amor est morte :  
 Ce font ami que vens emporte,  
 Et il ventoit devant ma porte;

1. *Mains* pour *moins*, ainsi qu'on le trouve dans le Ms. 7633.

- S'es enporta,  
 125 C'onques nus ne m'en conforta  
 Ne du sien riens ne m'aporta.  
 Ice m'aprent  
 Qui auques a privé le prent;  
 Mis cil trop à tart fe repent  
 130 Qui trop a mis  
 De son avoir por fère amis,  
 Qu'il ne's trueve entiers ne demis  
 A lui fecorre.  
 Or lerai donc fortune corre :  
 135 Si entendrai <sup>1</sup> à moi refcorre,  
 Se je.l' puis fère.  
 Vers les preudommes m'estuet trère <sup>2</sup>  
 Qui font cortois & débonère  
 Et m'ont norri :  
 140 Mi autre ami font tuit porri ;  
 Je les envoi à mestre ORRI <sup>3</sup>,

1. Ms. 198 N.-D. VAR. Si penferé.

2. Ms. 7634. VAR. Vers les bone gent m'estuet traire. — *M'estuet* signifie : il me convient.

3. Voici les différentes manières dont les diverses leçons orthographient ce mot : Ms. 7633, *Horri*; Ms. 7615, *Hauri*; Ms. 198 N.-D., *Ourri*. Je suis resté longtemps incertain sur la signification de ce vers, et je ne savais trop à quel genre de personnage il faisait allusion, lorsque la pièce intitulée *Ci encoumence de Charlot le Juif* est venue mettre fin à mes incertitudes. J'en demande humblement pardon à mes lecteurs pour Rutebeuf et pour moi, mais il s'agit tout simplement ici du chef des vidangeurs de Paris au XIII<sup>e</sup> siècle. A la fin, en effet, de la pièce que j'ai nommée, lorsque Guillaume met la main dans la peau du lièvre où

Et se li lais;  
 On en doit bien fère son lais  
 Et tel gent leffier en relais  
 145 Sanz réclamer,  
 Qu'il n'a en els rien à amer,  
 Que l'en doie à amor clamer.  
 Or<sup>1</sup> pri celui  
 Qui .iiij. parties fist de lui,  
 150 Qui refuser ne fet nului  
 Qui le reclaime,  
 Qui l'aure & Seignor le clame<sup>2</sup>,  
 Et qui cels tempte que il aime,  
 Qu'il m'a tempté,  
 155 Que il me doinst bonne santé,  
 Que je face sa volenté  
 Tout sanz defroi.  
 Mon Seignor, qui est filz de Roi,  
 Mon dit & ma complainte envoi,  
 160 Qu'il m'est mestiers,

Charlot *a fait la vilonie* (expression de Rutebeuf plus décente que celle qu'il a placée dans le titre de son fabliau), notre malin trouvère s'écrie :

Es vous l'escuier qui ot gans  
 Qui furent pünais & puerri,  
 Et de l'ouvrage mestre *Horri*.

Ces vers, rapprochés de ceux de la présente complainte, ne peuvent laisser aucun doute.

1. Les neuf vers suivants manquent au Ms. 7633.  
 2. Le Ms. 198 N.-D. remplace ce vers, qui est sauté au 7615, par le suivant :

Qui Seigneur & ami le clame.

Qu'il m'a aidié mult volentiers :  
Ce est li bons quens de Poitiers  
Et de Touloufe<sup>1</sup>;  
Il saura bien que cil gouloufe<sup>2</sup>.  
165 Qui si fêtement se douloufe<sup>3</sup>.

1. Alphonse, frère de saint Louis.
2. *Gouloufer*, désirer ardemment, convoiter, avoir faim d'une chose.
3. *Se douloufe*, se plaint avec douleur.

**Explicit la Complainte Rutebeuf,**  
**ou Explicit le Dit de l'Veil Rutebeuf.**





C'est la Paiz de Rutebues,

ou

La Priere Rutebuef.

Mss. 7615, 7633.

**M**ON boen ami Diex le mainteingne!  
Mais raifons me montre & enseingne  
Qu'à Dieu face une teil prière;  
C'il est moiens <sup>1</sup>, que Diex l'i tiengne,  
5 Que puis qu'en seignorie veingne  
G'i per honneur & bele chièr!  
Moiens & de bele menière  
Et l'amors est ferme & entière  
Et ceit bon grei qui le compeingne;  
10 Car com plus basse est la lumière,  
Miex voit hon avant & arrière,  
Et com plus hauce, plus esloigne.

Quand li moiens devient granz fires,  
Lors vient flaters & naît mesdires;

1. *C'il est moiens*, s'il est dans une position qui ne soit ni trop haute ni trop basse.

- 15 Qui plus en feit, plus a fa grâce.  
Lors est perduz joers & rires :  
Ces roiaumes devient empires <sup>1</sup>  
Et tuit enfuiet une trace.  
Li povre ami est en espace :
- 20 C'il vient à cort, chacuns l'en chace  
Par gros moz ou par vitupires.  
Li flatères de pute efrace <sup>2</sup>  
Fait cui il vuet voidier la place :  
C'il vuet, li mieudres est li pires.
- 25 Riches hom qui flateour croit  
Fait de légier <sup>3</sup> plus tort que droit,  
Et de légier faut <sup>4</sup> à droiture  
Quant de légier croit & mescroit.  
Fox est qui for l'amour acroit
- 30 Et sages qui entour li dure.  
Jamais jor ne metrai ma cure  
En fère raifon ne mesure  
Se n'est por celui qui tot voit;  
Car l'amours est ferme & féure.
- 35 Sages est qu'en li l'aféure :  
Tuit li autre funt d'un endroit.

J'avoie un boen ami en France;

1. Nous retrouverons souvent dans notre poète ce jeu de mots entre *pire*, *royaume* et *empire*.

2. *Efrace*, race, origine; *extrañio*.

3. *De légier*, légèrement, facilement; *leviter*.

4. *Faut*, de faillir, manquer.

Or l'ai perdu par meschéance <sup>1</sup>.  
 De totes pars Diex me guerroie,  
 40 De totes pars pers-je chevance <sup>2</sup>!  
 Diex le m'atort à pénitance  
 Que par tanz cuit que pou i voïe;  
 De fa veue r'ait-il joie  
 Aulf grant com je de la moie,

1. *Meschéance* veut dire à la fois méchanceté, accident, malheur. Dans quel sens Rutebeuf prend-il ce mot? Veut-il faire entendre qu'on a détaché de lui un puissant protecteur, à force de calomnies, par exemple? Veut-il dire que ce protecteur est mort? Quel est ensuite cet ami auquel il fait allusion? — En l'absence de trait plus caractéristique, il est assez difficile de le deviner. M. Paulin Paris a cependant risqué l'explication suivante : « S'il fallait absolument, a-t-il écrit, désigner quelqu'un, nous estimerions que les reproches du poète allaient à l'adresse de Pierre de la Brosse, qui, du rang de simple barbier de saint Louis, était arrivé, sous Philippe-le-Hardi, au faite de la roue de fortune; mais il vaut mieux ne pas essayer de découvrir un secret que l'intention du poète était de tenir à demi-voilé, même pour les contemporains. » Voir la publication que j'ai faite il y a quelques années du *Jeu de Pierre de la Brosse qui dispute à Fortune pardevant Reson*, comme écrit son auteur anonyme. Cette publication est aujourd'hui épuisée.

2. *Chevance*, bien, possession; du bas latin *cabentia*, *chevancia*. — La Fontaine s'est servi de ce mot lorsqu'il a dit :

..... L'abondance  
 Verfe en leurs coffres la finance,  
 En leurs greniers le blé, dans leurs caves les vins :  
 Tout en crève. Comment ranger cette CHEVANCE ?

FABLES, liv. VII, fab. 6.



45 Qui m'a méu teil méfiance;  
Mais bien le fache & fi le croie:  
J'aurai affeiz où que je foie,  
Qui qu'en ait anui & pezance <sup>1</sup>.

1. *Peçance*, poids, chagrin.

**Explicit.**





## De la Griesche d'Yver <sup>1</sup>.

Mss. 7218, 7615, 7633.

**C**ONTRE le tens qu'arbre deffueille  
Qu'il ne remaint en branche fueille  
Qui n'aut à terre,  
Por povreté, qui moi aterre,  
5 Qui de toutes pars me muet guerre,

1. J'ai préféré cette leçon : *De la Griesche d'yver*, qui est celle des Mss. 7615 et 7633, à celle du Ms. 7218 : *De la Griesche d'esté*, d'abord parce que les titres des pièces de ce dernier Ms. sont d'une main plus récente que le corps même du volume, et qu'à la fin de la pièce le copiste de tout le recueil a mis : *Explicit la griesche d'yver*; ensuite, parce qu'il s'agit, en effet, dans cette pièce des inconvénients qu'a l'hiver pour notre poète, et du malaise que lui cause cette saison; mais je n'en suis pas moins convaincu qu'indépendamment de cette signification de désagrément, d'incommodité, le mot *griesche* doit avoir encore ici un autre sens, aujourd'hui fort obscur, emprunté à un jeu du moyen-âge. Nous trouyons, en effet, dans *Gargantua*, livre 1<sup>er</sup>, chapitre xxii, parmi les deux cent cinquante et quelques jeux auxquels Rabelais nous apprend que se livrait son héros, après s'être lavé les

Contre l'yver,  
Dont mult me font changié li ver,  
Mon dit commence trop diver  
De povre estoire.

10 Povre fens & povre mémoire

*mains de vins frais et escuré les dents d'un pied de porc, le jeu de la griesche.* Mais en quoi consistait-il? C'est ce que nous ne savons pas positivement. « Le mot *griesche*, dit Le Duchat, est le nom d'un volant en Anjou, à cause qu'on l'y fait de plumes de perdrix grises, qui s'appellent, en ces quartiers-là, *griesches*. » Telle est aussi l'opinion de Ménage, qui ajoute qu'au Maine ce jeu s'appelait *coquantin*, parce qu'on faisait aussi des volants de plumes de coqs. Enfin, M. Éloi Johanneau (voyez page 424 du 1<sup>er</sup> vol. de son édit. de *Rabelais*) présume que le nom de *gruesche* ou *griesche*, donné au jeu de volant en Anjou, pourrait bien être dérivé de celui que les enfants jouent encore en Sologne, sous le nom de *pirouette*, et qui consiste à recevoir et à renvoyer, avec des palettes de bois, un volant dont les plumes sont piquées sur un petit cylindre de bois que les paysans nomment *dru* ou *grue* au jeu de palet. Ne pourrait-on pas conclure de cette explication que, par ces mots : *la Griesche d'esté, la griesche d'yver*, Rutebeuf a voulu, par allusion au jeu dont nous parlons, dépeindre en quelque sorte la ténacité avec laquelle la misère s'attachait à lui, le poursuivant sans relâche d'une saison à l'autre, et le renvoyant toujours malheureux de l'hiver à l'été, comme un volant?

Voici maintenant une explication plus récente et probablement plus juste : « Depuis un demi-siècle, dit M. Paulin Paris, en citant notre première édition de Rutebeuf, un nouveau jeu de dés était arrivé de Grèce en France, par l'Italie. On l'appelait tantôt *Blanque* ou *Blanche*, tantôt *Azar* ou *Zara*, tantôt

M'a Diex doné li rois de gloire  
 Et povre rente,  
 Et froit au cul quant bise vente.  
 Li vens me vient, li vens m'efvente,  
 15 Et trop sovent  
 Plusfors foies fent le vent.  
 Bien le m'ot griefche en covent  
 Quanques me livre;  
 Bien me paie, bien me délivre :  
 20 Contre le fout me rent la livre  
 De grant poverte.  
 Povretez est for moi revertte :  
 Toz jors m'en est la porte ouverte,  
 Toz jors i fui  
 25 Ne nule foiz ne m'en effui;  
 Par pluie moil, par chaut effui.  
 Ci a riche homme;  
 Je ne dorm que le premier fomme.  
 De mon avoir ne fai la fomme  
 30 Qu'il n'i a point.  
 Diex me fet le tens fi à point :  
 Noire mousche en esté me point,

*Griescche.* Il est permis de supposer que la couleur des cases qui renfermaient les nombres heureux fut l'occasion du premier de ces noms, et que celui de *Griescche* rappelait que les Croisés l'avaient transporté dans l'Occident, au retour de la conquête de l'empire grec. En tout cas, on trouve dans le portefeuille de Fontanieu, n° 60 (Mss. de la Bibl. impériale), divers passages d'un compte de l'hôtel du comte de Poitiers, où ce jeu est mentionné.

En yver blanche <sup>1</sup>.  
 Iffi sui com l'ofière franche  
 35 Ou com li oifiaus feur la branche :  
 En esté chante,  
 En yver plor & me gaimante,  
 Et me deffuel auffi com l'ente <sup>2</sup>  
 Au premier giel.  
 40 En moi n'a ne venin ne fiel;  
 Il ne me remaint rien fouz ciel :  
 Tout va fa voie.  
 Li enviaïl que je favoie  
 M'ont avoïé, quanques j'avoie  
 45 Et forvoïé,  
 Et fors de voie desvoïé.  
 Fols enviaus ai envoïé,  
 Or m'en fouvient;  
 Or voi-je bien, tout va, tout vient :  
 50 Tout venir, tout aler covient,  
 Fors que bien fet.  
 Li dé qui li détier ont fet  
 M'ont de ma robe tout desfet;  
 Li dé m'ocient,

1. Ces deux vers se retrouvent plus loin dans le *Dit des Ribaux de Greive*. Voyez, à cette pièce, l'explication que nous en donnons.

2. *Ente*, arbre greffé. — On lit, page 14, strophe 6<sup>e</sup>, dans le *Fablel du dieu d'amours*, que j'ai publié en 1834 :

De tel manière estoit tous li vergiés  
 Ains n'i ot arbre, ne fust pins ou loriés,  
 Cyprés, aubours, ENTES & oliviers.

- 55 Li dé m'aguetent & espient,  
Li dé m'affailent & deffient,  
Ce poise moi;  
Je n'en puis mès, se je m'esmat.  
Ne voi venir avril ne may :  
60 Vezci la glace;  
Or fui entrez en male trace.  
Li trahitor de pute efrace  
M'ont mis sanz robe :  
Li siècles est si plains de lobe!  
65 Qui auques a, si fet le gobe;  
Et je que fais?  
Qui de pòvreté sent le fais?  
Griesche ne m'i left en pais;  
Mult me defroie,  
70 Mult m'assaut & mult me guerroie.  
Jamès de cest mal ne garroie.  
Par tel marchié :  
Trop ai en mauvès leu marchié.  
Li dé m'ont pris & emparchié;  
75 Je les claim quite :  
Fols est qu'à lor conseil abite;  
De sa dète pas ne f'aquite,  
Ainçois f'encombe;  
De jor en jor acroift le nombre.  
80 En esté ne quiert-il pas l'ombre  
Ne froide chambre,  
Que nu li font sovent li membre.  
Du duel son voifin ne li membre,  
Mès le sien pleure;

85 Griefche<sup>1</sup> li a coru feure,  
 Defnué l'a en petit d'eure,  
 Et nus ne l'aime;  
 Cil qui devant coufin le clame  
 Li dist en riant : « Ci faut traime  
 90 Par lécherie<sup>2</sup>.  
 Foi que tu dois sainte Marie,  
 C'or va ore en la draperie,  
 Du drap acroire.  
 Se li drapiers ne t'en veut croire,  
 95 Si t'en reva droit à la foire  
 Et va au change.  
 Se tu jures saint Michiel l'ange,  
 Que tu n'as feur toi lin ne lange  
 Où ait argent,  
 100 L'en te verra mult biau fergent.  
 Bien t'apercevront la gent;  
 Créus feras;  
 Quant d'iluecques remouveras  
 Argent ou faille enporteras. »  
 105 Or a fa paie;  
 Ainsi vers moi chascuns l'apaie :  
 Je n'en puis més.

1. On voit que Rutebeuf emploie à la fois le mot *griefche* dans ses deux significations, tantôt comme allusion au jeu de ce nom, tantôt dans le sens de *gravatio*, incon vénient, charge, fardeau. Il faut l'entendre sous cette dernière acception dans le passage qui occasionne cette note.

2. Ms. 7615. VAR. Tricherie.

**Explicit la Griesche d'Yver.**



### La Griesche d'Este.

Mss. 7218, 7615, 7633.

**E**N recordant ma grant folie,  
Qui n'est ne gente ne jolie  
Ainz est vilaine  
Et vilains cil qui la demaine,  
5 Me plaing .vij. jors en la femaine  
Et par reson :  
Si esbahiz ne fu mès hom,  
Qu'en yver toute la feson  
Ai si ouvré  
10 Et en ouvrant m'ai aouvré  
Qu'en ouvrant n'ai rien recouvré  
Dont je me cuevre.  
Ci a fol ouvrier & fole oeuvre;  
Qui par ouvrer riens ne recuevre  
15 Tout torne à perte,  
Et la griesche est si aperte,  
Qu'eschech dit à la descouverte  
A son ouvrier,  
Dont puis n'i a nul recouvrier.  
20 Juingnet li fet sambler février.  
La dent dit : « Cac, »



Et la griesche dit : « Eschac ; »  
 Qui plus en fet l'afuble fac  
 De la griesche.  
 25 De Gresce vient, si griez éefche;  
 Or est la Borgoingne briéfche:  
 Tant a venu  
 De la gent qu'ele a retenu,  
 Sont tuit cil de fa route <sup>1</sup> nu  
 30 Et tuit defchaus;  
 Et par les froiz & par les chaus,  
 Nès li plus mettres fenéschaus,  
 N'ont robe entière.  
 La griesche est de tel manière  
 35 Qu'ele veut avoir gent légère  
 En fon fervile.  
 Une eure en cote, autre en chemise.  
 Tel gent aime com je devise :  
 Trop het riche homme;  
 40 S'aus poins le tient ele l'assomme.  
 En corte terme fet bien la fomme  
 De fon avoir :  
 Plorér li fet son non-favoir;  
 Souvent li fet gruel avoir,  
 45 Qui qu'ait avaine :  
 Trambé m'en a la méstre vaine :  
 Or vous dirai de lor couvaine;  
 J'en fai assez.  
 Sovent en ai esté laffez :

1. Voyez, pour le mot *route*, la pièce du *Mariage Rutebeuf*, vers. la fin.

- 50 Mi-marz que li frois est passez,  
Notent & chantent.  
Li .i. & li autre se vantent  
Que se dui de ne les enchantent  
Il auront robe.
- 55 Espérance les fert de lobe  
Et la griësche les defrobe.  
La borse est vuide;  
Li geus se ce que l'en ne cuide:  
Qui que tisse chascuns deuide;
- 60 Li penffers chiet;  
Nul bel eschet ne lor eschiet.  
N'en puéent mes qu'il lor meschiet.  
Ainz lor en poïse:  
Qui qu'ait l'argent, Diex-a la noïse.
- 65 Aillors covient lor penffers voïse,  
Quar .ij. tornois,  
Iij. parefis, .v. viennois,  
Ne puéent pas fère .i. borgois  
D'un nu despris.
- 70 Je ne di pas que je's despris;  
Ainz di qu'aütes confés est pris.  
De cel argent  
Ne f'en vont pas longues charjant;  
Por ce que li argens art gent,
- 75 N'en ont que fère,  
Ainz entendent à autre afère:  
Au tavernier font du vin trère;  
Or entre boule  
Ne boivent pas, chascuns le coule:

- 80 Tant en entonent par la goule,  
 Ne lor sovient  
 Se robe achater lor covient.  
 Riche font, mes ne sai dont vient  
 Lor grant richèce :
- 85 Chascuns n'a riens quant il se drèce.  
 Au paier font plains de perèce :  
 Or faut la feste,  
 Or remainent chançons de geste;  
 Si f'en vont nu comme une beffe
- 90 Quand ils f'efmuevent.  
 A lendemain povre se truevent;  
 Lui dui dé povrement se pruevent :  
 Or faut quaresme  
 Qui lor a esté dure & pefme.
- 95 De poiffon autant com de crefme  
 I ont éu :  
 Tout ont joué, tout ont béu.  
 Li uns a l'autre decéu,  
 Dist RUSTEBUÉS,
- 100 Por lor tabar<sup>1</sup>, qui n'est pas nués,  
 Qui toz est venduz en .ij. oès<sup>2</sup>;  
 Et avril entre,  
 Et il n'ont riens defors le ventre.  
 Lors font il vifte & prunte & entre :
- 105 S'il ont que metre,

1. *Tabar* : voyez, pour l'explication de ce mot, une des notes de la *Complainte du Roi de Navarre*.

2. Les huit vers qui suivent sont transposés d'une manière fautive dans le Ms. 7633.

Lors les verriez entremetre  
 De dez prendre & de dez jus metre.  
 Ez vous la joie :  
 Ni a fi nu qui ne f'esjoie ;  
 110 Plus font feignor que raz fus moie !  
 Tout cel esté  
 Trop ont en grant froidure esté.  
 Or, lor a Diex .i. tens presté  
 Où il fet chaut,  
 115 Et d'autre chose ne lor chaut :  
 Tuit ont apris aler defchaut.

i. *Que ras fus moie*, que rats sur meule, c'est-à-dire dans un tas de gerbes.

**Explicit la Griesche d'Esté.**



qui font de ch  
 qui font de ch  
 qui font de ch



## La Mort Rutebeuf,

ou ci encoumence

## La Repentance Rutebeuf<sup>1</sup>.

Mss. 7218, 7633, 198 N.-D.

**L**ESSIER m'estuet le rimoier,  
Quar je me doi mult esmaier  
Quant tenu l'ai fi longuement :  
Bien me doit le cuer lermoier.

1. Cette pièce est probablement une des dernières de Rutebeuf. Il l'écrivit sans doute après quelque maladie, sentant que sa fin était proche. Il avoue, en effet, dès le premier vers, *qu'il y a longtemps qu'il rime, et que, si une chose doit l'étonner, c'est d'avoir pu rimer si longtemps*. Plus loin, il dit qu'il est temps pour lui de *sortir de ce monde*. Entendait-il par là nous faire savoir qu'il allait finir ses jours dans une maison religieuse, ou qu'il ne tarderait pas à mourir?... Ce qui me ferait penser qu'il a voulu indiquer le dernier cas, c'est que, dans le Ms. 7218 de la Bibl. impériale, qui contient le meilleur et le plus vaste recueil de ses œuvres, cette pièce est placée la dernière, comme si elle eût dû clore sa vie, et qu'après on lit: « *Expliciunt tuit li dit Rutebeuf.* »

Au reste, durant toute cette pièce, le trouvère n'exprime pas un seul regret de ce qu'il a écrit. Il avoue bien *qu'il a vécu aux dépens d'autrui, qu'il a chanté les uns pour plaire aux autres*, mais il ne dit pas qu'il se repente de s'être élevé contre les ordres mendiants et contre le clergé. Il n'y a donc là aucune palinodie, ainsi que le prétend quelque part Legrand d'Aussy.

5 C'onques ne me poi amoier<sup>1</sup>  
 A Dieu fervir parfètement;  
 Ainz ai mis mon entendement  
 En geu & en esbatement,  
 Qu'ainz ne dagnai nès saumoier<sup>2</sup>;  
 10 Se por moi n'est au jugement  
 Cele où Diex prift aombrement,  
 Mau marchié pris au paumoier<sup>3</sup>.

Tart ferai mès au repentir.  
 Las moi! c'onques ne sot fentir  
 15 Mes fols cuers quels est repentance,  
 N'a bien fère lui assentir!  
 Comment oferoie tentir<sup>4</sup>  
 Quant nès li juste auront doutance?

1. Ms. 7633. VAR. Soi. — *Amoier*, appliquer, adonner. On trouve, dans le *Dit du Buffet* (voir Méon):

Qui biau fet dire & rimoyer.  
 Bien doit la science amoier.

2. *Saumoier*, dire ses psaumes.

3. Le poète dit qu'il a eu tort de laisser Dieu pour le *geu de paume & l'esbatement*, et que si, au jour du *jugement*, la Vierge n'intercède pour lui, il aura fait, à ce sujet-là, un *mauvais marché*. — Le Ms. 7633 offre cette variante :

Ton marchié pris à *paumoier*.

4. *Tentir*, littéralement: *tinter*; mais on pourrait traduire ce mot avec plus d'exactitude par cette locution vulgaire: *souffler*. (*Comment oserais-je souffler, puisque les justes eux-mêmes ne seront pas exempts de crainte?*)

20 J'ai toz jors engréffié ma pance  
D'autrui chatel, d'autrui subſtance.  
Ci a bon cler au mieux mentir :  
Se je di : « C'eſt par ignorance  
Que je ne fai qu'eſt pénitance !,  
Ce ne mé puet pas garantir.

25 Garantir! las! en quel manière?  
Ne me fit Diex bonté entière,  
Qui me dona ſens & favoir,  
Et me fiſt à ſa forme fière?  
Encor me fiſt bonté plus chière,

30 Que por moi vout mort recevoir.  
Sens me dona de decevoir  
L'anemi qui me veut avoir  
Et mettre en ſa chartre première,  
Là dont nus ne ſe puet r'avoir :

35 Por prière ne por avoir,  
N'en voi nus qui reviegne arrière.

1. Dans la ſtrophe ſuivante, Rutebeuf veut parler ici, non pas de ſes vers ſur les ordres religieux, ſur l'Université, mais de ſes *Complaintes*, de ce que l'on pourrait appeler ſes *Pièces politiques*. Pour celles-là, je croirais aſſez volontiers qu'il les a, en partie, du moins, composées à la demande ou ſur l'invitation des héritiers et des familles, dont il eſpérait une récompense. Il paraît, en tout cas, que même le Roi, même les grands, malgré leurs promeſſes, la lui faiſaient parfois attendre longtems, car, çà et là, dans ſes œuvres, il lui échappe quelques plaintes à ce ſujet. Quant à ſes éloges des écoliers et des professeurs, à

J'ai fet au cors fa volenté;  
 J'ai fet rimes, & f'ai chanté  
 Sor les uns por aus autres plère,  
 40 Dont anemis<sup>1</sup> m'a enchanté  
 Et m'âme mife en orfenté<sup>2</sup>  
 Por mener à félon repère.  
 Se cele en qui toz biens resclère  
 Ne prent en cure mon afère<sup>3</sup>,  
 45 De male rente m'a renté  
 Mes cuers, où tant truis de contraire :  
 Fificien, n'apotaire  
 Ne me puéent doner fanté.

ses invectives contre les moines, je ne crois pas qu'il en ait jamais attendu autre chose que de la popularité. Les premiers étaient trop pauvres pour pouvoir le récompenser; et les seconds, lors même qu'ils auraient pu le faire changer d'avis en le payant, étaient trop avares pour le tenir jamais à leur solde. Aussi y va-t-il de bon cœur et voit-on dans ses vers contre eux une verve, une ardeur, une satisfaction qui impliquent le désintéressement et révèlent une sorte de vengeance satisfaite. Rutebeuf, d'ailleurs, en écrivant ainsi, agissait dans le sens de l'opinion publique d'alors et se laissait emporter volontiers, sans préoccupation personnelle, à ce torrent. Prêcher la croisade, s'élever contre les ordres religieux et défendre l'Université, c'était, au XIII<sup>e</sup> siècle, à Paris du moins, faire acte de libéralisme, et, à ce compte, notre poète a dû jouer, de son temps, un rôle particulier, assez important pour exercer quelque action sur l'opinion publique.

1. *Anemis*, c'est-à-dire le démon, l'ennemi.

2. *Orfenté*, état d'un orphelin.

3. 7683. VAR. M'enfertei.



Je fai une fificienne  
50 Que à Lions, ne à Viene,  
Ne tant comme li fiècles dure,  
N'a fi bonne serurgienne.  
N'est plaie, tant foit ancienne,  
Qu'ele ne nétoie & escure  
55 Puis qu'ele i veut metre sa cure.  
Ele espurja de vie obscure.  
La bénéoite Egypcienne;  
A Dieu la rendi nete & pure:  
Si com c'est voirs, si praingne en cure  
60 Ma lasse d'âme crestienne!  
Puis que morir voi foible & fort,  
Comment prendrai en moi confort  
Que de mort me puisse défendre?  
N'en voi nul, tant ait grant effort,  
65 Qui des piéz n'oit le contrefort;  
Si fet le corps à terre estendre.  
Que puis-je, fors la mort attendre?  
La mort ne lest ne dur ne tendre,  
Por avoir que l'en li aport,  
70 Et quant li cors est mis en cendre  
Si covient à Dieu refon rendre<sup>1</sup>  
De quanques fist dusqu'à la mort.

Or ai tant fet que ne puis mès;  
Si me covient tenir en pès :

1. Ms. 7633. VAR. Si covient l'arme raison rendre  
(il faut que l'âme rende raison de, etc.).

75 Diex doinst que ce ne foit trop tart!  
 Toz jors ai acréu mon fès,  
 Et oï dire à clers & à lès :  
 « Com plus couve li feus, plus art. »  
 Je cuidai engingner Renart;  
 80 Or n'i valent engin ne art,  
 Qu'afféur<sup>1</sup> est en fon palès.

1. La copie du Ms. 7218, qui appartient à la Bibliothèque de l' Arsenal et qui provient, je crois, des Mss. du marquis de Paulmy, contient ici en marge une annotation très-fautive. Elle traduit *afféur* par Assuérus. Je me trompe fort, ou, loin de prendre ce mot comme le nom du roi dont parle l'Écriture-Sainte, le poète l'entend dans le sens de *assuré, tranquille*, ainsi qu'on le voit dans plusieurs autres poèmes, par exemple à la troisième strophe de *La roe de fortune*, petite pièce qui se trouve dans mon recueil intitulé *Jongleurs et Trouvères* (Paris, Merklein, 1835), page 178 :

En ce siècle n'a fors éur;  
 N'i doit estre nus asséur,  
 Que nus tant i ait feignoré,  
 N'i ait asséur de sa vie, &c.

Rutebeuf a donc voulu dire qu'il espérait tromper *Renard*, mais que la ruse et l'adresse ne servent à rien pour cela, car Renard est à l'abri et sans crainte dans son palais.

Pour faciliter l'intelligence de cette allusion, touchant le héros de notre premier poème satirique, il est bon de rappeler ici la définition du mot *Renart*, donnée par l'auteur même de ce roman, vers 107<sup>e</sup> et 108<sup>e</sup> de l'édition de Méon :

Tuit cil qui font d'engin & d'art  
 Sont mès tuit appelés RENART.

Por cet siècle qui se départ<sup>1</sup>  
M'en covient partir d'autre part :  
Qui que l'envie, je le lès.

1. Ce vers prouve que notre poète écrivait cette pièce vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, dans un âge avancé, où sa mort était proche.

**Ci fait la mort Rustebuef,**  
**ou Explicit la Repantance Rustebuef.**





C'est la Complainte au Roi de Navarre <sup>1</sup>.

Ms. 7633.

**P**RTIEZ à compleindre m'enseigne  
D'un home qui avoit seur Seine  
Et for Marne maintes maisons;  
Mais à teil bien ne vint mais hons  
5 Comme il venist, ne fust la mort  
Qui en fa venue l'amort.

1. Cette pièce date de l'année 1271. Rutebeuf y rappelle, avec une grande sensibilité et un véritable talent poétique, la perte regrettable que la France venait de faire en la personne du prince dont il trace l'éloge en très-bons vers. C'est en parlant de ce genre de poème, que M. Paulin Paris a dit de Rutebeuf: « Ses complaintes sont un de ses meilleurs titres à nos éloges. Elles ont une haute importance historique: elles pourraient trouver place dans la série des monuments de l'histoire de France, et Rutebeuf y fit preuve d'un talent poétique plus élevé que partout ailleurs; on peut même dire que, sans ce lien qui les rattache à nos annales, les œuvres complètes de Rutebeuf, malgré l'intérêt piquant de sa lutte contre les ordres mendiants, attendraient encore aujourd'hui l'éditeur estimable qu'elles ont rencontré. » M. Paulin Paris va peut-être un peu loin dans cette dernière phrase; mais pour le reste je ne puis qu'être de son avis et le remercier de ses bonnes et sympathiques paroles.

C'est li rois THIEBAUZ de Navarre <sup>1</sup>.

Bien a fa mort mis en auvarre <sup>2</sup>

Tout fon roiaume & fa contei.

1. Thibaut V, comte de Champagne et roi de Navarre, fils de Thibaut IV, dit le *Chansonnier*, et de Marguerite de Bourbon, fille d'Archambault VIII, naquit en 1240. Il n'avait encore que treize ans lorsqu'il fut appelé au trône, sous la tutelle de sa mère. En 1255, et non en 1258, comme on l'a écrit, il épousa à Melun, après avoir, moyennant 3,000 livres de rente, fait sa paix avec le duc de Bretagne, Isabelle, fille aînée de saint Louis, dont il n'eut point d'enfants. En 1268, il rejeta les propositions de Baudouin, empereur de Constantinople, qui lui promettait le quart de son empire, s'il voulait l'aider à reconquérir ses États sur Michel Paléologue et ceux qui les lui avaient ravés sept années auparavant.

Ce prince, qui était un homme de bon conseil, fort libéral et ami des lettres, ainsi que le prouvent l'érection qu'on lui dut de l'Académie de Tudéla, en Navarre, et les nombreux privilèges qu'il accorda à ceux qui en fréquentaient les écoles, fit composer, par Vincent de Beauvais, un traité sur les devoirs des grands et de ceux qui ont des charges considérables dans l'État. Il partit, en 1270, pour la seconde croisade, et écrivit de Tunis, le 25 août de la même année, sur le trépas de saint Louis, une lettre remarquable qui nous est restée. D'autres prétendent, au contraire, qu'elle lui fut adressée par l'évêque de Tunis. On la trouve dans la *Bibliographie des croisades*, de Michaud. Thibaut V mourut le 4 décembre 1270, à son retour de l'expédition, à Trapani, en Sicile, où il s'était arrêté. Son corps fut apporté dans l'église des Cordeliers de Provins, et son cœur dans celle des Jacobins de la même ville.

2. *Auvarre*, désolation, chagrin violent; *adversum*.

- 10 Por les biens c'on en a contei,  
 Quant li rois Thiebaus vint à terre  
 Il fut affeiz, qui li mut guerre  
 Et qui mout li livra entente,  
 Si que il n'ot oncle ne tente
- 15 Qui le cuer n'en éuft plain d'ire !  
 Mais je vos puis jureir & dire  
 Que c'il fuft fon éage en vie

1. Thibaut V, dès sa naissance, compta beaucoup d'ennemis parmi ses proches, dont la troisième union du vieux comte de Champagne était venu renverser tous les projets au sujet des riches domaines qu'il possédait. Celui d'entre eux qui dut en être le plus vivement contrarié fut, sans contredit, Jean I<sup>er</sup>, dit *Le Roux*, duc de Bretagne, mari de Blanche de Champagne, alors fille unique de Thibaut IV et d'Agnès de Beaujeu, sa deuxième femme. Cette alliance, par laquelle Jean I<sup>er</sup> espérait, si Thibaut mourait sans autre postérité, hériter du royaume de Navarre, excita plus tard, entre Thibaut V et le duc de Bretagne, des dissensions que saint Louis ne put calmer qu'en faisant dépendre de leur cessation son consentement au mariage de sa fille Isabelle avec le premier de ces princes (voyez *Joinville*). Mais l'animosité générale contre Thibaut V se montra surtout lorsqu'il parvint au trône. Tout le monde, à cette époque, se ligua contre lui, et sa mère Marguerite, qui mourut en 1258, se trouva vis-à-vis de ses égaux et de ses sujets dans la position critique où la reine Blanche s'était vue, durant la minorité de saint Louis, à l'égard de Thibaut IV et des autres grands vassaux. Grâce à son habileté et son adresse, elle se tira pourtant de ces circonstances difficiles avec le même bonheur que la veuve de Louis VIII.

De li cembreir éuft envie  
 Li mieudres<sup>1</sup> qui orendroit vive,  
 20. Que vie fi nete & fi vive  
 Ne mena n'uns qui foit ou monde.  
 Large, cortois & net & monde,  
 Et boen au chans & à l'oftei,  
 Tel le nos a la mort oftei.  
 25. Ne croi que mieudres creffiens,  
 Ne jones hom ne anciens,  
 Remainfiit la journée en l'oft;  
 Si ne croi mie que Dieux l'oft  
 D'avec les fainz, ainz l'i a mis,  
 30. Qu'il a toz jors estei amis  
 A fainte Eglife & à gent d'ordre<sup>2</sup>.  
 Mout en fait la mors à remordre  
 Qui fi gentil mortel a mors;  
 Piefà ne mordi plus haut mors :  
 35. Jamais n'iert jors que ne f'en plaigne.  
 Navarre & Brie & Champaingne,  
 Troie, Provins, & li dui Bar,  
 Perdu aveiz vostre tabar<sup>3</sup>.

1. *Li mieudres*, le meilleur; *melior*.

2. C'est-à-dire : aux religieux.

3. Le *tabar* était une espèce de manteau qui se mit d'abord par-dessus la cotte de maille, et plus tard par-dessus l'armure. Ici, comme le poète l'explique lui-même, il l'entend dans le sens figuré de *protection*, *soutien*. On lit dans le roman du Petit Jehan de Saintré : « Et quand mes lettres furent faites, il me mena prendre congié du Roy, qui me fit très-bonne chière; et, pour l'amour de notre sire le Roy, aussi

48 COMPLAINTÉ AU ROI DE NAVARRE.

- C'est-à-dire vostre secours.  
 40 Bien fustes fondei en décours <sup>1</sup>,  
 Quant teil feigneur aveiz perdu,  
 Bien en deveiz estre esperdu.
- Mors desloaux, qui rienz n'entanz  
 Se le laiffâtes .lx. anz  
 45 Ancor vivre par droît aage,  
 Lors l'en préiffes le paage  
 Si n'en péuft pas tant chaloir <sup>2</sup>;  
 Or estoit venuz à valoir.  
 N'as-tu fait grant desconvenue  
 50 Qu'ant tu l'as mort en fa venüe  
 Mort defloiaux; mors de pute aire?  
 De toi blameir ne me puis taire  
 Quant il me foyient des bienz faiz

de vous, me fit donner un *tabar* de velours figuré, noir, fourré de martres zobelines, et cent florins d'Aragon.» On trouve dans le roman de sir Walter Scott, *Quentin Durward*, quelques détails sur le *tabar*. M. le docteur Meyrick, membre de la Société royale des Antiquaires de Londres, a fait imprimer, dans les Mémoires de cette Société, une savante dissertation sur les vêtements de guerre, où il parle de celui-là. Voir également le texte de ma publication intitulée : *l'Armeria Real de Madrid*, 3 vol. in-fol.

1. Cette expression, *fondei en décours*, est plus facile à entendre qu'à commenter. *Décours* signifie ; *decrecentia*. Or, comme on ne peut pas dire en français, *fondé en décroissance*, il faut nécessairement paraphraser pour traduire.

2. *Chaloir*, importer; de *calere*.



Que il a devant Tunes faiz,  
 55 Oû il a mis avoir & cors!  
 Li premiers iffuz estoit fors  
 Et retornoit li darreniers.  
 Ne prenoit pas garde au deniers  
 N'auz garnizons <sup>1</sup> qu'il despandoit;  
 60 Mais faveiz à qu'il entendoit,  
 A vifeteir les bones genz.  
 Au mangier estoit droiz ferjenz,  
 Après mangier estoit compains  
 De toutes bones teches plains,  
 65 Pers aus barons, aus povres peires <sup>2</sup>,  
 Et aus moiens compains & frères;  
 Bons en confoil & bien méurs,  
 Auz armes vistes & féurs,  
 Si qu'en tout l'ost n'avoit son peir.  
 70 Douz.foiz le jor faifoit trampeir <sup>3</sup>

1. *Garnizons*, frais, dépenses, achats de vivres et de provisions de toute espèce. L'exemple suivant est tiré de l'*Esbatement du mariage des quatre fils Hémons*, que j'ai publié dans les notes du premier de mes deux volumes de *Mystères* (Paris, 1837, in-8°). « Et prendra ses *garnizons* en la granche à Petit-Pont, c'est assavoir : buche, charbon, foin et avoine. »

2. Je ne puis m'empêcher de faire remarquer ici quelle finesse il y a dans ce jeu de mots entre *pers* (égal); *par*, et *peires*, père, *pater*.

3. Ce mot *trampeir*, qu'on ne trouve dans aucun glossaire, répond parfaitement à notre terme populaire *tremper la soupe*. Il est employé quelquefois comme marque de temps. Un de nos anciens chroniqueurs dit, en parlant d'une armée en marche, que

## 50 COMPLAINTÉ AU ROI DE NAVARRE.

Por repaître les familleuz.  
 Qui déift qu'il fust orgueilleuz  
 Et il le véift au mangier,  
 Il se tenift por menfongier.  
 75 Sa bataille estoit bonne & fors,  
 Car ces semblanz & ces effors  
 Donoit aux autres hardieffe.  
 Onques home de fa joneffe  
 Ne vit n'uns contenir si bel <sup>1</sup>,  
 80 En guait, en estour, en cembel.

Qui l'ot en Champagne véu,  
 En Tunes l'ot desconnéu :  
 Qu'au befoing connoît-hon preudome;  
 Et vos saveiz, ce est la fomme,  
 85 Qui en pais est en son pais  
 Tenuz feroit por foux nayx  
 C'il f'aloit auz paroiz combatre.  
 Par ceste raifon vuel abatre  
 Vilonie, f'on l'en a dite.  
 90 Que fa vaillance l'en acquite.  
 Quant l'aguait faifoit à son tour,  
 Tout auzi come en une tour  
 Estoit chacuns afféureiz,

de tel endroit à tel autre, « les soldats *tremperent* vingt soutes. » A deux par jour, je suppose, il est facile de voir tout de suite combien le total offre de journées; mais ce n'en est pas moins, il faut en venir, un assez bizarre calendrier.

1. *Contenir si bel*, avoir si belle contenance.

Car touz li oz estoit mureiz :  
 95 Lors estoit chascuns aséur<sup>1</sup>  
 Car li fiens gaiz valoit .i. mur.

Quant il estoient retornei,  
 Si trovoit-hon tot atornei  
 Tables & blanches napes mifes!  
 100 Tant avoit laians de reprifes<sup>2</sup>  
 Donées si cortoisement  
 Et roi de teil contement,  
 Qu'à aise fui quant le recorde,  
 Por ce que chascuns c'en descorde  
 105 Et que chascuns le me tefmoingne  
 De ceulx qui virent la befoigne,  
 Que n'en truis contraire nelui  
 Que tout ce ne foit voirs de lui.

Roi HANRRIS, frères au bon roi<sup>3</sup>,

1. *Voyez*, pour ce mot, à la fin de la *Mort Rutebeuf*.

2. *Reprises*, parties de jeu, revanches.

3. Ce prince, comte de Rosnay, succéda en 1270, dans le titre de comte de Champagne et de roi de Navarre, à Thibaut V, son frère, qui l'avait déclaré son héritier avant de partir pour la seconde croisade. Il porta le nom de Henri III et le surnom de *le Gros* ou *le Gras*. Il eut pour femme Blanche d'Artois, fille de Robert, frère de saint Louis, qui lui apporta en dot 25,000 livres tournois, et qui épousa en secondes noces Edmond de Lancastre, frère du roi d'Angleterre. Elle fut très-liée avec Marie de Brabant, reine de France, deuxième femme de Philippe-

## 52 COMPLAINTÉ AU ROI DE NAVARRE.

- 110 Dieux mète en vos si bon aroi  
 Com en roi THEBAUT vòstre frèrè!  
 Jà fustes-vos de si boen peire!  
 Que vos iroie délaiant.  
 Ne mes paroleš porloignant?  
 115 A Dieu & au siècle plaifoit  
 Quanque li roi THIÉBAUZ faifoit :  
 Fontaine estoit de cortoisie ;  
 Toz biens iert sanz vilonie ,  
 Si com j'ai oï & apris  
 120 De maître JEHAN de Paris <sup>1</sup>,

le-Hardi. Le règne de Henri, qui fut court, n'offre aucun événement remarquable. Ce prince fut, comme ses deux prédécesseurs, très-libéral envers les églises de ses États. Il mourut, en 1274, à Pampelune, dans la cathédrale de laquelle il fut enterré; mais son cœur fut déposé dans le couvent des Sœurs-Mineures de Provins. Il laissa une fille nommée Jeanne, née à Barsur-Aube, en 1272, qui hérita des États de son père, et les porta dans la maison de France par le mariage qu'elle contracta, en 1284, avec Philippe-le-Bel, qui devint roi de France l'année suivante.

1. Il ne faut pas confondre ce Jean de Paris, surnommé *Poin-l'âne* ou *Piqué-anon*, avec un certain Guillaume, dit *Pungens asinum*, dont parle Baluze, dans sa *Vie des Papes d'Avignon*, et qui mourut, en 1306, à Bordeaux, auprès de Clément V, ni avec un autre Jean de Paris, surnommé *Du Sourd* (Johannes Surdus). Celui dont parle Rutebeuf est peut-être le *Poin-l'âne* que cite Henri d'Andeli dans la *Bataille des VII arts*, quand il dit :

Là fu mestre Jehan li pages,  
 Et POIN-L'ANE, cil de Gamaches;

Qui l'amoit de si bone amour  
 Com preudons puet ameir feignor.  
 Vos ai la matière descrite  
 Qu'em trois jors ne feroit pas dite.  
 125 Meffire ERARS de Valeri <sup>1</sup>,  
 A cui onques ne f'aferi  
 N'uns chevaliers de loiautei,  
 Diex, par vos, si l'avoit fait teil  
 Que mieudres n'i est demoreiz  
 130 Et au loing fust tant honoreiz.

ou bien celui que mentionne Duboullay, dans son *Histoire de l'Université de Paris*, et sur lequel il donne les détails suivants : Johannes Parisiensis, magister in artibus, publice aliquandiu docuit : deinde ad theologiam se contulit, in qua laureum doctoralem consecutus, publicam etiam in facultate cathedram tenuit, magnâ discipulorum frequentia; scripsit super sententias. Florebat anno 1270 : usque ad annum 1300 (circa) vixit. » Trithème a dit de ce docteur : « Claruit sub Rodolpho imperatore, anno Domini 1280. » Un vieil auteur, H. Spondanus, parlant de Jean Poin-l'ane (*Paristensis*), dit avoir trouvé quelque part que son surnom, *Pungentis asinum*, lui était venu de ce qu'il montrait toujours *vehementem in disputationibus & rixosum*.

1. Dans les notes finales de ma première édition de Rutebeuf, j'ai donné la biographie à peu près complète d'Érard de Valéry, d'après les documents originaux. C'était un des meilleurs chevaliers du vi<sup>e</sup> siècle et un des protecteurs les plus éclatants de Rutebeuf, à qui il commanda (sans doute pour plaire à la reine Isabelle de Navarre) la *Vie de sainte Élisabeth de Hongrie*, qu'on trouvera plus loin. Notre poète le nomme encore dans la *Complainte du Comte de Ne-*

54 COMPLAINTÉ AU ROI DE NAVARRE.

Prions au Peire glorieuz  
Et à fon chier Fil précieux  
Et le Saint Esperit enemble  
En cui toute bonteiz f'asemble,  
135 Et la douce Vierge pucele  
Qui de Dieu fu mère & ancele<sup>1</sup>  
Qu'avec les sainz martirs li face  
En paradix & leu & place.

*vers.* Il mourut en 1277. Guiart a dit de lui, dans la  
*Branche aus royaus lignaiges* :

« Arriva là le pas séri,  
Messire Erard de VALÉRI,  
Un haut baron cortois & sage,  
Et plain de si grand yasselage,  
Que son cors & fes fais looient  
Tuit cil qui parler en oient. »

1. *Ancele*, servante; *ancilla*.

Explicit.





Ei encoumence

## La Complainte dou Conte de Poitiers <sup>1</sup>.

Ms. 7633.

**Q**ui aime Dieu & fert & toute  
Volentiers fa parole escoute :  
Ne crient maladie ne mort  
Qu'à lui de cuer ameir l'amort;  
5 Temptacions li cemble vent,

<sup>1</sup> Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis. Cette pièce, qui célèbre sa vie, est de l'époque de sa mort, arrivée le 21 août 1271. Voici quelques-uns des détails que je donnais sur ce prince dans ma première édition : « Après la mort de saint Louis, qui arrive le 25 août 1270, l'expédition étant manquée, Alphonse et sa femme firent voile des côtes d'Afrique vers la Sicile, où ils passèrent l'hiver et une partie du printemps. Ils allèrent de là en Italie et continuèrent leur route par terre. Tous deux ayant été atteints d'une violente maladie au château de Corneto, sur les confins de la Toscane et des États de Gênes, se firent transporter à Savone. Alphonse mourut le 21 août 1271, âgé de 51 ans, sans laisser de postérité. Jeanne, sa femme, mourut le mardi suivant.

*L'Histoire littéraire de la France*, tome XX, s'exprime ainsi à propos de la pièce qui nous occupe : « Le

Qu'il at boen escu par devant :  
 C'est le costeï fon criatour  
 Qui por nos entra en l'estour  
 De toute tribulacion  
 10 Sens douteir persécution.  
 De fon costeï fait-il son hiaume,  
 Qu'il désirre lou Dieu roiaume,  
 Et c'en fait escuit & ventaille<sup>1</sup>  
 Et blanc haubert à double maille;  
 15 Et si met le cors en présent  
 Por celui qui le fais péfent  
 Vout soffrir de la mort ameire.  
 De légier laiffe peire & meire,  
 Et fame & enfans & fa terre,

nouveau roi revenait tristement avec les cercueils du roi Louis, son père, et du roi Thibaud. Bientôt après devaient suivre ceux de la reine de Navarre, du comte Alphonse de Poitiers, et de la comtesse Jeanne, sa femme. Alphonse mourut le premier, à Corneto, sur les frontières de Toscane. Rutebeuf, qui avait eu souvent recours à la libéralité de ce prince, fut chargé de composer la complainte de sa mort; il s'en acquitta dignement, et ses vers méritent d'occuper une place parmi les monuments de l'histoire contemporaine. »

Le corps du comte de Poitiers fut porté dans l'église de Saint-Denis, où il avait choisi sa sépulture, et celui de Jeanne, dans l'abbaye de Gerçy, en Brie, qu'elle avait fondée en 1269. Philippe-le-Hardi recueillit toute leur succession, malgré l'opposition de Philippe de Lomagne et celle de Charles d'Anjou, oncle du défunt. Le comté de Toulouse ne fut cependant réuni à la couronne que beaucoup plus tard (en 1361).

1. Écu et visière.



20 Et met por Dieu le cors en guerre,  
 Tant que Dieux de cest siècle l'oste :  
 Lors puet favoir qu'il a boen hoste,  
 Et lors refoit-il son mérite,  
 Que Dieux & il sunt quite & quite.  
 25 Ainsî fut li cuens de Poitiers <sup>1</sup>,  
 Qui toz jors fut boens & entiers :  
 Chevaucha cest siècle terrestre  
 Et mena paradix en destre.

Véu aveiz com longuement  
 30 At tenu bel & noblement  
 Li Cuens la contei de Tholeuze,  
 Que chascuns refembleir goleuze <sup>2</sup>  
 Par son fang & par sa largesse,  
 Par sa vigueur, par sa proesse,  
 35 C'onques n'i ot contens ne guerre,  
 Ainz a tenu en pais sa terre :  
 Por ce qu'il me fist tant de biens <sup>3</sup>  
 Vo voel retraire .i. pou des fiens.

1. Je ne puis m'empêcher de faire remarquer à quel point tout ce qui précède est une habile entrée en matière, et combien l'éloge du comte de Poitiers est logiquement déduit de l'exorde. On voit par là qu'il y avait déjà, à cette époque, un grand art de composition.

2. Voir, pour le mot *goleuze*, la fin de la *Complainte Rutebeuf*.

3. Rutebeuf nous montre ici, pour la seconde fois, qu'il avait le cœur bien placé, qu'il savait garder le souvenir des bienfaits et avouer ceux qu'il avait reçus.

58 COMPLAINTÉ DU ROI DE NAVARRE.

Vo faveiz & deveiz favoir  
40 Li commencemens de favoir :  
Si est c'om doit avoir paour  
De correcier fon Saveour,  
Et li de tout fon cuer ameir  
Qu'en l'amitié n'a point d'ameir;  
45 En l'amitié n'a point d'ameir.  
Tant l'ama li bon cuens AUFONS <sup>1</sup>.  
Que ne croi c'onques en fa vie  
Penfaft .i. rain de vilonie.  
Se por amer Dieu de cuer fin  
50 Dou berfuef jusques en la fin  
Et por fainte Églize enoreir,  
Et por Jhésu-Crist aoureir  
En toutes les temptacions,  
Et por ameir religions <sup>2</sup>  
55 Et chevaliers & povre gent

1. *Alphonse.*

2. Alphonse aima beaucoup, en effet, les *religions*, c'est-à-dire les couvents. Nous voyons que, outre les dons considérables qu'il leur fit durant sa vie, il leur légua encore en mourant, par son testament, la somme de 10,000 livres, non compris quelques dispositions accessoires.

De cela nous ne le blâmons point; mais, ce que nous lui reprocherons, c'est d'avoir fait pour l'inquisition, en quelques années, une dépense de plus de 20,000 livres. A côté de ceci se place pourtant un fait curieux à remarquer : c'est que le comte de Toulouse refusa toujours obstinément d'exécuter les legs faits au pape et à diverses corporations religieuses par son prédécesseur Raymond VII.

Où il a mis or & argent,  
 C'onques ne fina en fa vie,  
 Ce por c'est<sup>1</sup> arme en ciéls ravie,  
 Dont i est jà l'arme le Conte  
 60 Où plus ot bien que ne vos conte.  
 Se que je vis puis-je bien dire :  
 Onques ne le vi si plain d'ire  
 C'onques li iffist de fa bouche  
 Choze qui tornaft à reprouche;  
 65 Mais biaux moz, boenz enseignemens.  
 Li plus grans de ces fairemens  
 Si estoit : *Par sainte Garie*<sup>2</sup>!  
 Miraours de chevalerie  
 Fu-il, tant com il a vefcu.  
 70 Mult orent en li boen escu  
 Li povre preudome de pris<sup>3</sup>.

1. Il y a ici une élision curieuse. *Ce por c'est arme, etc.*, c'est-à-dire : Si pour cela une âme est transportée au ciel.

2. Ce petit détail historique ne manque pas d'intérêt; car nous trouverons aussi plus loin (dans la *Complainte de Guillaume de Saint-Amour*) le serment de saint Louis.

3. Le comte de Poitiers et sa femme firent l'un et l'autre des charités immenses, soit pendant leur vie, soit par leurs dernières dispositions, surtout en faveur des communautés religieuses et des hôpitaux. On peut juger jusqu'où allaient leurs aumônes annuelles par un mémoire qui nous reste (*Trésor des Chartes de Toulouse*, sac 8, n° 45), où il est marqué qu'ils distribuèrent, les seuls jours du lundi et du mardi de la Semaine-Sainte de l'an 1267, la somme

Sire Dieux! où estoit ce pris  
 Qu'il lor donoit fens demandeir?  
 Ne's convenoit pas truandeir  
 75 Ne faire parler à nelui :  
 Ce qu'il faifoit faifoit de lui,  
 Et donoit si courtoifement,  
 Selonc chacun contenement,  
 Que n'uns ne l'en pooit reprandre.

de 895 livres tournois, qui était pour eux d'autant plus considérable que leurs revenus, joints ensemble, n'allaient, en 1257, qu'à 45,000 livres tournois. De même, en 1268, Alphonse, se préparant à passer en Terre-Sainte, fit distribuer 30 livres tournois à chacun des couvents des Frères Prêcheurs et Mineurs de Toulouse, une somme proportionnelle aux Frères Sacs, aux Frères de la Trinité, aux Frères Capistres, aux Frères de Saint-Augustin, aux Sœurs Minorettes, aux Sœurs de la Pouille, etc. Joinville, dans la Chronique qui est relative à la première croisade, dit que, au moment de quitter la Terre-Sainte, le comte de Poitiers emprunta les bijoux de ceux qui partaient avec lui pour en faire présent à ceux qui restaient. Il raconte aussi le fait suivant, qui prouve que les éloges de Rutebeuf ne sont point exagérés: « En ce point que le Roy estoit en Acre, se prirent les frères le Roy à jouer aus dez, & jouoit le comte de Poitiers si courtoifement que quand il avoit gagné il feçoit ouvrir la fale, & feçoit appeler les gentilz homes & les gentilz femmes, se nulz y en avoit, & donnoit à poingnées aussi bien les siens deniers comme il feçoit ceulz qu'il avoit gagnés; & quand il avoit perdu, il achetoit par esme (par estimation) les deniers à ceulz à qui il avoit joué, & à son frère le comte d'Anjou, & aus autres; & donnoit tout, & le sien & l'autrui.»

- 80 Hom nos at parlei d'Alixandre,  
 De sa largesce, de son fans,  
 Et de ce qu'il fist à son tans :  
 S'en pot chacuns c'il vot mentir,  
 Nei nos ne l'ofons desmentir,  
 85 Car nos n'estions pas adonc;  
 Mais ce, por bonteï ne por don,  
 A preudons le règne célestre,  
 Li cuens AUFONS i doit bien estre.  
 Tant ot en son cuer de pitié,  
 90 De chariteï & d'amistié  
 Que n'uns ne l' vos porroit retraire.  
 Qui porroit toutes ces mours traire  
 El cuer à .i. riche jone home,  
 Hon'en feroit bien .i. preudome.  
 95 Boens fu au boens & boens confors,  
 Maus au mauvais & terriés<sup>1</sup> fors,  
 Qu'il lor rendoit cens demorance  
 Lonc<sup>2</sup> le péchié la pénitance;

1. Ce mot signifie ici non pas : seigneur *terrier*, c'est-à-dire qui a beaucoup de terres, mais : seigneur qui est juge d'un *territoire*. La phrase de Rutebeuf doit donc être traduite par *fort justicier*. C'est dans le même sens qu'on lit au vers 330<sup>e</sup> de la *Bible Guiot* :

Li cuens Philippes qui refu,  
 Diex, quel TERRIER! Diex, quel escu!

Ce mot est pris encore dans le même sens par Rutebeuf, au 2<sup>e</sup> vers, 3<sup>e</sup> strophe, de la *Complainte ou conte Hue de Nevers*, qui suit celle-ci.

2. *Lonc*, selon; *secundum*.

Et il le connurent si bien  
 100 C'onques ne li meffirent rien.

Dieux le tanta par maintes fois  
 Por connoistre queiz est sa fois;  
 Si connoist-il & cuer & cors  
 Et par dedens & par defors.  
 105 Job le trouva en paciance  
 Et saint Abraham en fiance;  
 Ainz n'ot fors maladie ou painne :  
 S'en dut estre l'arme plus fainne.  
 Outre meir fu en sa venue,  
 110 OÙ mult fist bien sa convenue  
 Avec son boen frère le Roi.  
 Plus bel hosteil, plus bel aroi  
 Ne tint princes emprès son frère.  
 Ne fist pas honte à son boen père<sup>1</sup>,  
 115 Ainz montra bien que preudons ière  
 De foi, de semblanc, de menière.  
 Or l'a pris Diex en son voiage  
 Ou plus haut point de son aage,  
 Que f'on, en ceste région,  
 120 Féist roi par éléction  
 Et roi orendroit i faufist,  
 Ne fai prince qui le vaufist<sup>2</sup>.

1. Louis VIII, qui mourut en 1226, au siège d'Avignon.

2. Voici ce qu'a dit de lui Dom Vaissette dans son *Histoire du Languedoc* : « Alphonse fut un prince

Li vilains dift : « Toft vont noveles.  
 Voire, les bones & les beles;  
 125 Mais qui male novele porte,  
 Tout à tang vient-il à la porte,  
 Et fi i vient-il toute voie. »  
 Toft fu féu que en la voie  
 De Tunes, en fon revenir,  
 130 Vout Dieux le Conte detenir.  
 Toft fu féu, & fâ & là,  
 Partout la renomée ala,  
 Partout en fu faiz li fervizes  
 En chapeles & en eglizes.  
 135 Partiz est li Cuens de cest fiècle  
 Qui tant maintint des boens la riègle.  
 Je di por voir, non pas devin,  
 Que Tolozain & Poitevin  
 N'auront jamais meilleur feigneur :  
 140 Aufi boen l'ont-il & greigneur.  
 Tant fift li Cuens en cestui monde  
 Qu'avec li l'a Diex net & monde.

débonnaire, chaste, pieux, aumônier, juste et équitable. Il ne manquait d'ailleurs ni de valeur ni de fermeté. Il marcha sur les traces du roi, son frère, dans la pratique des vertus chrétiennes. » Ajoutons qu'il étendit ou confirma les privilèges des villes, et sut donner au commerce, dans ses États, une assez grande impulsion. Il entreprit aussi ou favorisa de grands travaux, témoin la construction du pont Saint-Esprit, en 1265, pour laquelle il se montra très-zélé, et qui ne fut terminée, malgré d'incroyables peines et de très-fortes dépenses, qu'en 1309.

Ne croi que prier en conveigne :  
Prions-li de nos li foveigne <sup>1</sup>.

1. Je ne puis m'empêcher de faire remarquer combien est fine et délicate la pensée des deux derniers vers, et comme elle termine bien l'oraison funèbre que vient de faire Rutebeuf.

**Explicit.**







Et encoümeuce

**La Complainte ou Conte Huede de Nevers<sup>1</sup>.**

Ms. 7633.

**L**A mors, qui toz jors ceulz aproie  
Qui plus funt de bien faire en voie,  
Me fait descouvrir mon corage  
Por l'un de ceulz que plus amoie  
5 Et que mieux recembreir vodroie  
C'oume qui foit de nul langage.  
HUEDES ot nom, preudome & sage,  
Cuens de Nevers au fier corage,  
Que la mors a pris en sa proie.  
10 C'estoit la fleurs de son lignage :  
De sa mort est plus granz damage

1. Cette pièce a certainement été composée en 1267, aussitôt que la nouvelle de la mort du comte Eudes, arrivée au mois d'août 1267, un peu avant que la défaite essuyée par les chrétiens, au Carroubier, fût parvenue en Europe. Cette mort fut pleurée en France comme une calamité publique, et Rutebeuf lui consacra la *Complainte* qui nous occupe. Eudes est cité aussi avec éloge dans la *Nouvelle Complainte d'outremer*.

Que je dire ne vos porroie.

Mors est li Cuens! Diex en ait l'âme!  
 Sainz Jorges & la douce Dame  
 15 Vuellent prier le sovrain maistre  
 Qu'en cèle joie qui n'entame,  
 Senz redouter l'infernal flame,  
 Mete le boen Conte à sa destre!  
 Et il i deit par raïson estre,  
 20 Qu'il laiffa son leu & son estre  
 Por cele glorieuze jame<sup>1</sup>  
 Qui a nom la joie célestre:  
 Mieudres de li ne porra nestre,  
 Mieu esciant, de cors de fame.  
 25 Li Cuens fu tantost chevaliers  
 Com il en fu poinz & mestiers,  
 Qu'il pot les armes endureir;  
 Puis ne fu voie ne fentiers  
 Où il n'alast mout volentiers  
 30 Se hom f'i pot aventureir.  
 Si vos puis bien dire & jureir,  
 C'il péult son droit tenz dureir  
 C'onques ne fu mieudres terriers<sup>2</sup>,  
 Tant se féult amesureir  
 35 Au boenz & les fauz forjureir,  
 Auz unz dolz & auz autres fiers.

1. *Jame*, pierre précieuse; *gemma*.

2. Voyez plus haut l'explication de ce mot dans la  
*Complainte dou Conte de Poitiers*.

Ce pou qu'auz armes fu en vie,  
 Tuit li boen avoient envie  
 De lui refambleir de menière;  
 40 Se Diex n'amast sa compaignie,  
 N'eüst pas Acre defgarnie  
 De si redoutée banière.  
 La mors a mis l'afaire arière  
 D'Acne, dont n'uns mestiers n'en ière :  
 45 La terre en remaint esbahie;  
 Ci a mort délireufe & fière,  
 Que n'uns hom n'en fait bele chière,  
 Fors cele pute gent haie.

La terre plainne de noblesce,  
 50 De charitei & de largesce,  
 Tant aveiz fait vilainne perte!  
 Ce morte ne fust gentilesce,  
 Et vafelages & proefce,  
 Vos ne fufiez pas si déferte.  
 55 Haï! haï! genz mal aperte!  
 La porte des cielz est overte;  
 Ne reculeiz pas por perefce :  
 En brief tanz l'a or Diex offerte  
 Au boen Conte par sa déferte,  
 60 Qu'il l'a conquise en sa jonefce.

Ne fist mie de sa croix pile<sup>1</sup>,

1. On sait que les croisés portaient, comme marque de leur engagement à aller combattre en Terre-Sainte, une *croix* d'étoffe sur leurs habits, et que

Si com font fouvent teil .x. mile  
 Qui la prennent par grant faintize;  
 Ainz a fait felonc l'Évangile,  
 65 Qu'il a maint borc & mainte vile  
 Laiffié por morir en servize  
 Celui Seigneur qui tot justize.  
 Et Diex li rent en bele guize  
 (Ne cuidiez pas que se foit guile),  
 70 Qu'il fait granz vertuz à devize :  
 Bien pert que Diex a l'arme prise  
 Por mettre en son roial concile.

Encor fist li Cuens à fa mort,  
 Qu'avec les plus povres l'amort :  
 75 Des plus povres vot estre el conte.  
 Quant la mort .i. teil home mort,  
 Que deit qu'ele ne ce remort  
 De mordre si tost .i. teil conte?  
 Car qui la véritei nos conte,  
 80 Je ne cuit pas que jamais monte  
 Sor nul cheyal feble ne fort

les faces de nos anciennes monnaies s'appelaient d'un côté la *croix*, parce que souvent le signe de la rédemption s'y trouvait; de l'autre la *pile*. C'est par allusion au premier et au dernier de ces usages que le poète écrit que le comte de Nevers n'a pas fait *de sa croix pile*, c'est-à-dire qu'il n'a pas pris la *croix* par amour du pillage, qu'il n'est pas allé à la croisade par amour du gain. (Voyez, pour compléter cette explication, le commencement de la pièce intitulée *Renart le Destourne*.)

N'uns hom qui tant ait doutei honte,  
 Ne mieulz féust-que honeurs monte :  
 N'a ci doleur & defconfort.

- 85 Li cuers le Conte est à Citiaux  
 Et l'arme lafus en fains ciaux,  
 Et li cors en gift outre meir<sup>1</sup>.  
 Cist départirs est boens & biaux;

1. Ces vers de Rutebeuf, si nous n'avions pas le testament que fit au moment de partir pour Rome, où il allait poursuivre la canonisation de saint Louis, le duc de Nevers, Robert II, nous révéleraient un fait nouveau; mais comme cet acte existe, ils viennent simplement confirmer une des choses qu'il rapporte, et prouver à quel point Rutebeuf poussait l'exactitude dans ses poésies. Voici ce que dit Dom Plancher: « Le duc Robert, par son testament, élit, en 1297, sa sépulture à Cîteaux, au cas qu'il meure deçà de la mer, c'est-à-dire s'il ne meurt pas en la Terre-Sainte, où, selon les apparences, il avait dessein d'aller pour accomplir son vœu, dessein qu'il n'exécuta pas...; et s'il meurt au-delà de la mer, il veut être enterré au cimetière de Saint-Nicolas d'Acre, auprès de son frère aîné Eudes, comte de Nevers, et que son cœur soit apporté à Cîteaux, et mis avec celui du même Eudes. *Par là il nous apprend encore une circonstance qu'on ignorait*, savoir que le cœur du prince Eudes, son frère, avait été apporté à Cîteaux. » J'ajouterai que l'abbaye de Cîteaux, qui a fourni à l'Église quatre papes, plusieurs archevêques et un grand nombre d'évêques, était la sépulture ordinaire des ducs de Nevers, ainsi que celle des seigneurs de Vergi, du mont Saint-Jean de Vienne, etc. Elle était située dans le diocèse de Chalon-sur-Saône. »

70 COMPLAINTÉ OU CONTE DE NEVERS.

Ci a trois précieulz joiaux  
90 Que tuit li boen doivent ameir :  
Lafus elz cielz fait boen femeir,  
N'estuet pas la terre femreir  
Ne ne c'i puet repaitre oiziaux.  
Quant por Dieu se fist entameir,  
95 Que porra Diex for li clameir,  
Quant il jugera boens & maux?

Ha! cuens JEHAN<sup>1</sup>! biau très dolz fire!  
De vos puiſſe hon tant de bien dire  
Com hon puet dou conte HUEDE faire,  
100. Qu'en lui a si bele matyre  
Que Diex c'en puet joer & rire  
Et sainz paradix c'en resclairer!  
A iteil fin fait-il bon traire  
Que hon n'en puet nul mal retraire!  
105. Teil vie fait-il boen eflire!  
Doulz & pitouz & débonaire

1. Jean, fils de saint Louis, né à Damiette, durant la captivité du roi, en 1250, et qui avait reçu le nom de Tristan, à cause des malheureuses circonstances dans lesquelles il était venu au monde. Ce prince avait épousé, par traité du mois de mai 1266, Yolande, fille aînée d'Eudes de Bourgogne et de Mahaut II (voyez la note du titre de cette complainte), auxquels il succéda dans le comté de Nevers. Il fit, en 1268, hommage de la terre des Riceis, qu'il tenait de sa femme, à l'évêque de Chalon-sur-Saône, et mourut, le 3 août 1270, devant Tunis, où il avait accompagné le roi son père.

Le trovoit-hon en toz affaires :  
Sages est qu'en ces faiz ce mire.

- Mefire ERART<sup>1</sup>, Diex vos maintiegne  
 110 Et en bone vie vos tiegne,  
 Qu'il est bien mestiers en la terre!  
 Que c'il avient que tost vos preigne,  
 Je dout li país ne remeigne  
 En grant doleur & en grant guerre.  
 115 Com li cuers el ventre vos ferre,  
 Quant Diex a mis fitost en ferre,  
 Lou Conte à la doutée enseigne!  
 Où porroiz teil compaignon querre?  
 En France ne en Aingleterre  
 120 Ne cuit pas c'om le vos enseigne.

- Ha! Rois de France! Rois de France!  
 Acre est toute jor en balance :  
 Secoreiz-la, qu'il est mestiers!  
 Serveiz Dieu de vostre fustance :  
 125 Ne faites plus ci remenance,  
 Ne vos ne li cuens de Poitiers.  
 Diex vos i verra volentiers,  
 Car toz est herbuz li fentiers  
 C'on fuet batre por pénitance.  
 130 Qu'à Dieu fera amis entiers,  
 Voit destorbeir ces charpentiers

r. Voyez, pour Erart de Valéry, la *Complainte du Roi de Navarre*, vers la fin.

Qui deſtorbent noſtre créance

- Chevalier, que faites vos ci?  
 Cuens de Blois, ſire de Couci,  
 135 Cuens de Saint-Pol fiz au boen HUE<sup>1</sup>?  
 Bien aveiz avant les cors ci.  
 Coument querreiz à Dieu merci,  
 Se la mors en voz liz voz tue?  
 Vos véreiz la terre abſolue<sup>2</sup>.  
 140 Qui à voz tenz nos.ert tolue,  
 Dont j'ai le cuer triſte & marri.  
 La mors ne fait nule attendue,  
 Ainz fiert à maſſue eſtandue :  
 Toſt fait nuit de jor eſclarci.
- 145 Tornoieur, vos, qu'atendeiz,  
 Qui la terre ne deſſendeiz  
 Qui eſt à voſtre Créatour?  
 Vos aveiz bien les yex bandeiz  
 Quant ver Dieu ne vos deſſendeiz  
 150 N'en vos ne meteiz nul atour!  
 Pou douteiz la parfonde tour

1. Le comte de Blois eſt Jean, fils de Hugues de Châtillon et de Marie de Blois; — le ſire de Coucy eſt Enguerrand IV, qui ſuccéda, en 1250, à ſon frère Raoul II; — le comte de Saint-Pol eſt Gui, fils de Hue, qui fit, en 1270, le voyage d'outre-mer avec le roi, à la tête de trente chevaliers. Il mourut en 1289.

2. La *terre abſolue*, la Terre-Sainte. En vieux français, on désigne le Jeudi-Saint ſous le nom de *jeudi abſolu*.



Dont li prifon n'ont nul rêtour<sup>1</sup>,  
 Oû par parefce descendeiz.  
 Ci n'a plus ne guanche ne tour :  
 155 Quant la mors vos va fi entour,  
 A Dieu cors & arme rendeiz.

Quant la teste est bien avinée,  
 Au feu, deleiz la cheminée,  
 Si nos croizons de plain eflaiz;  
 160 Et quant vient à la matinée,  
 Si est en cete voie finée.  
 Teil coutume a & clers & lais,  
 Et quant il muert & fait fon lais,  
 Si lait sales, maifons, palais  
 165 A douleur, à fort destinée.  
 Lai f'en va où n'a nul relais :  
 De l'avoir r'est-il bone pais  
 Quant gift mors defus l'échinée!

Or prions au Roi glorieux  
 170 Qui par fon sanc efpéciéulz  
 Nos ofta de destrucion,  
 Qu'en fon règne délicieuz,  
 Qui tant est doulz & gracieuz,  
 Faciens<sup>2</sup> la noftre manfion,

1. Ce vers n'est-il pas l'équivalent, en vieux français, de la belle inscription du Dante :

*Lasciate ogni speranza?*

2. *Faciens* pour *faffions*.

74 COMPLAINTE OU CONTE DE NEVERS;

175 Et que par grant dévotion  
Ailliens<sup>1</sup> en cele région  
Où Diex soffri la mort crueulz.  
Qui lait en teil confusion  
La terre de' promiffion,  
180 Pou est de f'arme curieulz.

1. *Ailliens* pour *allions*.

**Explicit.**





De Mesire Gestroy de Sargines<sup>1</sup>

Où ci encoumence

La Complainte de M<sup>or</sup> Joffroi de Sargines.

Mss. 7218, 7615, 7633.

**Q**ur de loial cuer & de fin  
Finement jusques en la fin  
A Dieu servir defineroit,  
Qui son tens i afineroit  
Finement devroit definer

r. D'après M. Paulin Paris, cette pièce pourrait remonter à 1253, époque où, selon notre poëte, Sargines résidait à Jusphés (Jaffa), que le roi, en sortant de sa captivité, l'avait chargé de défendre contre les Sarrazins. Mais, est-ce bien de Jaffa dont il s'agit et non d'Acree? — Un trouvère n'est pas un historien, ni surtout un chroniqueur. Or, voici ce que nous lisons dans les *Annales de saint Louis*, par Guillaume de Nangis. « Au temps que li bons roy demouroit à Sayette, viendray messages & lettres qui disoient que puisque fa très chière mère la Royne Blanche fu morte & trespasfés de cest siècle grant péril apparut & povoit apparoir au royaume de France par devers Angleterre & devers Alemaigne, se il ne retornoit en France prochainement. Quant li Roys entendit ce, si prit conseil à ses barons & aux prélas qui estoient

Et de légier ver Dieu finer.  
 Qui le fert de pensée fine  
 Cortoifement en la fin fine,  
 Et por ce se font rendu maint  
 10 Qu'envers celui qui lafus maint  
 Puiffent finer cortoifement.  
 S'en vont li cors honteusement,  
 Ce di-je por relegieus,

avecques lui, si que il s'accordèrent & donnèrent conseil au Roy que il retornât en France. Au conseil se consenti li Roys, & laissa ave le cardinal grant plenté de chevaliers à ses propres despens pour le secours de la Terre-Sainte. Il établi en la cité d'Acre *un sien preu chevalier, et hardi aux armes*, en son lieu que on appelloit Gefroy de Sergines, & comanda que tout li obéissent comme à seigneur. Lequels Gefroy se contint moult loyalement & moult sagement jusques à tant que il trespalla de cest siècle. »

La continuation de Guillaume de Tyr confirme ce fait de la manière suivante : « Après le jorde saint Marc, mut le Roi & la Roine d'Acre & fa gent, por aler outre-mer & laissa à monseigneur Gieffroi de Sergines, feneschal du roiaume, cent chevaliers por le roiaume de Surie garder. » Le même venait nous apprendre que le 14 et le 15 avril 1253, Boudocdar « corut jusques as portes d'Acre, dont la cité fut en grant péril & i fu navré (bleffé), libaillis, mesires Gieffroi de Sergines, & mult d'autres chevaliers & serjans, dont plufors en morurent. »

Geoffroy ds Sargines avait débarqué l'un des premiers en Terre-Sainte, comme nous le voyons au tome II d'un Ms. de la Bibl. imp. (Fonds Berthereau. n° 9), lequel s'exprime ainsi : « Li roys entra en un coche de Normandie & fist entrer en la barge de Gautier monseigneur Jehans de Biaumont, Mathieu de

- Que chascuns d'els n'est pas prieus,  
 15 Et li autres r'ont geté fors  
 Le preu des âmes por le cors,  
 Qui riens plus ne vuelent conquerre,  
 Fors le cors honorer for terre.  
 Iffi est partie la riège  
 20 De cels d'ordre & de cels du fièle;  
 Mès qui porroit en lui avoir

Marli & Gefroi de Sargines, & fist mettre le confanon Mgr Saint-Denis avec eulx. Cele barge aloit devant & tout li autre vaiffel allèrent après & fuivent le goufanon. »

Joinville aussi parle souvent de Geoffroy de Sargines. Il le nomme parmi les *huit bons chevaliers* qui accompagnent le Roi & *qui avoient eu pris d'armes desà mer & delà*; il nous le montre avant que le Roi fût pris, « *le deffendant des Sarrafins ausi come le bon valet deffent le hanap de son seigneur des mouches*; car toutes les fois que les Sarrazins approchoient du Roy, qui estoit monté sur un petit roncín, il prenoit son espée que il avoit mis entre li & l'arçon de la selle, & le mettoit deffous l'esfèle, & leur recouroit fus & les chaffoit en fus le Roy. »

Ce fut lui, aussi *qui alla, au beau soleil levant*, faire rendre, selon les conventions, *Damiette aus amiraus du Soudan*.

Je terminerai cette note, déjà trop longue, par ce passage des continuateurs de *Guillaume de Tyr*, qui prouve qu'ils avaient, comme les trouvères, d'assez singulières idées en fait de géographie : « *A MCCLIX, fur un grant crole en Hermenie (Arménie), qui fonda un chastiaus & trois abbaies d'Ermins & bien XII castiaus, & morut Giefroi de Sargines, à XI jors d'avril.* »

Tant de proèce & de favoir  
 Que l'âme fust & nete & monde  
 Et li cors honorez el monde,  
 25 Ci auroit trop bel avantage;  
 Mès de cels n'en fai-je c'un sage,  
 Et cil est plains des Dieu doctrines.  
 Mefires GIEFROIZ de Surgines  
 A non li preudom que je nomme,  
 30 Et si le tiennent à preudomme  
 Empereor & roi & cointe  
 Afez plus que je ne vous conte.  
 Toz autres ne pris .ij. espèches  
 Envers lui, quar ses bones tèches  
 35 Font bien partout à reprouchier<sup>1</sup>.  
 De ses tèches vous vueil touchier  
 J. pou selonc ce que j'en fai;  
 Quar qui me metroit à l'essai  
 De changier âme por la moie,  
 40 Et je à l'elire venoie,  
 De toz cels qui orendroit vivent,  
 Qui por lor âme au siècle estrivent,  
 Tant quièrent pain trestoz deschaus<sup>2</sup>  
 Par les granz frois & par les chaus,  
 45 Ou vestent haire, ou çaignent corde,  
 Ou plus facent que ne recorde,  
 Si penroie ainz l'âme de lui  
 Plus toft, je cuit, que la nului.

1. Ms. 7615. A citer comme exemple.

2. Allusion aux Carmes *déchaussés*, ou *déchaux*.

D'endroit du cors, vous puis-je dire  
 50 Que qui me mestroit à l'efflire  
 L'un des bons chevaliers de France  
 Ou du roiaume, à ma créance,  
 Jà autre de lui n'effliroie.  
 Je ne sai que plus vous diroie,  
 55 Tant est preudom, si com moi fanble,  
 Qui a ces .ij. choses enfanble,  
 Valor de cors & bonté d'âme.  
 Garant li foit la douce Dame,  
 Quant l'arme du cors partira,  
 60 Qu'ele sache quel part ira,  
 Et le cors ait en sa baillie,  
 Et le maintiengne en bone viel  
 Quant il estoit en cest pais  
 (Que ne foie por fols naïs  
 65 De ce que je le lo tenuz),  
 N'i estoit jone ne chenuz  
 Qui tant péust des armes fère.  
 Douz & cortois & débonère  
 Le trovoit-l'en en son ostel;  
 70 Mès aus armes autre que tel  
 Le trovaît li siens anemis  
 Puis qu'il fi fust meslez & mis.  
 Mult amoit Dieu & sainte Yglise;  
 Si ne voufist en nule guise  
 75 Envers nului foible ne fort,  
 A son pooir mesprendre à tort.  
 Ses povres voisins ama bien :  
 Volentiers lor donoit du sien,

Et fi donoit en tel manière  
 80 Que miex valoit la bele chièrè  
 Qu'il fesoit au doner le don.  
 Que li dons. Icil bons preudom,  
 Preudomme crut & honora,  
 N'ainz entor lui ne demora  
 85 Faus lofengier puis qu'il le fot;  
 Quar qui ce fet, je l' tieng à fot.  
 Ne fu mefliz; ne mesdifanz,  
 Ne vanterres, ne despifanz.  
 Ainz que j'euſſe raconté  
 90 Sa grant valor ne fa bonté,  
 Sa cortoisie ne son fens,  
 Torneroit à anui, 'ce pens.  
 Son feignor lige tint tant chier !  
 Qu'il ala avoec li vengier  
 95 La honte Dieu outre la mer :  
 Tel preudomme doit l'en amer.  
 Avoec le roi demora là,  
 Avoec le roi mut & ala,

1. Les seigneurs de Sargines n'avaient pas toujours été hommes-liges de la couronne. Un document que j'ai trouvé au *Trésor des Chartes* (carton J., n° 174), et qui est le seul antérieur aux croisades de saint Louis que j'aie rencontré sur Geoffroi de Sargines, nous prouve ce fait : c'est une lettre de Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol et de Blois, par laquelle celui-ci octroie à Geoffroi de Sargines, chevalier, son homme lige, la faculté de pouvoir le devenir du roi, de préférence à lui-même et à tous autres. Cet acte est du mois de juin 1236.



Avoec le roi prift bien & mal :  
 100 L'en n'a pas toz jors tens igal.  
 Ainz por paine ne por dolor<sup>1</sup>  
 Ne corouça fon Sauvéor :  
 Tout prift en gré quanqu'il souffri;  
 L'âme & le cors à Dieu offri.  
 105 Ses confeus fu bons & entiers  
 Tant comme il fu poins & mestiers,  
 Ne ne chanja por efmaier.  
 De légier devra Dieu paier,  
 Quar il le paie chascun jor.  
 110 A Jasphe, où il fet féjor<sup>2</sup>,  
 Se il est jor de guerrier,  
 Là veut-il fon tens emploier :  
 Félon voifin & envieus,  
 Et cruel & contraliéus<sup>3</sup>.  
 115 Le truevënt la gent farrasine,  
 Quar de guerrier ne les fine.  
 Soyent lor fet grant envaie,  
 Que sa demeure i est haie.  
 Dès or croi-je bien cest latin :  
 120 *Mal voifin done mal matin.*  
 Son cors lor présente fivent;  
 Mès il a trop petit covent.  
 Se petiz est, petit f'esmaie,  
 Quar li paiertes qui bien paie  
 125 Les puet bien sanz doute paier,

1. Ms. 7633. VAR. Por paour.

2. Jasphe, Jaffa.

3. Ms. 7615. VAR. Et félon et Mirabileus.

Que nus ne se doit esmaier  
 Qu'il n'ait corone de martir  
 Quant du siècle devra partir;  
 Et une riens les reconforte,  
 130 Que puis qu'il font fors de la porte  
 Et il ont monseignor GIEFROI,  
 Nus d'els n'ert ja puis en effroi,  
 Ainz vaut li uns au befoin .iiij.;  
 Mès sanz lui ne s'ofent combatre.  
 135 Par lui joustent, par lui guerroient;  
 Jamès sanz lui ne se verroient  
 En bataille ne en estor,  
 Qu'il font de lui chafstel & tor.  
 A lui s'afenent & ralienent,  
 140 Quar c'est lor estandart, ce dient.  
 C'est cil qui du champ ne se meut;  
 El champ le puet trover qui veüt :  
 Ne ja por fais que il soustiengne  
 Ne partira de la befoingne,  
 145 Quar il fet bien, de l'autre part,  
 Se de sa partie se part,  
 Ne puet estre que sa partie  
 Ne soit tost sanz lui départie.  
 Sovent assaut & va en proie  
 150 Sor cele gent qui Dieu ne proie,  
 Ne aime, ne fert, ne aeure,  
 Si com cil qui ne garde l'eure  
 Que Diex en face son voloir.

Por Dieu fet mult fon cors doloir :  
155 Iffi sueffre fa pénitance,  
De mort chascun jor-en balance.  
Or prions donques à celui  
Qui refuser ne fet nului  
Qui le veut prier & amer,  
160 Qui por nous ot le mors amer  
De la mort vilaine & amère,  
En cele garde qu'il fa mère  
Commanda à l'évangelistre  
Son droit mestre & son droit menistre,  
165 Le cors à cel preudomme gart  
Et l'âme reçoive à fa part.

Amen.

Explicit de Monseignor Giefroi de Sargines.





De Maître Guillaume de Saint-Amour,  
Ou de encoumence

Li Diz du Maître Guillaume de Saint-  
Amour, comment il fut escilliez<sup>1</sup>.

Mss. 7615, 7218, 7633.

**D**IEZ, prélat & prince & roi,  
La defrefon & le defroi  
C'on a fet à mestre GUILLAUME<sup>2</sup> :  
L'en l'a banni de cest roiaume;

1. Cette pièce fut écrite, selon toute probabilité, en 1256 ou en 1257, et il y a en elle, selon moi, de la part de Rutebeuf, quelque chose du courage que La Fontaine déploya pour Fouquet.

2. Guillaume de Saint-Amour est l'auteur du livre intitulé : *Du Péril des derniers temps*, qui fut condamné à Rome et qui lui valut d'être exilé de France. Plus tard, son retour à Paris fut un véritable triomphe, assez pareil à celui de Voltaire. Il mourut en 1270, selon les uns; en 1272, selon les autres, ayant eu l'honneur d'avoir pour adversaires Albert-le-Grand, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure, qui écrivirent contre lui divers traités. Toutefois, si ce que dit l'*Histoire des controverses ecclésiastiques* est vrai, la dernière des dates que nous venons de citer serait seule exacte. Voici, en effet, ce qu'écrivit Ellies-du-Pin : « L'année de la mort de Guillaume de Saint-Amour n'a été marquée par aucun auteur; mais son épitaphe,

5 A tel tort<sup>1</sup> ne morut mès hom.  
 Qui escille homme sanz refon,  
 Je di que Diex qui vit & règne  
 Le doit escillier de son règne.  
 Qui droit refuse, guerre quiert;  
 10 Et mestre GUILLAUME requiert  
 Droit & refon sanz guerre avoir.  
 Prèlat, je vous faz afavoi  
 Que tuit en estes avillié.  
 Mestre GUILLAUME ont escillié

qui est dans l'église de Saint-Amour, dans le comté de Bourgogne, où il a été enterré, nous apprend qu'il mourut l'an 1272, et le livre obituaire de l'église de Mâcon, que c'est le 13 de septembre.»

M. Paulin Paris dit, en parlant de cet incident du XIII<sup>e</sup> siècle : «Rutebeuf s'attacha, dans la mêlée, au drapeau de Guillaume de Saint-Amour, et telle fut l'ardeur de son zèle, qu'on ne peut guère s'empêcher de l'attribuer aux inspirations d'une amitié particulière. Dès lors, Rutebeuf n'est plus un jongleur assez dépourvu de dignité pour concourir aux divertissements de la populace : c'est un vigoureux antagoniste des doctrines les plus respectées des hommes dont on tremblait le plus d'affronter la haine et la vengeance.»

On ne saurait aujourd'hui se faire une idée de l'importance du rôle que joua Guillaume de Saint-Amour à son époque. La Sorbonne, l'Université, la Cour, les Ordres et même la Cour de Rome, il occupa tout. Rappelons l'effet que produisit en France et à l'étranger, il y a quarante ans, le livre de M. de Lamennais sur l'*Indifférence en matière de religion*. Ce fut à peu près la même impression, non moins universelle, non moins profonde.

1. Ms. 7615. VAR. A tel mort.

- 15 Ou li rois ou li apoſtoles<sup>1</sup> :  
 Or, vous dirai à briez paroles  
 Que fe l'apoſtoiles de Romme  
 Puet 'eſcillier d'autrui terre homme,  
 Li fires n'a nient en fa terre,  
 20 Qui la vérité veut enquerre.  
 Se li Rois dit en tel manière,  
 Qu'efcillié l'ait par la prièze  
 Qu'il ot de la pape ALIXANDRE<sup>2</sup>,  
 Ci poez novel droit aprendre<sup>3</sup>;  
 25 Mès je ne fai comment a non,  
 Qu'il n'est en droit<sup>4</sup> ne en canoñ;  
 Car rois ne fe doit pas meffère  
 Por choſe<sup>5</sup> c'on li fache fère.

1. Une chose bien ſingulière, c'eſt que, dans la bulle du pape qui bannit Guillaume de Saint-Amour, il eſt dit que le roi lui-même avoit demandé l'exil de ce docteur. Crevier (*Histoire de l'Université*) fait, ſur ce point, les réflexions ſuivantes : « Si ſaint Louis, pour éloigner de ſes États un docteur qui n'étoit pas même né ſon ſujet, croyoit avoir beſoin de l'autorité du pape, il falloir, ce qui n'eſt pas probable, qu'il eût bien oublié la meſure et l'étendue de ſon pouvoir. D'un autre côté, ſi le fait n'étoit pas vrai, on auroit grand lieu de ſ'étonner que le pape en prît, en quelque façon, le roi lui-même à témoin. Je laiſſe cette difficulté à examiner à d'autres. » On voit, par les vers de Rutebeuf, que du temps de ſaint Louis même, on examinait déjà cette difficulté.

2. Alexandre IV, élu en 1254, mort en 1261.

3. Ms. 7615. VAR. Entendre.

4. Ms. 7633. VAR. Loi.

5. Mss. 7615, 7633. VAR. Por prier.

Se li Rois dist qu'escillié l'ait,  
 30 Ci a tort & péchié & lait,  
 Qu'il n'afiert à roi ne à conte,  
 S'il entent que droiture monte,  
 Qu'il escille homme, c'on ne voie  
 Que par droit escillier le doie;  
 5 Et se il autrement le fet,  
 Sachiez, de voir, qu'il se meffet.  
 Se cil devant Dieu li demande,  
 Je ne respont pas de l'amande.  
 Li fans ABEL requist justife  
 40 Quant la persone fu ocife.  
 Por ce que vous véez à plain  
 Que je n'ai pas tort, si le plain;  
 Et que ce foit sanz jugement  
 Qu'il fueffre cest escillement,  
 5 Je le vous monstre à iex voians.  
 Ou droiz est tors & voirs noians.

Bien avez oï la defcorde <sup>1</sup>

(Ne covient pas que la recorde)

Qui a duré tant longuement

(.Vij. ans tos plains entirement)

50 Entre la gent Saint-Dominique  
 Et cels qui lifent de logique <sup>2</sup>.

1. Voyez plus loin les pièces relatives aux ordres religieux et à l'Université.

2. Je ne puis laisser passer ce mot sans l'accompagner d'une explication, qui me paraît fort importante. L'enseignement de la logique dans les écoles, opéré par suite de l'engouement du xiii<sup>e</sup> siècle pour Aristote,

Affez i ot pro & contrà :

L'uns l'autre fovent encontra,

ut une chose bien fatale pour les études littéraires, et qui retarda leurs progrès. Auparavant, l'enseignement comprenait ce qu'on appelait *les sept arts*, savoir : la musique, la rhétorique, l'astronomie, l'arithmétique, la géométrie, la théologie et la grammaire. Dans cet ordre d'études, divisé en deux parties, dont l'une s'appelait *trivium* et l'autre *quadrivium*, rentrait la lecture des principaux auteurs de l'antiquité, et surtout d'Homère, de Virgile, de Cicéron. On peut s'en convaincre en parcourant les écrits d'Abelard, de Jean de Salisbury, et surtout le *Verbum abbreviatum* de Pierre-le-Chantre. Il paraît même qu'on abusait quelquefois de cette érudition, puisque nous la retrouvons dans les sermons, et que Bernard de Chartres disait plaisamment, en faisant allusion à cette manie de citer les anciens auteurs, « que les savants de son temps étaient comme des nains montés sur les épaules de géants, afin de voir plus loin qu'eux au moyen de ces secours empruntés. » Mais du moment que la secte des *cornificiens* (ainsi nommée par allusion au poète Cornificius, qui critiqua Virgile) eut attaqué ce mode d'enseignement, on l'abandonna peu à peu, et au XIII<sup>e</sup> siècle *les sept arts* étaient complètement délaissés par la *logique* ou *philosophie*. Je me trompe : on enseigna bien encore la grammaire, mais elle ne consista plus qu'à expliquer Priscien, grammairien du VI<sup>e</sup> siècle. Paris surtout se jeta à corps perdu dans ce mouvement, qui, joint à la théologie scolastique et aux disputes religieuses, fit reculer les belles-lettres à grands pas vers la barbarie. Heureusement que toutes les écoles du royaume n'approuvèrent pas ce changement. Les maîtres d'Orléans, entre autres, résistèrent, et développèrent même davantage l'étude de la grammaire. Il nous est resté de cette dissension un monu-



- Alant & venant à la cort:  
 55 Li droit aus clers furent la cort,  
 Quar cil i firent lor voloïr,  
 Cui qu'en déuft le cuer doloïr,  
 D'efcommenier & d'affaudre;  
 Cui blez ne faut, fovent puet maudre.
- 60 Li prélat forent cele guerre :  
 Si commencièrent à requerre  
 L'univerfité & les frères  
 Qui font de plus de .iiij. mères,  
 Qu'il lor leffaïffent la pais fère.
- 65 Et guerre fi doit mult desplère  
 A gent qui pais & foi fermonent  
 Et qui les bons exemples donent,  
 Par parole & par fet enfamble.  
 Si comme à lor oevre me famble,
- 70 Il l'acordèrent à la pès,  
 Sanz commencer guerre jamès<sup>1</sup> :

ment fort curieux : c'est le fabliau intitulé la *Bataille des sept arts*, dont Legrand d'Aussy a donné un aperçu dans le tome Ve des *Notices de Mss.*, pages 496-512, et qu'on trouve tout entier dans la collection de *Fabliaux* que j'ai imprimée. (Paris, 2 vol.)

1. Ceci est une allusion à l'accord que firent, en 1256, l'Université et les ordres, par l'entremise des prélats, dans un concile tenu à Paris et présidé par l'archevêque de Sens. Dans ce concile, on nomma pour arbitres quatre archevêques, savoir : Philippe de Bourges, Thomas de Reims, Henri de Sens, Eudes de Rouen. La sentence qu'ils portèrent sembla satis-

- Ce fu fiancié à tenir  
 Et feelé por souvenir.  
 Mestre GUILLAUME au roi vint,  
 75 Là où des gens ot plus de .xx.  
 Si dist : » Sire, nous fons en mise  
 Par le dit & par la devise  
 Que li prélat deviferont :  
 Ne fai fe cil la briferont. »  
 80 Li rois jura : « En non de mi !  
 Il m'auront tout à anemi  
 S'ils la brifent; fachiez sans faille :  
 Je n'ai cure de lor bataille ! »  
 Li mestres parti du palais<sup>2</sup>,

faire tout le monde, excepté le pape, qui la cassa par trois bulles données coup sur coup, sans même prendre soin de la faire examiner.

1. Dans la *Complainte du conte de Poitiers*, nous trouvons que le serment de ce prince était : « *Par sainte Garie !* » Voici à présent celui de saint Louis. L'assertion de Rutebeuf est d'autant plus exacte, qu'elle est confirmée par le passage suivant des *Chroniques de Saint-Denys* : « Espéciaument le Roy se tenoit de jurer en quelque manière que cè fust; & quand il juroit, si disoit-il : *Au nom de moy*; mais un frère mineur l'en reprist, si s'en garda de tout en tout. » La chronique de Reims nous apprend également que le serment de Philippe-Auguste était : « *Par la lance saint Fouques !* »

2. On ne trouve nulle part, dans les chroniqueurs contemporains, mention de ces faits minutieux; mais la visite de Guillaume de Saint-Amour au roi, ses paroles à ce prince, et celles que lui répondit Louis IX, n'ont rien que de vraisemblable.

85 Oû affez ot & clers & lais,  
 Sanz ce que puis ne mefféist;  
 Ne la pais pas ne defféist,  
 Si l'escilla sanz plus véoir.  
 Doit cis escillemenz féoir?  
 90 Nenil, qui à droit jugeroit,  
 Qui droiture & l'âme ameroit.

S'or fefoit li rois une chose  
 Que mestre GUILLAUME propose  
 A fère, voir ce que il conte,  
 95 Que l'oïffent & roi & conte,  
 Et prince & prélat tout ensamble<sup>1</sup>,  
 S'il dit riens que vérité samble,  
 Se l' face l'en, ou autrement  
 Mainte âme ira à dampnement;  
 100 S'il dit chose qui face à tère,  
 A enmurer ou à deffère,  
 Mestre GUILLAUME du tout l'offre  
 Et otrie f'il ne se fueffre.

Ne dites pas que ce requière  
 105 Por venir el roiaume arrière<sup>2</sup>;

1. C'est peut-être pour éviter de voir accepter des propositions semblables, que Guillaume faisait probablement par écrit du fond de son exil, que le pape défendit, *sous peine d'excommunication*, qu'on reçût des lettres de ce docteur ou qu'on lui en adressât.

2. Guillaume était alors retiré dans sa ville natale de Saint-Amour, province qui ne faisait point alors partie du royaume de France, mais qui avait ses

Mès f'il dit riens qu'aus âmes vaille,  
 Quant il aura dist si f'en aille;  
 Et vous aiez for la requeste  
 Conscience pure & honeste.  
 110 Et vous tuit qui le dit oez,  
 Quant Diex se monsterra cloez  
 Que c'ert au jor du grant juife,  
 Por lui demandera justife.  
 Et vous, for ce que je raconte,  
 115 Si en aurez paor & honte.  
 Endroit de moi vous puis-je dire,  
 Je ne redout pas le martire  
 De la mort, d'où qu'ele me viègne,  
 120 S'ele me vient por tel befoingne<sup>1</sup>.

comtes particuliers relevant de l'empire. Il ne rentra à Paris qu'en 1260.

1. On voit que notre poète était, du moins en paroles, un digne et ferme soutien des idées et des intérêts universitaires, et il me semble que la fermeté de ses derniers vers, qui ne manquent pas de courage, relèvent à la fois sa dignité et son caractère.

### Explicit

de Mestre Guillaume de Saint-Amour.





De Maître Guillaume de Saint-Amour,

On ci encoumece

La Complainte Maître Guillaume  
de Saint-Amour <sup>1</sup>.

Mss. 7218, 7615, 7633.

**V**ous qui alez parmi la voie,  
« Arrêtez-vous, & chascuns voie  
« S'il est dolor tel com la moie, »  
Dist sainte Yglife.

- 5 « Je suis for ferme pierre affise;  
« La pierre esgrume & fent & brise,  
« Et je chancèle.  
« Tel gent se font de ma querele  
« Qui me metent en la berele <sup>2</sup>;

1. Cette pièce doit être du même temps que la précédente; mais elle n'a pas tout à fait le même caractère. Elle se tient dans un thème plus général, plus vague, et n'aborde pas les sujets aussi carrément que l'autre. Il est vrai que, dans cette dernière, le trouvère se met lui-même en scène, à la hauteur des personnages dont il parle, et qu'il ne craint pas d'attaquer le roi et les prélats, au nom de la justice et de l'opinion publique.

2. *Berele*, dispute, contestation, querelle; en bas latin *berellus*.

94 GUILLAUME DE SAINT-AMOUR.

- 10 « Les miens ocient  
« Sanz ce que pas ne me deffient,  
« Ainz font à moi, si comme il dient,  
« Por miex confondre.  
« Por ce font-il ma gent repondre,  
15 « Que nus à els n'ose respondre,  
« Ne mès que fire.  
« Affez puéent chanter & lire,  
« Mès mult a entre fère & dire;  
« C'est la nature.  
20 « Li diz est d'ouz & l'uevre dure :  
« N'est pas tout or quanqu'on voit luire.  
« Ahi! ahi!  
« Com font li mien mort & trahi  
« Et por la vérité hai  
25 « Sanz jugement!  
« Ou cil qui à droit juge ment,  
« Ou il en auront vengement,  
« Combien qu'il tart;  
« Com plus couve li feus, plus art.  
30 « Li mien font tenu por mufart,  
« Et je l' compère :  
« Pris ont César, pris ont Saint-Père,  
« Et f'ont emprifoné mon père  
« Dedenz sa terre<sup>1</sup>  
35 « Cil ne le vont guères requerre  
« Por qui il commença la guerre

1. Allusion à l'exil de Guillaume de Saint-Amour, retiré dans son pays.

« C'on n'es perçoive :  
 « N'est mès nus qui le ramentoive ;  
 « S'il fist folie, si la boive.  
 40 « Hé! arcien!  
 « Décretifre, fificien,  
 « Et vous la gent Justinien  
 « Et autre preudomme ancien,  
 « Comment fouffrez en tel lien  
 45 « Mestre GUILLAUME  
 « Qui por moi fist de teste hiaume?  
 « Or est fors mis de cest roiaume  
 « Li bons preudom  
 « Qui mist cors & vie à bandon!  
 50 « Fet l'avez Chastel-Landon !

1. C'est-à dire : Vous vous êtes moqués de lui. — Les habitants de *Château-Landon* passaient, en effet, pour être très-satiriques. On retrouve ce proverbe : *La Moquerie de Château-Landon*, parmi ceux qui composent la pièce intitulée : *De l'Apostoile*, et qu'a publiés et commentés M. Crapelet (Paris, 1831, grand in-8°). On lit également dans les *Miracles de sainte Geneviève* (voyez mon édition de ce mystère dans mon premier volume des *Mystères inédits du xv<sup>e</sup> siècle*, page 263), à propos d'un certain Tiébault, grand faiseur de mauvaises plaisanteries :

Il fut né à Château-Landon,  
 Sire, pour Dieu ne vous déplaise;  
 Jamais il ne dormiroit aisé  
 S'il ne moquoit : c'est sa nature.

On trouve encore, dans le recueil des *Contes populaires, traditions, croyances superstitieuses, proverbes, et dictons applicables à des villes de la Lorraine*, réu-

- « La moquerie  
 « Me vendez, par sainte Marie  
 « J'en doit plorer, qui que l'en rie;  
 « Je n'en puis mais.
- 55 « Se vous estes bien & en pais,  
 « Bien puet passer avril & mays.  
 « S'il en carcha por moi tel fais,  
 « Je li enorte.
- « Que jus le mete où il le porte,  
 60 « Que ja n'est nus qui l'en déporte,  
 « Ainz i morrà,  
 « Et li afères demorra.  
 « Face du miex que il porra,  
 « Je n'i voit plus;
- 65 « Por voir dire l'a l'en conclus.  
 « Or est en fon país reclus,  
 « A Saint-Amor,  
 « Et nus ne fet por lui clamor.  
 « Or i puet fère lonc demor,
- 70 « Que je li lais,  
 « Quar vérité a fet fon lais

nis par M. Richard, bibliothécaire de Remiremont,  
 le proverbe suivant, rimé ou à peu près :

*Château-Landon, petite ville, mais de grand renom:  
 Personne n'y passe qui n'ait son lardon.*

Du reste, la plupart du temps, au moyen-âge, les  
 villes comme les personnes avaient chacune un sobri-  
 quet. C'est ainsi qu'on disait : *les moqueurs de Dijon,*  
*li buveors d'Aucerre, li jureor de Baeix, li larron de*  
*Mascon, etc.*



- « Ne l'ose dire clers ne lais :  
 « Morte est Pitiez,  
 « Et Charitez & Amistiez;  
 75 « Fors du règne les ont getiez  
 « Ypocriſie,  
 « Et Vaine-Gloire & Tricherie,  
 « Et Faus-Samblant & dame Envie<sup>1</sup>  
 « Qui tout enflame.  
 80 « Savez porqoi ? Chascune est dame,  
 « C'on doute plus le cors que l'âme;  
 « Et d'autre part,  
 « Nus clers à provende ne part,  
 « N'à dignité que l'en départ,  
 85 « S'il n'est des lor.  
 « Faus-Samblant & Morte-Color  
 « Emporte tout; a ci dolor  
 « Et grant contrère.  
 « Li douz, li franz, li débonère,  
 90 « Cui l'en soloit toz les biens fère,  
 « Sont en espace;  
 « Et cil qui ont fauce la face,  
 « Qui font de la devine grâce  
 « Plain par defors,  
 95 « Cil auront Dieu & les trésors  
 « Qui de toz maus gardent les cors.  
 « Sachiez, de voir,

1. On voit ici percer ce goût pour l'allégorie, dont le *Fablel du dieu d'amours*, que j'ai publié, est le *nec plus ultrà*, et qui tint plus tard une si grande place dans notre littérature avec le *Roman de la Rose*.

- « Mult a fainte chose en avoir  
 « Quant tel gent la vuelent avoir,  
 100 « Qui sanz doutance  
 « Ne feroient por toute France  
 « Jusqu'au remors de conscience.  
 « Mès de celui .  
 « Me plaing qui ne trueve nului,  
 105 « Tant ait esté amez de lui,  
 « Qui le requière.  
 « Si me complaing en tel manière :  
 « Ha! fortune! chose légèrè,  
 « Qui oins devant & pòins derrière<sup>1</sup>,  
 110 « Comme es marraffre!  
 « Clergie, comme estes mi fillastre!  
 « Oublié m'ont prélat & pastre<sup>2</sup>;  
 « Chascuns m'efloingne,  
 « A poi<sup>3</sup> lor est de ma befoingne :  
 115 « Séjorner l'estuet en Borgoingne<sup>4</sup>,

1. On trouve, à la page 32 du *Jeu de Pierre de la Broce*, espèce d'éplogue anonyme qui doit être considérée comme l'un des premiers essais de notre théâtre, et que j'ai publiée en 1835, la répétition de ce vers. Ceci pourrait donner à penser que le *Jeu de Pierre de la Broce*, pièce toute politique, sur la mort du favori de saint Louis et de Philippe-le-Hardi, est de Rutebeuf, si cette locution, sinon très poétique, du moins proverbiale, ne se retrouvait beaucoup trop fréquemment chez les trouvères, pour qu'on pût en appuyer l'hypothèse en question.

2. Ms. 7615. VAR. pape.

3. Ms. 7633. VAR. Mult pou.

4. Ms. 7615. VAR. Boloigne.

« Mat & confus.  
 « D'iluec ne se mouvra-il plus,  
 « Ainz i fera ce feureplus  
 « Qu'il a à vivre,  
 120 « Que ja n'ert nus qui l'en délivre,  
 « Escorpion, serpent & guivre  
 « L'ont assailli :  
 « Par lor affaut l'ont mal bailli,  
 « Et tuit mi droit li font failli,  
 125 » Qu'il trait avant.  
 « Il auroit pais, de ce me vant,  
 « S'il voloit jurer par convant  
 « Que voirs fust fable,  
 « Et tors fust droiz, & Diex déable,  
 130 « Et fors du sens fustent refnable,  
 « Et noirs fust blanz;  
 « Mès por tant puet user son tans,  
 « En tel estat, si com je pans,  
 « Que ce déist,  
 135 « Ne que jusques là mefféist,  
 « Comment que la chose préist;  
 « Quar ce feroit  
 « Desléautez : n'il ne l'feroit,  
 « Ce fai-je bien ; miex ameroit  
 140 « Estre enmurez,  
 « Ou deffez ou deffigurez<sup>1</sup>,

1. Ms. 7615. VAR.

Ou trestoz vis deffigurez  
 Qu'il fut ja si desmeturez :  
 Fère ne l' veut.  
 Or en voit si com estre puet.

- « N'il n'ert jà si defmefurez,  
 « Que Diex ne veut :  
 « Or soit ainfi comme estre puet.  
 145 « Encor est Diex là où il fuet,  
 « Ce fai-je bien ;  
 « Je ne me defconfort de rien.  
 « Paradis est de tel merrien.  
 « C'on ne l'a pas  
 150 « Por Dieu flater ifnel le pas ;  
 « Ainz covient maint félon trespas  
 « Au cors soufferre.  
 « Por cheminer parmi la terre,  
 « Por les bones viandes querre,  
 155 « N'est-on pas fains ;  
 « S'il muert por moi, f'ert de moi plains.  
 « Voir dires a cousté à mains  
 « Et couftera ;  
 « Mès Diex, qui est & qui fera,  
 160 « S'il veut, en pou d'eure fera  
 « Cest bruit remaindre :  
 « L'en a véu remanoir graindre.  
 « Qui verra .ij. cierges estaindre<sup>1</sup>  
 « Lors si verra  
 165 « Comment Jhésu-Crist ouvrera,  
 « Qui maint orguillex à terre a

1. Je crois que ce vers et le précédent pourraient bien être une allusion à la mort du pape Clément IV et à celle du roi, qui se suivirent d'assez près ; mais ce passage n'est pas suffisamment explicite pour que j'ose l'affirmer.

- « Pleffié & mis.  
 « Se il est por moi sanz amis,  
 « Diex s'ert en poi d'eure entremis  
 170 « De lui fecorre.  
 « Or lera donc fortune corre,  
 « Qu'encontre li ne puet-il corre;  
 « C'est or la femme.  
 « Où a-il nul si vaillant homme,  
 175 « Qui por l'apostoile de Romme  
 « Ne por le Roi,  
 « Ne veut defréer son erroi,  
 « Ainz en a souffert le defroi  
 « De perdre honor?  
 180 « L'en l'apeloit mestre & feignor,  
 « Et de toz mestres le greignor,  
 « Seignor & maître,  
 « Li enfant que vous verrez nestre  
 « Vous feront encore herbe pestre  
 185 « Se il deviennent  
 « De cels qui enfamble se tiennent,  
 « Et c'il vivent qui les souffiennent  
 « Que j'ai descript!  
 « Or prions donques Jhésu-Crist  
 190 Que cestui mete en son escrit  
 Et en son règne  
 Là où les siens conduit & maine;  
 « Et si l'en prit la souveraine  
 « Virge Marie,

102 GUILLAUME DE SAINT-AMOUR.

195 « Qu'avant que il perde la vie  
« Soit sa volenté accomplie. »

Amen.

Explicit de mestre Guillaume de Saint-Amor  
ou Explicit la Complainte de Saint-Amor.





De Monseigneur Anseau de l'Isle <sup>1</sup>,

Ou ci encoissance

De Monseigneur Ancel de l'Isle.

Mss. 7218, 7633, 7615.

**I**RIEZ <sup>2</sup>, à maudire la mort  
Me voudrai déformès amordre .  
Qui adès à mordre s'amort,  
Qui adès ne fine de mordre ;

1. Ancel IV, fils d'Ansel III, seigneur de l'Isle-Adam, illustre maison d'où sortit plus tard le fameux grand-maître de Rhodes, et de Clémence de Pomponne, sa seconde femme. Il mourut le 30 août 1285, en Aragon, où il avait accompagné Philippe-le-Hardi.

M. Paris propose une autre version; la voici : « Nous croyons, dit-il, que Rutebeuf rappelle ici la mort d'Ansel III. On n'en sait pas la date précise, mais si le poète avait voulu déplorer la destinée du fils, il aurait parlé de la guerre de Catalogne et de la valeur de celui qu'on avait vu tomber sous les coups des Espagnols. Loin de cela, il ne s'agit, dans la *Complainte*, que de chasses et de « vertus domestiques, etc. »

N'en déplaît à mon savant ami, ce sont là des inductions plutôt que des preuves positives. Toutefois, il y aurait avantage pour cette pièce à être reportée à Ansel III : elle deviendrait, dans ce cas, la plus ancienne composition de Rutebeuf.

2. *Iriez*, en colère ; de *ira*.

5 De jor en jor, çà & là, mort  
 Cels dont le fiècle fet remordre :  
 Je di que fi grant mors a mort  
 Que Valmondois a geté d'ordre !

Valmondois est de valor monde ;  
 10 Bien en est la valor mondée,  
 Quar la mort, qui les bons esmonde,  
 Par qui larguefice est esmondée,  
 A or pris l'un des bons du monde.  
 Las ! com ci a male estondée !  
 15 De France a osté une esponde<sup>2</sup> ;  
 De cele part est afondée.

Avoec les fainz foit mise en fele  
 L'âme de mon feignor ANSEL,  
 Car Diex, qui ses amis enfèle,  
 20 L'a trové & fin & féel ;  
 Mès la mort, qui les bons flaèle,  
 A aporté félon flael ;  
 A l'Isle fors lettres faèle :  
 Osté en a le fort féel.

25 Je di fortune est non voianz ;

1. Ms. 7633. VAR. Que Vaumondois à geteir l'ordre. — *Vaumondois* est le nom d'une terre que possédaient les seigneurs de l'Isle-Adam. Ils s'intitulaient presque toujours *Seigneurs de l'Isle-Adam, Maci et Valmondois*.

2. *Esponde*, digue, défense.



Je di fortune ne voit goute,  
 Ou en son sens est desvoianz;  
 Les uns atret, les autres boute.  
 Li povres hom, li meschéanz  
 30 Monte si haut chascuns le doute;  
 Li vaillanz hom devient nojanz:  
 Iffi va sa manière toute.

Toft est uns hom en son<sup>1</sup> la roe;  
 Chascuns le fert, chascuns l'oneure,  
 35 Chascuns l'aime, chascuns l'aroe<sup>2</sup>;  
 Mès ele torne en petit d'eure,  
 Que li serviz chiet en la boe  
 Et li servant li corent feure;  
 Nus ne tent<sup>3</sup> au lever la poe:  
 40 En cort terme a non *Chantepleure*<sup>4</sup>.

Toz jors déuft un preudon vivre,

1. *En son* pour *en dessous*. — Cette strophe manque au Ms. 7615. — Voyez, comme rapprochement d'idées sur le même sujet, pages 177 et suivantes de mon recueil des *Jongleurs et Trouvères*, la petite pièce intitulée *la Roe de fortune*.

2. Ms. 7633. VAR. l'aore.

3. Ms. 7633. VAR. n'atent.

4. *Chantepleure*, qui pleure après avoir chanté. En voici l'explication par l'auteur d'un poème que j'ai publié :

Et de la pleure chante savez que sénése,  
 Qui pleure ses péchiez & vers Dieu l'umésie.  
 L'âme a le guerredon quant la char est porrie:  
 Lors ne se puet tenir qu'ele ne chante & rie.

Se mort éuft fans ne favoir;  
S'il fust mors, fi déuft revivre,  
Ice doit bien chascuns favoir.  
45 Mès mort est plus fière que guivre <sup>1</sup>,  
Et si plaine de non-favoir,  
Que des bons le fiècle délivre  
Et aus mauvès left vie avoir.

Qui remire <sup>2</sup> la bele chace  
50 Que fère folliez jadis,  
Lès voz braches <sup>3</sup> entret en trace  
Çà .v. çà .vij. çà .ix. çà .x.  
(N'est nul qui li cuers mal n'en face),  
Ne por âme nul bien jadis :  
55 Dieu pri que vous otroit fa grâce,  
Et doingt à l'âme paradis.

Amen.

1. Ms. 7633. VAR. vuyvre.

2. Mss. 7633, 7615. VAR. remembre.

3. Les *braches*, *brachets* ou *boichez*, espèce de chiens d'arrêt nommés aujourd'hui *braques* ou *bracs*.

Explicit de Monseignor Anseau de l'Isle.





La Complainte d'Outre-Mer,

ou

C'est la Complainte d'Outre-Mer<sup>1</sup>.

Mss. 7218, 7615, 7633.

EMPEREOR & roi & conte,  
**E**t duc & prince à cui l'en<sup>2</sup> conte  
Romanz divers por<sup>3</sup> vous esbatre,  
De cels qui se feulent combatre  
5 Çà en arriers por sainte Yglife,

1. La date de cette pièce me semble être environ de 1264 à 1268 (M. Paulin Paris dit 1262). Rutebeuf y parle, en effet, de secours demandés par Geoffroi de Sargines : or, précisément à cette époque, Bibars enlevait l'une après l'autre toutes leurs conquêtes aux chrétiens, dont les chefs ne cessaient de s'adresser aux princes d'occident, afin d'obtenir qu'ils vinsent à leur aide. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette complainte ne peut être postérieure à 1269, puisque Rutebeuf y parle de Geoffroi de Sargines comme commandant encore en Terre-Sainte, et que ce chevalier y mourut le 11 avril de cette même année.

2. Ms. 7633. VAR. hom.

3. Ms. 7633. VAR. eux.

- Quar me dites par quel fervise <sup>1</sup>  
 Vous cuidiez avoir paradis.  
 Cil le gaaignierent jadis  
 Dont vous' oez ces romans lire,  
 10 Par la paine & par le martire  
 Que li cors souffrirent for terre <sup>2</sup>.  
 Vez ci le tems; Diex vous vient querre,  
 Braz estenduz de fon sanc tains,  
 Par qui li feus vous ert destains  
 15 Et d'enfer & de purgatoire <sup>3</sup>!  
 Recommenciez novele estoire :  
 Servez Dieu de fin cuer entier,  
 Quar Diex vous monstre le sentier  
 De fon pais & de sa marche <sup>4</sup>,  
 20 Que l'en, sanz raifon, li formarche  
 Por ce si devriiez entendre  
 A revengier & à deffendre  
 La terre de promiffion  
 Qui est en tribulacion,  
 25 Et perdue, se Diex n'en penffe,  
 Se prochainement n'a deffenffe.  
 Soviegne-vous de Dieu le Père

1. *Quar* est dit dans le sens de *or*, qui vaudrait beaucoup mieux.

2. Ceci est une allusion à quelques vieilles chansons de geste religieuses, dans le genre du roman de *Godefroy de Bouillon*.

3. Il m'est impossible de ne pas faire remarquer ici combien cette image est belle et véritablement éloquente.

4. *Marche*, frontière, limite.

Qui por souffrir la mort amère  
 Envoia en terre son Fil,  
 30 Or est la terre en grant péril  
 Là où il fu & mors & vis.  
 Je ne fai que plus vous devis :  
 Qui n'aidera en ceste empointe,  
 Qui ci fera le méfainte,  
 35 Poi priferai tout l'autre afère,  
 Tant fache le papelart fère;  
 Ainz dirai mès & jor & nuit :  
 « N'est pas tout or quanqu'il reluit. »  
 Ha! rois de France, rois de France,  
 40 La loi, la foi & la créance  
 Va presque toute chancelant!  
 Que vous iroie plus celant?  
 Secorez-la, c'or est mestiers;  
 Et vous & li quens de Poitiers<sup>1</sup>  
 45 Et li autre baron enfamble :  
 N'attendez pas tant que vous emble  
 La mors l'âme, por Dieu seignor;  
 Mès qui voudra avoir honor  
 En paradis, si le déferve,  
 50 Quar je n'i voi nule autre verve.  
 Jhésu-Criz dist en l'Évangile,  
 Qui n'est de trufe ne de guile :  
 « Ne doit pas paradis avoir  
 » Qui fame & enfanz & avoir  
 55 « Ne left por l'amor de celui

1. Il y a ici en note dans le Ms., de la main de Fauchet : « Saint Loys et son frère. » (Alphonse.)

« Qu'en la fin ert juges de lui. »

Affez de gent font mult dolant  
 De ce que l'en trahi ROLLANT,  
 Et pleurent de fausse pitié,  
 60 Et voient à iex l'amitié  
 Que Diex nous fist qui nous cria,  
 Qui en la sainte croiz cria,  
 Aus Juys qu'il moroit de foi <sup>1</sup> ;  
 Ce n'ert pas por boivre à guerfoi <sup>2</sup> ;  
 65 Ainz avoit foi de nous réembre.  
 Celui doit l'en douter & criembre ;  
 Por tel seignor doit l'en plorer <sup>3</sup>  
 Qu'ainfinç se leffa devoier <sup>4</sup> ;  
 Qui se fist percier le costé  
 70 Por nous oster du mal osté :  
 Du costé iffi sanc & ève <sup>5</sup>  
 Qui ses amis nétoie & lève.

Rois de France, qui avez mis

1. *De soi pour de soif.*

2. *A guerfoi*, à ivrognerie, par gourmandise. — Ce mot, qui est composé de *guère* et de *soif*, me semble une raillerie philologique pour désigner l'action de boire beaucoup. C'est ce que prouve un petit poème intitulé *De guersay*, qu'on trouve dans mon *Recueil de contes et fabliaux*. On rencontre aussi cette expression *guerfoi* dans le *Roman du renart*.

3. Ms. 7615. VAR. orer.

4. Mss. 7615, 7633. VAR. dévorer.

5. Ms. 7633. VAR. eigue.

Et vostre avoir & voz amis  
 75 Et le cors por Dieu en prifon <sup>1</sup>,  
 Ci aura trop grant mesprifon  
 S'à la sainte terre failliez.  
 Or covient que vous i ailliez.  
 Ou v'ous i envoieiz de gent,  
 80 Sans espargnier or ne argent,  
 Dont li droiz Dieu soit calengiez <sup>2</sup>.  
 Diex ne veut fère plus long giez <sup>3</sup>  
 A fes amis, ne longue lenge <sup>4</sup>;  
 Ainçois i veut metre calenge,  
 85 Et veut cels le voifent véoir.  
 Qu'à sa destre voudront féoir.  
 Ahi! prélat de sainte Yglise,  
 Qui por garder les cors de bifé  
 Ne volez aler aus matines,  
 90 Mesires GIEFROIS de Surgines <sup>5</sup>  
 Vous demande de là la mer;  
 Mès je di cil fet à blafmer  
 Qui riens nule plus vous demande  
 Fors bons vins & bone viande  
 95 Et qui li poivres soit bien fors!...  
 C'est vostre guerre & vos effors;

1. Allusion à la captivité de saint Louis, pendant la première croisade.

2. *Calengiez*, défendu, protégé.

3. *Giez*, liens, attache.

4. *Lenge*, longe.

5. Ms. 7633. VAR. Joffrois de Surgines. Voir les détails que je donne sur lui dans la pièce qui porte son nom.

112 LA COMPLAINTÉ D'OUTRE-MER.

C'est vostre Diex, c'est vostre biens <sup>1</sup> :  
Vostre père i tret le fiens.  
RUSTEBUES dist, qui riens ne çoile,  
100 Qu'assez aurez d'un pou de toile <sup>2</sup>,  
Se les pances ne font trop graffes ;  
Et que feront les ames lasses ?  
Els iront là où dire n'ose :  
Diex ert juges de ceste chose.  
105 Quar envoie le redéfime <sup>3</sup>  
A Jhéu-Crist du sien méisme :  
Se li fetes tant de bonté,  
Puis qu'il vous a si haut monté.

Ahi ! grant cler, grand provandier,  
110 Qui tant estes grant viandier,  
Qui fetes Dieu de vostre pance,  
Dites-moi par quel acointance  
Vous partirez au Dieu roiaume,  
Qui ne volez pas dire .i. siaume  
115 Du Sautier (tant estes divers),  
Fors celui où n'a que .ij. vers ?  
Celui dites après mengier <sup>4</sup>.  
Diex veut que vous l'alez vengier  
Sanz controver nul autre effoine,

1. Ne croirait-on pas lire ici un de nos anciens ser-  
monaires?

2. C'est-à-dire : d'un étroit linceul.

3. *Redéfime*, rachat; le dixième du dixième.... Ce  
vers et les trois suivants manquent au Ms. 7633.

4. Le *Deo gratias*.



- 120 Ou vous leffiez le patre moine  
 Qui est du sanc au Crucéfi.  
 Mal le tenez, je vous afi :  
 Se vous fervez Dieu à l'église,  
 Diex vous refert en autre guise,  
 125 Qu'il vous pest en vostre meson !  
 C'est quite quite par refon ;  
 Mès se vous amez le repère  
 Qui sanz fin est por joie fère,  
 Achetez-le, que Diex le vent ;  
 130 Quar il a mestier par couvent  
 D'acheteors, & cil s'engignent  
 Qui orandroit ne le barguignent ;  
 Quar tels foiz le voudront avoir  
 C'on ne l'aura pas por avoir.
- 135 Tornoieor, vous que direz,  
 Qui au jor du juyse irez ?  
 Devant Dieu que porrez respondre ?  
 Quar lors ne se porront repondre  
 Ne gent clergies, ne gent laies,  
 140 Et Diex vous monsterra ses plaies !  
 Se il vous demande la terre  
 Où por vous vout la mort soufferre,  
 Que direz-vous ? Je ne fais qui.  
 Li plus hardi feront si qui  
 145 C'on les porroit penre à la main :  
 Et nous n'avons point de demain,  
 Quar li termes vient & aprouche  
 Que la mort nous clorra la bouche.

- Ha, Antioche! terre sainte!  
 150 Com ci a dolereufe plainte  
 Quant tu n'as mès nus GODEFROIZ!  
 Li feus de charité est froiz  
 En chascun cuer de crestien :  
 Ne jone homme ne ancien  
 155 N'ont por Dieu cure de combatre.  
 Afez se porroit jà débatre  
 Et Jacobins & Cordeliers,  
 Qu'ils trovaissent nus ANGELIERS<sup>1</sup>,  
 Nus TANCRÉS<sup>2</sup>, ne nus BAUDUINS ;

1. *Angeliers* est l'un des héros du cycle carlovingien. Les romans des douze pairs l'appellent toujours *Engeler de Gascoigne, li Gascuinz Engelers*, ou *Angeliers de Bordele* (Bordeaux). Il avait pour père Drués de Montdidier, pour mère la première fille d'Aymeri de Narbonne, et pour frères Gaudin, Richier et Sansson. Voici en quels termes nous l'apprend le *Roman d'Aymeri de Narbonne* (Ms. 2735, Bibl. nat., fol. 52, 2<sup>e</sup> col.)

..... Droez de Montdidier  
 Quatre filz ot qui furent preuz & fier :  
 L'un fu Gaudin & li autres Richier  
 Et li dui autres Sanson & ANGELIER  
 Qui tant aidierent Guillaume le guerrier ;  
 Chrestienté firent mult effaucier.

Selon la *Chanson de Roland*, il fut tué à la bataille de Roncevaux par un Sarrazin nommé *Climborins*, qui montait un cheval appelé *Barbamusche*, et fut vengé immédiatement par Roland, dont l'épée *Hautecière* perça d'outre en outre son meurtrier.

2. Ms. 7633. VAR. Tangereiz. — C'est le chef que nous nommons *Tancredi*, qui, parti en 1096 pour la

- 160 Ainçois lèront aus Bédouins <sup>1</sup>  
 Maintenir la terre abfolue,  
 Qui par défaut nous est tolue ;  
 Et Diex l'a jà d'une part arfe.  
 D'autre part vienent cil de Tharfe :
- 165 Et CORAMIN <sup>2</sup> & CHENILLIER.

croisade, d'après les exhortations d'Urbain IV, avec Bohémond, son cousin, prince de Tarente, eut l'honneur de planter le premier sur Jérusalem l'étendard des chrétiens. On sait quels effets le Tasse a tirés du beau caractère de ce héros dans son immortel poème. Quant au *Baudouin* dont parle ici Rutebeuf, c'est, je crois, celui qui était frère de Godefroi, auquel il succéda en l'an 1100 dans la royauté de Jérusalem. Je dis je crois, parce qu'il serait possible, bien que ce ne soit pas probable, que le trouvère eût voulu désigner Baudouin de Sébourg, sur lequel il nous reste une fort belle chanson de geste. Baudouin de Sébourg, qui était cousin de Baudouin I<sup>er</sup>, lui succéda en 1118, et mourut en 1131, après s'être rendu cher à ses sujets par son courage et ses vertus.

1. Rabelais, dans son Livre II, chapitre 30, de *PANTAGRUEL* où Épistemon raconte qu'il a vu en enfer : « Xercès qui étoit devenu crieur de moutarde, Démosthène vigneron, Fabie enfileur de patenostres, Brute & Caffie agrimenfeurs, Trajan pescheur de grenouilles, Antonin lacquais, &c, » fait de Baudouin *un marguillier* et de Godefroy de Bouillon *un dominotier*.

2. *Coramin*. — Rutebeuf fait ici une personnalité d'un nom de peuple. Il veut désigner les *Karifmins* qui, en 1244, s'emparèrent de Jérusalem, détruisirent le tombeau du Messie, pillèrent les églises, etc. Quant au nom propre *Chenillier*, il ne peut s'appliquer qu'au soudan *Kiemel*, descendant de Saladin (*Soldanus Quiemel*, comme l'appelle Guillaume de Nangis),

Revendront por tout escillier !  
Jà ne fera qui la desfande.  
Se mefires GIEFROIZ me demande  
Secors, si quière qui li face,  
170 Que je n'i voi nule autre trace ;  
Quar com plus en fermoneroie  
Et plus l'afère empireroie !  
Cis fiècles faut : qui bien fera  
Après la mort le trovera.

qui monta sur le trône en 1218, arracha Damiette  
aux croisés en 1221, et mourut en 1236, à l'âge de  
70 ans.

**Explicit la Complainte d'Outre-Mer.**





## La Complainte de Constantinoble

Ou ci encoumece

### La Complainte de Constantinoble <sup>1</sup>.

Ms. 7218, 7633.

**S**OUSPIRANT por l'umain langage  
Et penffis au cruél domage  
Qui de jor en jor i avient,  
Vous vueil defcouvrir mon corage <sup>2</sup>,  
5 Que ne fai autre laborage :  
Du plus parfont du cuer me vient.  
Je fais bien, & bien. m'en foyient,  
Que tout à avenir covient  
Quan c'ont dit <sup>1</sup> li prophète sage :  
10 Or porroit estre se devient  
Que la foi qui foible devient  
Porroit changer nostre langage.

Nous en fons bien entré en voie ;  
N'i a fi fol qui ne le voie,

1. Cette pièce, qui n'est pas moins bien et qui n'a pas moins de mouvement que la précédente, a été composée comme elle pour réveiller le zèle du roi et des barons en faveur de la Terre-Sainte. Elle doit remonter à la même époque, c'est-à-dire vers 1263 ou 1264.

2. *Corage*, cœur ; *animus*.

- 15 Quant Constantinoble est perdue <sup>1</sup>,  
 Et la Morée se r'avoie  
 A recevoir tele escorfroie  
 Dont sainte Yglise est esperdue !  
 Que l' cors a petit d'atendue ,
- 20 Quant il a la teste fendue.  
 Je ne fai que plus vous diroie !  
 Se Jéfu-Chris ne fet aïue  
 A la Sainte Terre abfolue,  
 Bien li ert esloingnie joie !
- 25 D'autre part vienent li Tartaire,  
 Que l'en fera mès à tart taire ,  
 C'on n'avoit cure d'aler querre :  
 Diex gart Jasphe, Acre, Césaire !  
 Autre fecors ne lor pui faire ,
- 30 Que je ne sui mès hom de guerre.  
 Ha, Antiochè! sainte terre <sup>2</sup>,  
 Qui tant coustastes à conquerre,  
 Ainz c'on vous péuft à nous traire !

1. La prise de Constantinople par les Grecs hérétiques et sa séparation définitive de l'église romaine avaient eu lieu la nuit du 25 juillet 1261, pendant laquelle Alexis Stratégopule s'était rendu maître de la capitale de Baudouin, avec autant de facilité que les croisés eux-mêmes en avaient trouvé, cinquante ans auparavant, à s'en emparer.

2. Antioche ne fut reprise par les infidèles, sous la conduite de Bandoctor, qu'en 1268. C'est donc ici une crainte vague et prématurée qu'exprime le poète, une sorte de moyen oratoire qu'il emploie pour le soutien de sa cause.

Qui des ciex cuide ouvrir la ferre  
 35 Comment puet tel dolor soufferre ?  
 Sil à Dieu cert dont par contraire ?

Ille de Cret, Corfe & Sezile,  
 Chypre, douce terre & douce ille  
 Où tuit avoient recouvrance,  
 40 Quand vous ferez en autrui pile <sup>1</sup>  
 Li rois tendra deçà concile  
 Comment Aiouls <sup>2</sup> s'en vint en France ;  
 Et fera nueve remanance <sup>3</sup>

1. *En autrui pile*, au pouvoir d'autrui.

2. Ms. 7633. Ayoulz. — Cette raillerie, dirigée contre saint Louis, est aussi vive que charmante. — La bibliothèque nationale possède, sous le n° 2732, un Ms. français in-4°, écriture du 13<sup>e</sup> siècle, qui contient les quatre romans dont voici les titres exacts : 1° *Chi commenche la vraie estoire de Guion de Hanftone & de Bevon son fil, enfi com vous orés el livre chi en après*; 2° *Chi commenche li vraie estoire de Juliens de Saint-Gille, le qués fu père Élye, duquel Aiols iffi enfi com vous. orés el livre*; 3° *Chi commenche li droite estoire d'Aiol & de Mirabel sa feme, enfi com vous orés el livre*; 4° *Chi commenche li romans de Robert le Diable, enfi com vous orés el livre*. C'est justement à Aiol ou Aioul, héros du troisième roman, que Rutebeuf fait allusion. Ce poème se rapporte au cycle des chansons de geste carlovingiennes. La scène en est placée sous le règne de Louis-le-Débonnaire.

3. *Nueve remanance*, de nouvelles demeures. Allusion aux nouveaux couvents qu'on bâtissait pour les cordeliers, soupçonnés d'avoir inspiré l'Évangile éternel.

A cels qui font nueve créance,  
 45 Novel Dieu & nueve Évangile<sup>1</sup> ;  
 Et lera femer par doutance,  
 Ypocrisie, fa semance  
 Qui est dame de ceste vile.

Se li denier que l'en a mis  
 50 En cels qui à Dieu se font amis  
 Füssent mis en la Terre Sainte,  
 Ele en eüst mains d'anemis  
 Et mains tost s'en füst entremis  
 Cil qui l'a jà brisie & frainte ;

1. Je crois que Rutebeuf veut désigner ici d'abord les Cordeliers, auxquels le roi venait d'accorder la reconstruction de plusieurs parties de leur couvent; ensuite *l'Évangile éternel* ou *pardurable*, livre mystique attribué à Jean de Parme et cause de plusieurs querelles entre l'Université et les ordres religieux, qui commencèrent à en donner lecture et à le commenter dans leurs leçons vers 1254. L'Université fit tant que le pape fut forcé de le condamner; mais on ne le brûla qu'en secret, tandis qu'on livrait aux flammes avec pompe le livre des *Périls des derniers temps*, qui en était la contre-partie. Voici comment termine à ce sujet le *Roman de la Rose* :

En l'an de l'incarnacion  
 Mil & deux cent cinc & cinquante  
 (Nest hom vivant qui m'en demente),  
 Fut baillé, c'est bien chose voire,  
 Por prendre commun exemplaire,  
 Vng livre de par le Déable :  
 C'est l'*Évangile pardurable*.  
 Ainfinc est-il intitulé :  
 Bien est digne d'estre brûlé.



55 Mès trop à tart en faz la plainte,  
 Qu'ele est jà si forment empainte  
 Que ses pooirs n'est mès demis :  
 De légier fera mès atainte  
 Quant sa lumière est jà estainte  
 60 Et sa cire devient remis <sup>1</sup>.

De la terre Dieu qui empire,  
 Sire Diex, que porront or dire  
 Li Rois et li quens de Poitiers ?  
 Diex refueffre novel martire.  
 65 Or facent large cimetiire  
 Cil d'Acre, qu'il lor est mestiers :  
 Toz est plains d'erbe li sentiers  
 C'on foloit batre volentiers  
 Por offrir l'âme en lieu de cire ;  
 70 Et Diex n'a mès nus cuers entiers  
 Ne la terre n'a nus rentiers,  
 Ainçois se torne à desconfire.  
 Jhérufalem, ahi ! ahi !  
 Com t'a blecié & efbahi  
 75 Vaine gloire, qui toz maus brasse,  
 Et cil qui feront envai  
 Et charront là où cil chat  
 Qui par orgueil perdi sa grâce !  
 Or du fuir la mort les chace  
 80 Qui lor fera de pié eschace :  
 Tart crieront : « Trahi ! trahi ! »

1. Remis, fondue. Méon a publié (t. III), *Le Dit de l'enfant qui fut remis au soleil*.

Qu'ele a jà entesé fa mache <sup>1</sup>,  
 Ne jufqu'au férir ne menace :  
 Lors harra Diex qui le haï.

85 Or est en tribulacion  
 La terre de promiffion,  
 A pou de gent tout efbahie :  
 Sire Diex ! porquoi l'oublion,  
 Quant por nostre redempcion  
 90 I fu la char de Dieu trahie ?  
 L'en lor envoya en aïe  
 Une gent despïte & haïe,  
 Et ce fu lor destruction.  
 Du roi durent avoir lor vie ;  
 95 Li Rois ne l'a pas affouvie :  
 Or guerroiënt fa nafcion.

L'en fermona por la croiz prendre,  
 Que l'en cuida paradis vendre  
 Et livrer de par l'apostole :  
 100 L'en pot bien le fermon entendre,  
 Mès à la croiz ne vout nus tendre  
 La main por piteufe parole.  
 Or nous deffent-on la carole <sup>2</sup>,

1. *Entesé*, apprêté. *Enteser un arc*, le bander.

Il a tantost pris une flosche,  
 En la corde la mist en coiche,  
 Si *entesa* jufqu'à l'oreille.

(*Roman de la Rose.*)

2. Espèce de danse, *chorea*, qu'on accompagnait de

Que c'est ce qui la terre afole,  
 105 Ce nous vuelent li frère aprendre;  
 Mès fauffetez, qui partout vole,  
 Qui creftiens tient à escole,  
 Ferà la fainte terre rendre.

Que font les deniers devenuz  
 110 Qu'entre Jacobins & Menuz  
 Ont recéuz de testament <sup>1</sup>,

paroles. Le vers de Rutebeuf prouve que les défenses de danser de nos curés ne sont pas nouvelles.

1. Comme on le verra par la suite, Rutebeuf adresse fréquemment ces reproches aux Jacobins et aux Cordeliers, et n'est pas le seul; la plupart des écrivains contemporains font de même: l'auteur de *Renart le nouvel*, Jacques Gielée, qui termina son livre en 1288, se moquant de l'hypocrisie des Cordeliers, dit (voyez page 434, édition de Méon, tome IV, du *Roman du renart*):

. . . . . Li frère Meneur  
 Con li Jacobin l'acordèrent;  
 Renart requifent & rouvèrent  
 De lor ordre preüst les dras.  
 Non ferai, dist Renart en bas,  
 Mais mon fil i ferai entrer  
 Rouffiel, se li le vint grér.  
 Cius le gréa, lors l'ont vieütu  
 A guife de frère Menu.

Plus loin, le fils de Renart, prenant la parole, se plaint des prélats, qui veulent empêcher des Cordeliers:

De oïr les confessions  
 Et de faire abfolutions,  
 Et d'engoindre penance as gens,  
 Et d'ESTRE AUSSI AS TESTAMENS.

De bougrés por<sup>1</sup>loiaus tenuz  
 Et d'ufériers viex & chenuz  
 Qui se muèrent soudainement ?  
 115 Et de clers aussi fêtement,  
 Dont il ont grant aînement,  
 Dont li oit Dieu fust maintenuz ?  
 Mès il le font tout autrement,  
 Qu'il en font lor grant fondement :  
 120 Et Diex remaint là outre nuz.

De Greffe vint chevalerie  
 Premièrement d'ancefferie ;  
 Si vint en France & en Bretaingné :  
 Grant pièce i a esté chiérie ;  
 125 Or est à mefnie eschérie,  
 Que nus n'est tels qui la retiengne.  
 Mort font OGIER & CHARLEMAINE :  
 Or s'en voit qui plus n'i remaingne,  
 Loiautez est morte & périe ;  
 130 C'estoit fa monjoie & f'enfaingne,  
 C'estoit fa dame & fa compaigne,  
 Et fa mestre herbergerie <sup>1</sup>.

Coument amera sainte Esglize  
 Qui ceux n'aimme pas c'on la prize ?  
 135 Je ne voi pas en quèit menière :  
 Li rois ne fait droit ne justize  
 A chevaliers, ainz les desprize,

1. Ms. 7633. VAR. habbergerie.

Et ce funt cil par qu'ele est chière,  
 Fors tant qu'en prison fort & fière  
 140. Met l'un avant & l'autre arrière,  
 Jà tant n'iert hanz hom à devise ;  
 En leu de NAIMON de Bavière <sup>1</sup>

1. Il s'agit ici, par allusion, du paladin de Charlemagne, lequel, ainsi que disent *Les avisemenz du roi saint Louis*, par Geoffroy de Paris :

..... Fu bon chevallier  
 Et fus touz fages empallier.

*Naymes* ou *Naimon*, duc de Bavière, était beau-frère ou *serourge* de Geoffroy de Danemarck, père d'Ogier-le-Danois. Il vint à la cour de Pépin, où ce roi l'arma chevalier et lui donna en Belgique un fief, au milieu duquel le duc construisit un fort qui, du nom de son fondateur, tira depuis le sien propre : *Namur*. Quand Pépin mourut, *Naymes* était déjà célèbre par sa sagesse. C'est ce qui engagea Charlemagne à lui conserver la faveur dont il avait joui sous son père, et à accorder à ses prières la vie du fils de Geoffroy de Danemarck. Plus tard, *Naymes* accompagna le grand empereur dans toutes ses guerres et partagea tous ses périls. Aussi les romanciers, dans nos épopées carlovingiennes, célèbrent-ils ses hauts faits et le placent-ils parmi les sages conseillers de *Charlon*, sur la même ligne que *Bazin* et *Turpin*. *Naymes*, après avoir vaillamment combattu en Espagne, alla tomber à *Roncevaux*, au milieu des douze pairs, ces grands chênes qui avaient résisté à tant de tempêtes, et que déracina enfin le vent de la trahison et de la félonie.

Voici le rôle qu'il joue dans *Le roman de Berthe aux grans piés*. Un jour que Pépin, désolé de la perte de sa femme, allait partir pour Angers, où il ne s'était pas rendu depuis longtemps, le duc de *Naymes* vint

Tient li Rois une gens doublière  
Vestuz de robe blanche & grize<sup>1</sup>.

- 145 Tant faz-je bien favoir le roi,  
S'en France forfist .i. defroi,  
Terre ne fust fi orfeline,  
Que les armes & le conroi,  
Et le conseil & tout l'erroi,

à lui avec treize compagnons. Il s'agenouilla devant Pépin avec eux, et parla ainsi : « Bon roi, nous sommes nés en Allemagne, cette terre qui est par-delà, et nous venons vers vous. Mon père, le duc de Bavière, nous envoie pour que vous nous armiez chevaliers, et il nous a bien recommandé en partant de n'accepter cet honneur que de vous. Gentil roi débonnaire, cela aura lieu aussitôt qu'il vous plaira, et nous mettrons notre soin à vous bien servir. » Le roi répondit qu'il les ferait chevaliers à la Pentecôte, et qu'il *adouberait* au Mans. En attendant, le duc Naymes demeura à la cour avec Pépin, et montra si bien ce qu'il valait qu'il devint *maître de France*, c'est-à-dire *grand-sénéchal*. Il donna dans la suite maint bon conseil au roi Charlemagne. Il fut créé chevalier par Pépin au jour dit, et depuis par son courage *surent maint Turc assilli*. Plus tard, quand Pépin a retrouvé Berthe et qu'il récompense le bon Symon et ses fils, sauveurs de la reine, c'est le duc de Naymes qui leur chausse l'éperon. C'est aussi lui qui, lors de l'entrée de Berthe au Mans, marche devant elle avec le roi Floires. Ici se borne son rôle dans le *Roman de Berte*.

Celui des *Enfances de Charlemaine* continue l'histoire de Naymes.

1. Ceci est une allusion à la faveur dont jouissaient auprès de saint Louis les Cordeliers.

150 L'effast-on for la gent béguine.  
 Lors si véist l'en biau couvine  
 De cels qui France ont en sefine,  
 Où il n'a mesure ne roi<sup>1</sup> ;  
 Se l' favoient gent tartarine,  
 155 Jà por paor de la marine  
 Ne lefferoient cest enroi.

Li Rois qui paiens affeure  
 Penffe bien ceste encloeuure :  
 Por ce tient-il si près fon règne ;  
 160 Tels a alé simple aleure  
 Qui tost li iroit l'ambleure  
 Sor le destrier à lasche refne.  
 Coite<sup>2</sup> folie est plus faine  
 Que langue de fol conseil plaine.  
 165 Or se tiengne en sa tenéure :  
 S'outre mer n'éuist fet estraine  
 De lui miex en voufist le raifne :  
 S'en fust la terre plus féure.

Mesire GIEFROI de Surgines,  
 170 Je ne voi mès deçà<sup>3</sup> nus signes  
 Que l'en deformès vous feuqure.  
 Li cheval ont mal ès eschines  
 Et li riche homme en lor poitrines ;

1. *Roi*, règle; d'où vient peut-être notre mot *pié-de-roi*.

2. Ms. 7633. VAR. Corte. — *Coite*, prompte.

3. Ms. 7633. VAR. par desà.

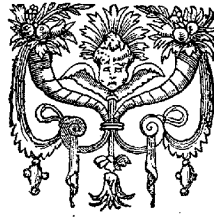
Que fet Diex, qui ne's par anqure <sup>1</sup>?  
175 Encor viendra tout à tens l'eure  
Que li maufé noir comme meure  
Les tendront en lor defciplines!  
Cels apeleront *Chantepleure* <sup>2</sup>,  
Et fans fejour <sup>3</sup> lor corront feure  
180 Qui lor liront longues matines.

1. *Par anqure*, locution très-rare qui signifie : avoir une grande cure.

2. Ms. 7633. VAR. Lors auront-il non Chante-pleure.  
— Voyez pour ce mot la pièce intitulée : *De Monseigneur Ancel de l'Isle*.

3. Ms. 7633. VAR. secours.

**Explicit la Complainte de Constantinoble.**







Et encoumence

**La Nouvelle Complainte d'Outre-Mer.**

Ms. 7633.

**P**OUR l'anui & por le damage  
Que je voi en l'umain linage,  
M'estuet mon pencei defcovrir :  
En fospirant m'estuet ovrir  
5 La bouche por mon voloir dire

1. Cette pièce, bien postérieure aux deux pièces qui la précèdent, n'a pu être composée qu'après l'année 1273, d'abord parce que Guillaume de Beaujeu y est désigné sous le titre de *grand maître du Temple*, qu'il n'obtint qu'à cette époque; ensuite parce que Rutebeuf s'appuie sur la jeunesse du roi de France et du roi d'Angleterre pour engager ces princes à se croiser. Or, avant 1275, les paroles du poète peuvent bien, il est vrai, avoir trait à Philippe-le-Hardy, qui était monté sur le trône en 1270, à l'âge de 25 ans, mais non à Henri III, roi d'Angleterre, né en 1207, et qui avait alors 66 ans. Après l'époque que nous fixons au contraire, ce que dit Rutebeuf s'applique à la fois aux deux princes; car Henri III étant mort en 1273, son fils Édouard lui succéda à l'âge d'environ 30 ans. C'est de ce prince et de son père qu'il est ques-

Com homs corrouciez & plains d'ire.  
 Quant je pens à la fainte terre  
 Que péchéour doivent requerre  
 Ainz qu'il aient pafcei jonefce,  
 10 Et je's voi entreir en viellefce,  
 Et puis aleir de vie à mort,  
 Et pou en voi qui s'en amort  
 A empanrre la fainte voie <sup>1</sup>,  
 Ne faire par quoi Diex les voie :  
 15 S'en fuiz iriez par charitei ;

tion dans la mordante et curieuse satire intitulée : *La Pais aux Anglois*, que j'ai publiée dans mon recueil intitulé : *Jongleurs et Trouvères*, p. 170 et suivantes.

M. Paulin Paris, dans *l'Histoire littéraire de la France*, confirme, en ces termes nos conjectures : « Ce morceau, d'une éloquence vraie et d'un style correct, paraît avoir été fait au moment du concile de Lyon en 1274, alors que les envoyés de Saint-Jean-d'Acre, les patriarches de Constantinople et de Jérusalem, plus de mille prélats, les grands maîtres de l'Hôpital et du Temple, servaient d'escorte au pape Grégoire X, et réclamaient avec lui de nouvelles croisades. » Malheureusement, M. Paulin Paris ajoute : « Rutebeuf paraissait, dans cette circonstance, suivre les inspirations de Guillaume ou de Richard de Beaujeu, grand maître des Templiers. Il est donc probable qu'il fit aussi le voyage de Lyon, avec tous les personnages du concile. »

Je ne saurais, et je le regrette, adopter ici l'avis de M. Paulin Paris. Ce n'est qu'une simple conjecture, et rien ne vient la confirmer dans les œuvres de notre poète.

1. *Empanrre la sainte voie*, entreprendre le saint voyage.

Car fainz Poulz dist par veritei :  
 « Tuit sons .i. cors en Jhéfu-Crit, »  
 Dont je vos monstre par l'escrit  
 Que li uns est membres de l'autre,  
 20 Et nos fons auſi com li viautre<sup>1</sup>  
 Qui se combatent por .i. os :  
 Plus en déiſſe, mais je n'oz.

Vos qui aveiz fens & favoir,  
 Entendre vos fais & favoir  
 25 Que de Dieu funt bien averies  
 Les paroles des prophécies.  
 En crois morut por noz meſfais  
 Que nos & autres avons fais ;  
 Ne morra plus, ce est la voire :  
 30 Or poons foz noz piaz acroire.  
 Voirs est que David nos recorde,  
 Diex est plains de miſéricorde ;  
 Mais veiz-ci trop grant reſtrainture.  
 Il est juges plains de droiture,  
 35 Il est juges fors & poiffans,  
 Et fages & bien connoiffans,  
 Juges que on ne puet plaiffier,  
 Ne hom ne puet fa cort plaiffier,  
 Fors li fors (fox est qui c'efforce  
 40 A ce que il vainque fa force) ;  
 Poiffans que riens ne li eſchape,  
 Por quoi qu'il at tot foz fa chape ;

1. Ms. 7633. VAR. *viautre*, chiens de chasse, sorte de gros lévriers.

Sages c'on non puet defevoir ;  
 Se puet chacuns aparfovoir,  
 45 Connoiffans qu'il connoist la choze  
 Avant que li hons la propoze,  
 Qui doit aleir devant teil juge  
 Sens troveir recet ne refuge.  
 C'il at tort, paour doit avoir .  
 50 C'il a en lui fans ne favoir.

Prince, baron, tournoioir,  
 Et vos autre séjournéour  
 Qui teneiz à aife le cors,  
 Quant l'arme ferat mise fors,  
 55 Queil porra-ele offeïl prendre ?  
 Sauriez-le me vos aprendre ?  
 Je ne le fai pas, Diex le fache !  
 Mais trop me plainz de vostre outrage,  
 Quant vos ne pouceiz à la fin  
 60 Et au pèlerinage fin  
 Qui l'arme pécherreflé affine  
 Si qu'à Dieu la rent pure & fine.

Prince premier qui ne saveiz  
 Combien de terme vos aveiz  
 65 A vivre en ceste mortel vie,  
 Que n'aveiz-vos de l'autre envie  
 Qui cens fin est por joie faire,  
 Que n'entendeiz à vostre affaire,  
 Tant com de vie aveiz espace ?  
 70 N'atendeiz pas que la mors face

De l'arme & dou cors deservance,  
 Ci auroit trop dure atendance,  
 Car li termes vient durement,  
 Que Dieux tanrra son jugement.  
 75 Quant li plus juste d'Adam nei  
 Auront paour d'estre dampnei,  
 Ange & archange trembleront,  
 Les laces armes que feront ?  
 Queil part ce porront-elz repondre,  
 80 Qu'à Dieu ne's estuiffe répondre  
 Quant il at le monde en sa main  
 Et nos n'avons point de demain ?

Rois de France, rois d'Aingleterre,  
 Qu'en jonefse deveiz conquerre<sup>1</sup>  
 85 L'oneur dou cors, le preu de l'âme  
 Ainz que li cors soit foz la lame,  
 Sanz espargnier cors & avoir,  
 S'or voleiz paradix avoir  
 Si fecoreiz la Terre-Sainte  
 90 Qui est perdue à feste empainte,  
 Qui n'a pas .i. an de recours,  
 S'en l'an méifimes n'a fecours ;  
 Et c'ele est à voz tenz perdue,  
 A cui tenz ert-ele rendue ?

95 Rois de Sézile, par la grâce  
 De Dieu, qui vos dona espace

1. Voyez la note du commencement de la pièce.

De conquerre Puille & Cézille <sup>1</sup>,  
 Remembre-vos de l'Évangile  
 Qui dist qui ne lait peire & meire,  
 100 Fame & enfans & fuers & freires,  
 Possessions & manandies,  
 Qu'il n'a pas avec li parties.

Baron, qu'avez-voz en pancei ?  
 Seront jamais par vos tenfei  
 105 Cil d'Acre qui funt en balance  
 Et de fecorre en espérance ?  
 Cuens de Flandres ou de Bergoingne,  
 Cuens de Nevers <sup>2</sup> con grant vergoingne  
 De perdre la terre abfolue  
 110 Qui à voz fenz nos iert tolue !  
 Et vos autres baron enemble,  
 Qu'en dites-voz ? que il vos cemble ?  
 Saveiz-vos honte fi aperte

1. Charles d'Anjou. (Voyez la note sur ce prince au commencement de la pièce intitulée *Li diç de Puille*.)

2. Le comte de Flandre auquel Rutebeuf s'adresse ici est Gui, fils de Guillaume de Dampierre et de Marguerite II, fille puinée de Baudoin IX, qui avait succédé à Jeanne, sa sœur. Gui fut associé au gouvernement en 1251, et devint comte de Namur en 1263. — Le comte de Bourgogne est Philippe, mari en secondes noces d'Alix de Méranie, veuve de Hugues IV. Il était en outre comte de Savoie, et mourut en l'année 1277. — Enfin, le comte de Nevers est Robert de Dampierre, qui épousa, en 1272, Yolande, veuve de Tristan, fils de saint Louis, mort à Tunis en 1270, et auquel ce mariage donna le comté de Nevers.

Com de soffrir si laide perte ?  
 115 Tournoieur, vos qui aleiz  
 En yver, & vos enjaleiz  
 Querre places à tournoier,  
 Vos ne poeiz mieus foloier.  
 Vos despandeiz & sens raifon  
 120 Vofre tens & vofre faifon,  
 Et le vofre & l'autrui en tafche;  
 Le noiel laiffiez por l'efcraffe <sup>1</sup>  
 Et paradix pour vaine gloire.  
 Avoir déuffiez en mémoire  
 125 Monfeignor JOFFROI de Sergines,  
 Qui fu tant boens & fu tant dignes  
 Qu'en paradix est coroneiz  
 Com fages & bien ordeneiz,  
 Et le conte HUEDE de Nevers  
 130 Dont hom ne puet chanfon ne ver  
 Dire se boen non & loiaul  
 Et bien loei en court roiaul.  
 A ceuz déuffiez panrre effample,  
 Et Acres fecorre & le Temple <sup>2</sup>.

135 Jone efcuier au poil volage,  
 Trop me plaing de vofre folage,

1. Littéralement : « Vous laissez le nœud (le bouton) pour l'agrafe. »

2. J'aime à retracer ici ce souvenir qui prouve que Rutebeuf n'était ni ingrat ni oublieux. En effet, Geoffroi de Sargines était mort depuis 1269 et le comte de Nevers aussi. (Voir les *Complaintes* de Rutebeuf sur ces personnages.)

Qu'à nul bien faire n'entendeiz  
Ne de rien ne vos amendeiz.  
Si fustes filz à mains preudoume,  
140 Teil com je's vi, je les vos nome,  
Et vos estes muzart & nice  
Que n'entendeiz à vostre office;  
De veoir preudoume avez honte.  
Vostre esprevier sunt trop plus donte  
145 Que vos n'iestes, c'est vériteiz;  
Car teil i a, quant le geteiz,  
Seur le poing aporte l'aloë :  
Honiz foit qui de lui se loë,  
Se n'est Diex ne vostre pays :  
150 Li plus fages est foux nayx.  
Quant vos deveiz aucun bien faire,  
Qu'à aucun bien vos doie traire,  
Si le faites tout autrement,  
Car vos toleiz vilainnement  
155 Povres puceles lor hōneurs;  
Quant ne puēent avoir seigneurs,  
Lors si deviennent dou grant nombre :  
C'est .i. péchiēz qui vos encombre.  
Vos povres voizins sozmarchiez,  
160 Auzi bien at léans marchiez  
Vendre vos bleiz & vostre aumaille  
Com cele autre povre piétaille.  
Toute gentilefce effaciez;  
Il ne vos chaut que vos faciez  
165 Tant que vieillefce vos efface,  
Que ridée vos est la face,



Que vos iestes viel & chenu  
 Por ce qu'il vos feroit tenu  
 A gilemeir dou parentei,  
 170 Non pas par vostre volentei.  
 S'estes chevalier leiz la couche  
 Que vous douteiz .i. poi reproche,  
 Mais se vos amiffiez honneur  
 Et doutiffiez la défhonneur,  
 175 Et amiffiez vostre lignage,  
 Vos fuffiez & preudome & sage.  
 Quand vostre tenz aveiz vescu,  
 Qu'ainz paiens ne vit vostre escu,  
 Que devez demandeir celui  
 180 Qui sacrefice fist de lui ?  
 Je ne fai quoi, se Diex me voie,  
 Quant vos ne teneiz droite voie.

Prélat, clerc, chevalier, borjois,  
 Qui trois femainnes por .i. mois  
 185 Laiffiez aleir à vostre guife  
 Sens fervir Dieu & fainte Église,  
 Ditez ! saveiz-vous en queil livre  
 Hom trueve combien hon doit vivre ?  
 Je ne fai : je non puis troveir ;  
 190 Mais je vos puis par droit proveir  
 Que quant li hons commence à nestre  
 En cest fiècle a-il pou à estre,  
 Ne ne fait quant partir en doit,  
 La riens qui plus certaine foit,  
 195 Si est que mors nos corra feure :

La mains certaine si est l'heure <sup>1</sup>.

Prélat auz palefrois norrois <sup>2</sup>,  
 Qui bien faveiz par queil norrois  
 Li filz Dieu fu en la crois mis  
 200 Por cofondre ces anemis,  
 Vos fermoneiz aus gens menues  
 Et aux povres vielles chenues  
 Qu'elz foient plainnes de droiture.  
 Maugrei eulz font-èle penance,  
 205 Qu'eles ont sanz pain assé painne,  
 Et si n'ont pas la pance plainne.  
 N'aiez paour ; je ne di pas  
 Que vos meueiz ifnele pas  
 Por la fainte terre défendre ;  
 210 Mais vos poeiz entor vos prendre  
 Afeiz de povres gentilz homes  
 Qui ne mainent foumes ne foumes,  
 Qui doient & n'ont de qu'il paient,  
 Et lor enfant de fain s'esmaient ;  
 215 A cex doneiz de vostre avoir  
 Dont par tens porreiz pou avoir :  
 Ces envoieiz outre la meir  
 Et vos faites à Dieu ameir.  
 Montreiz par bouche & par exemple

1. Montaigne a dit : « La chose la plus certaine, c'est de mourir ; la plus incertaine, c'est l'heure. »

2. *Norrois*, fier, hautain, orgueilleux, fringant, du nord ; *northus*.

220 Que vos ameiz Dieu & le Temple<sup>1</sup>.

Clerc à aïse & bien féjornei,  
 Bien vestu & bien féjornei  
 Dou patrimoinne au Crucéfi,  
 Je vos promet & vos aï,

225 Se vos failliez Dieu orendroit,  
 Qu'il vos faudra au fort endroit.

Vos sereiz forjugié en court,  
 Ou la riègle faut qui or court :

« Por ce te fais que tu me faces,

230 Non pas por ce que tu me haces. »

Diex vos fait bien ; faites-li donc  
 De quoi<sup>2</sup>, de cuer, & d'arme don ;  
 Si fereiz que preu & que sage.  
 Or me dites queil avantage

235 Vos puet faire vofres trésors  
 Quant l'arme iert partie dou cors ?

Li exécuteur le retiennent  
 Juqu'à tant qu'à lor fin reviennent

Chacun fon éage à fon tour :

240 C'est manière d'exécuteur ;

Où il avient par méchéance

Qu'il en donnent por reparlance

Xx. paire de solers ou trente :

Or est fauvé l'arme dolante.

1. L'ordre du Temple (voir la fin de la pièce), qui défendait alors la Terre-Sainte.

2. Cela est ainsi dans le Ms., mais il faudrait probablement *foi*.

- 245 Chevaliers de plaiz & d'axises<sup>1</sup>,  
 Qui par vos faites vos justices  
 Sens jugement aucunes fois,  
 Tot i soit fairemens ou foiz,  
 Cuidiez-vous toz jors einfi faire.
- 250 A un chief vo covient-il traire?  
 Quant la teste est bien avinée  
 Au feu delez la cheminée,  
 Si vos croiziez sens fermoner.  
 Donc v'erriez grant coulz doneir
- 255 Seur le fozdant & feur fa gent :  
 Forment les aleiz damagent  
 Quant vos vos leveiz au matin,  
 S'avez changié vostre latin,  
 Que gari sunt tuit li blecié
- 260 Et li abatu redrelié.  
 Li un vont au lièvres chacier  
 Et li autre vont porchacier :  
 Cil panront .i. mallart<sup>2</sup> ou deux,  
 Car de combatre n'est pas geux.
- 265 Par vos faites voz jugemens,  
 Qui fera vostres dampnemens  
 Se li jugement n'est loiaus ;

1. *L'Histoire littéraire de la France* dit judicieusement « qu'il faut noter cette expression de *chevaliers plaiz et d'axises*, employée dès l'année 1274, c'est-à-dire plus de dix ans avant le règne de Philippe-le-Bel. »

2. *Mallart*, mâle de canes sauvages ; en bas latin, *mallardus*.

Boens & honeftes & féaus.  
 Qui plus vos doné fi at droit :  
 270 Ce faites que Diex ne voudroit.  
 Ainfi defineiz vofre vie,  
 Et lors que li cors fe dévie.  
 Si trueve l'arme tant à faire  
 Que je ne porroie retraire,  
 275 Car Diex vos rent la faucetei  
 Par jugement ; car achatei  
 Aveiz enfer & vos l'aveiz ;  
 Car cefte choze bien faveiz :  
 Diex rent de tout le guerredon,  
 280 Soit biens, foit maux, il en a don.

Riche borjois d'autrui fufance,  
 Qui faites Dieu de vofre pance,  
 Li povre Dieu chiez vos s'aüent  
 Qui de faim muerent & géüent  
 285 Por atendre vofre gragan,  
 Dont il n'ont pas à grant lagan<sup>1</sup> ;  
 Et vos entendeiz au meftier  
 Qui atx armes n'éuft meftier,  
 Vos faveiz que morir convient ;  
 290 Mais je ne fai c'il vos fouvient  
 Que l'uevre enfuit l'ome & la fame ;  
 C'il at bien fait bien en a l'arme,  
 Et nos trovons bien en écrit :

1. *Lagan*, abondance, quantité, multitude; largesse, don. — *Lagan* était aussi une espèce de droit seigneurial.

« Tout va fors l'amour Jhéfu-Crit. »  
 295 Mais de ce n'avez-vous que faire !  
 Vos entendeiz à autre affaire.  
 Je fai toute vostre atendue :  
 Dou bleis ameiz la grant vendue  
 Et chier vendre de fi au tans,  
 300 Seur lettre, feur plège <sup>1</sup>, ou feur nans <sup>2</sup>,  
 Vil acheteir & vendre chier,  
 Et uzereir & gent trichier,  
 Et faire d'un déable Deus  
 Por ce que enfer est trop feux.  
 305 Jusqu'à la mort ne faut la guerre,  
 Et quant li cors est mis en terre  
 Et hon est à l'osteil venuz,  
 Jà puis n'en iert contes tenuz.  
 Quant li enfant funt lor feigneur,  
 310 Veiz-ci conquest à grant honeur  
 Au bordel ou en la tavefne :  
 Qui plus tost puet, plus c'i governe.  
 Cil qui lor doit si lor demande ;  
 Paier covient ce c'om commande.  
 315 Teiz marchiez font com vous éufes,  
 Quant en vostre autoritei fustes.  
 Chacuns en prent, chacuns en ofte.  
 Enz osteiz pluée s'en vont li ofte :  
 Les terres demeurent en friche ;  
 320 S'en funt li hom estrange riche ;

1. *Piège*, garantie, caution.

2. *Nans*, nantissement, gage.

Cil qui lor doit paier n'es daingne ,  
 Anfois convient que hon en daingne  
 L'une moitié por l'autre avoir.  
 Veiz-ci la fin de vostre avoir.  
 325 La fin de l'arme est tote aperte :  
 Bien est qui li rant fa déferte.

Maître d'outre meir & de France ,  
 Dou Temple par la Dieu poiffance ,  
 Frère GUILLAUME de Biaugeu <sup>1</sup> ,  
 330 Or poeiz veoir le biau geu  
 De quoi li fiècles fait servir.  
 Il n'ont cure de Dieu servir  
 Por conquerre fainz paradis ,  
 Com li pseudome de jadiz ,  
 325 GODEFROIZ, BRIEMONS <sup>2</sup> & TANCREIZ.

1. *Guillaume* ou *Guichard de Beaujeu* (on le nomme aussi *Guillard*), succéda dans la charge de grand-maître du Temple à Thomas Beraut ou Bérail, mort le 25 mars 1273. « Il faut donc, dit *l'Art de vérifier les dates*, rayer du catalogue des grands-maîtres Robert et Guiffrei, dont on place les magistères entre ceux de Béraut et de Beaujeu. » Nous ferons observer qu'il y a ici une erreur. Guillaume de Beaujeu ne fut élu que le 13 mai 1273. En 1274, il assista au concile de Lyon; la même année, il s'embarqua pour la Palestine, où il arriva le 29 septembre. Il y resta jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1291 au siège d'Acre, qu'il défendait avec courage contre les infidèles. Il périt d'une blessure que lui fit à Pépale une flèche empoisonnée, et, sur cinq cents des chevaliers qu'il commandait, dix seulement parvinrent à s'échapper.

2. *Bohémond*, fils de Robert Guiscard, l'un des

Jà n'iert lor ances aencreiz  
 En meir por la neif rafreschir;  
 De ce ce vuelent-il franchir.  
 Ha, bone gent ! Diex vos fequeure !  
 340 Que de la mort ne faveiz l'eure.  
 Recoumanciez novele estoire,  
 Car Jhéfu-Criz li rois de gloire  
 Vos vuet avoir, & maugré vostre  
 Sovaingne-vos que li apostre  
 345 N'orent pas paradix por pou :  
 Or vos remembre de saint Pou,  
 Qui por Deu ot copei la teste.  
 Por noiant n'en fait-hon pas feste,  
 Et fi faveiz bien que fainz Peires  
 350 Et fains Andreuz, qui fu ces frères,  
 Furent por Dieu en la croix mis,  
 Por ce fu Dieux lor boens amis  
 Et li autre saint anfiment.  
 Que vos iroie plus rimant ?  
 355 N'uns n'a paradix c'il n'a painne ;  
 Por c'est cil sages qui s'en painne.

Or prions au Roi glorieux  
 Et à son chier Fil précieux  
 Et au Saint-Espérit ensemble,  
 360 En cui toute bonteiz s'afemble,  
 Et à la précieuse Dame

chefs de la première croisade avec *Godefroi et Tancrede*.



Qui est faluz de cors & d'arme,  
A touz fainz & à toutes faintes  
Qui por Dieu orent painnes maintes,  
365 Qu'il nos otroit la joie fine.  
RUTEBUES son farmon define.

**Explicit.**





Ci encoumence

La Desputizons dou Croisié  
et dou Descroizié <sup>1</sup>.

Ms. 7633.

**L**AUTR'IER entour la Saint-Remei  
Chevauchioie por mon afaire,  
Pencix, car trop funt agrumi  
La gent dont Diex a plus afaire,

1. Cette pièce de Rutebeuf a acquis une assez grande célébrité. Le grand d'Aussy en a donné dans ses *Fabliaux* une imitation en prose, malheureusement beaucoup trop éloignée de l'original: La Société de l'Histoire de France a bien voulu l'insérer dans son Bulletin (année 1835), avec une traduction de moi; et M. Paul Tiby, auquel nous devons une élégante et fidèle version de *l'Histoire des Croisades* de Mills (Paris, 1835, chez Depélafof), a reproduit dans les notes de son troisième volume le texte et la traduction.

Selon moi, cette pièce se rapporte à la sixième expédition d'outre-mer, c'est-à-dire qu'elle a été composée de 1268 à 1270. M. Daunou a dit à propos d'elle :  
« Aux tensons des troubadours correspondent les jeux partis des trouvères, que Legrand d'Aussy considère comme des productions dramatiques. A nos yeux, il n'y a là que des dialogues précédés et inter-

5 Cil d'Acre, qui n'ont nul ami,  
 Ce puet-on bien por voir retraire,  
 Et font si près lor anemi  
 Qu'à eux puéent lancier & traire.

Tant fui pancis à ceste choze

rompus par les récits que l'auteur fait en son propre nom. On trouverait tout aussi bien des drames dans chaque narration, dans chaque histoire où des personnages sont mis en scène et ont entre eux des altercations ou des entretiens. Voilà ce que sont réellement des jeux d'Adam, de saint Nicolas, des pèlerins, de Robin et Marion, du Miracle de Théophile, ouvrages d'Adam-le-Bossu, de Bodel et de Rutebeuf. (*Discours sur l'état des lettres au VIII<sup>e</sup> siècle.*)

Que la *Desputizons du croisié & du descroisié* soit considérée comme un jeu-parti, je le comprends. Il n'y a que deux interlocuteurs qui se livrent à une discussion, à une *desputizons* comme dit le poète; mais qu'on veuille en faire une pièce de théâtre, je ne le crois pas, car l'action y manque complètement. Une autre raison encore qui fait qu'on ne saurait considérer ce dialogue comme une pièce dramatique, c'est l'espèce de prologue qui le précède, et où le poète expose lui-même son sujet en plusieurs strophes. Le *Miracle de Théophile* diffère essentiellement de ce procédé. Il n'y a ni prologue, ni explication préliminaire. La pièce commence au lever du rideau, et le drame s'explique de lui-même en se déroulant d'une façon toute naturelle, après s'être ouvert *ex abrupto*.

Voici maintenant l'opinion de M. Paulin Paris dans *l'Histoire littéraire* sur cette pièce: « On écarta en 1268. Louis IX venait de céder aux cris de détresse venus d'outre-mer. Il avait, pour la seconde fois, attaché

- 10 Que je defvoiai de ma voie,  
Com cil qu'à li méimes choze,  
Por le penceir que g'i avoie.  
Une maifon fort & bien cloze  
15 Et c'estoit là-dedens encloze  
Une gent que je demandoie.

Chevaliers i avoit teiz quatre

sur son manteau la croix fatale. Ce fut le moment choisi par le poète pour faire déclamer et réciter, dans les châteaux et les carrefours de chaque ville, *la desputizons du croisié et du descroisié*, une des premières pièces les mieux composées et les plus agréablement écrites. Elle forme trente octaves en vers et dix-sept octosyllabiques, dont les rimes sont alternativement masculines et féminines. On en peut conclure qu'elles furent destinées à être chantées. La *desputizons* de Rutebeuf dut présenter un intérêt universel, et il fallut un talent remarquable, d'un côté, pour exposer sincèrement les objections; de l'autre, pour parvenir à les réfuter d'une façon exemplaire. On sent dans le mouvement de cette pièce quelque chose de la bonne poésie française, telle qu'on la comprenait dans les meilleurs temps; mais nous devons regretter que Legrand d'Aussy, oubliant la force des paroles du champion de la croisade, ait fait honneur à Rutebeuf d'une intention philosophique contraire au voyage de la Terre-Sainte. Suivant lui, le poète n'avait ici d'autre but que de détourner le saint roi de la folie des croisades. Il fallait n'avoir compris ni les autres pièces de Rutebeuf, ni la force relative des arguments du chevalier croisé, pour douter un instant de l'intention de l'ouvrage. »

Qui bien feivent parler françois.  
Soupei orent, si vont efbatre  
20 En un vergier deleiz le bois.  
Ge ne me yeulz for eux embatre,  
Que ce me dift uns hons cortois :  
Tiez cuide compaignie efbatre  
Qui la touft cost or sans gabois.

25 Li dui laiffent parler les deux  
Et je les pris à escouteir,  
Qui leiz la haie fui touz feux ;  
Si descent por moi acouteir.  
Si diftrent, entre gas & geux,  
30 Teiz moz com vos m'orreiz conteir.  
Siècles i fut nomeiz & Deus :  
De ce pristrent à desputeir.

Li uns d'eux avoit la croix prise,  
Li autre ne la voloit prendre.  
35 Or estoit de ce lor emprise,  
Que li croifiez voloit aprendre  
A celui qui pas ne desprise  
La croix, ne la main n'i vuet tendre,  
Qu'il la préift par sa maîtrise,  
40 Ce, ces sans ce puet tant estendre.

Dit li croifiez premièrement :  
« Enten à moi, biaux dolz amis ;  
Tu feiz mult bien entièrement  
Que Diex en-toi le san a mis,

45 Dont tu connois apertement  
 Bien de mal, amis d'anemis.  
 Se tu en euvres sagement,  
 Tes loiers t'en est promis.

« Tu voiz, & parfois, & entens  
 50 Le meschief de la fainte terre.  
 Por qu'est de proesse vantans  
 Qui le leu Dieu lait en teil guerre ?  
 S'uns hom pooit vivre .c. ans  
 Ne puet-il tant d'oneur conquerre  
 55 Com se il est bien repentans  
 D'aleir le sépulchre requerre. »

Dit li autre : « J'entens mult bien  
 Por quoi vos dites teiz paroles.  
 Vos me fermoneiz que le mien  
 60 Doingne au coc & puis si m'envole.  
 Mes enfans garderont li chien  
 Qui demorront en la parole.  
 Hon dit : *Ce que tu tiens, si tien;*  
 Ci at boen mot de bone escole. »

65 « Cuidiez-vos or que la croix preingne  
 Et que je m'en voize outre meir,  
 Et que les .c. foudées<sup>1</sup> deingne

1. La *soudée* était un fonds de terre qui rendait un *sou* de rente. — Ce passage fait allusion aux cessions de biens qu'étaient obligées de faire à vil prix ceux qui partaient pour les croisades. Je rappellerai à ce

Por .xl. cens réclameir ?

Je ne cuic pas que Deux euseingne

70 Que hom le doie ainfi femeir :

Qui ainfi fenme pou i veigne,

Car hom les devroit afemeir. »

— « Tu naquiz de ta mère nuz,

Dit li croiziez, c'est choze aperte :

75 Or iez juqu'à cel tens venuz

Que ta chars est bien reoverté.

Qu'est Diex nès qu'alors devenuz

Qu'à cent doubles vent la déferte ?

Bien i ert por mefchéanz tenuz

80 Qui ferat si vilainne perte.

« Hom puet or paradix avoir

Ligièrement ! Diex en ait loux ;

Afféiz plus, ce poeiz favoir,

L'acheta fainz Pière & fainz Poulz,

85 Qui de si précieux avoir

Com furent la teste & li coux,

L'aquifrent, se teneiz à voir :

Icist dui firent .ij. biaux coux. »

Dit cil qui de croizier n'a cure :

sujet que Godefroi de Bouillon vendit, avant de quitter ses États, la majeure partie de ses biens au clergé, qu'en 1096 Baudouin, comte de Hainaut, imita cet exemple, et qu'en 1230, Baudouin, comte de Namur, le suivit également.

90 Je voi merveilles d'une gent  
 Qui asseiz sueffrent poinne dure  
 En amasseir .i. pou d'argent;  
 Puis vont à Roume ou en Eiture<sup>1</sup>,  
 Ou vont autre voie enchergerent :  
 95 Tant vont cerchant bone aventure,  
 Qu'ils n'ont baefle ne sergent<sup>2</sup>.

« Hom puet mult bien en cest payx  
 Gaaignier Dieu cens grant damage;  
 Vos ireiz outre meir lays  
 100 Qu'à folie avez fait homage.  
 Je dis que cil est foux nayx  
 Qui ce mest en autrui servage,  
 Quant Dieu puet gaaignier layx<sup>3</sup> »

1 Asturie. — « Apparemment qu'il y avait alors, dans cette province, un pèlerinage célèbre, qui n'est plus connu aujourd'hui, ou peut-être que le fablier, par une ignorance trop commune aux poètes de son temps, aura placé dans les Asturies Saint-Jacques de Compostelle, qui est en Galice. » (LEGRAND D'AUSSY.)

2. *Baesse ne sergent*, servante ni serviteur.

3. *Sayx*, ça, ici, par opposition à *lays*, là-bas, qu'on lit dans la même strophe; ou peut-être encore sain, *sanus*, bien portant, sans se rendre malade. — On sent, en lisant ces vers, qu'on est déjà loin du siècle qui vit naître les croisades : l'enthousiasme a besoin d'être éveillé. Les paroles de Rutebeuf rappellent involontairement cette impiété de l'empereur Frédéric, qui, au retour de l'expédition à laquelle il avait été contraint par le pape, disait quelquefois : « Si Dieu avait connu le royaume de Naples, il ne lui aurait pas préféré les rochers stériles de la Judée. »



Et vivre de son héritage. »

105 — « Tu dis si grant abuffon  
 Que nus ne la porroit descrire,  
 Qui vues sans tribulation  
 Gaaignier Dieu por ton biau rire ;  
 Dont orent fole entencion  
 110 Li faint qui soffrissent martyre  
 Por venir à redempcion ?  
 Tu dis ce que n'uns ne doit dire.

« Encor n'est pas digne la poingne<sup>1</sup>  
 Que n'uns hom puisse foutenir  
 115 A ce qu'à la joie souverainne  
 Puisse ne ne doie venir :  
 Par ce se rendent tuit cil moinne  
 Qu'à teil joie puissent venir.  
 Hom ne doit pas douteir effoinne  
 120 C'on ait pour Dieu juqu'au fenir. »

— « Sire qui des croix sermoneiz,  
 Refoffreiz-moi que je deslas.  
 Sermoneiz ces hauz coroneiz,  
 Ces grans doiens & ces prélaz,  
 125 Cui Diex est toz abandoneiz  
 Et dou fiècle toz li folaz :  
 Ciz-geux est trop mal ordeneiz  
 Que toz jors nos meteiz ès laz.

1. *Poingne*, combat, lutte; *pugna*.

« Clerc & prélat doivent vengier  
 130 La honte Dieu, qu'il ont ces rentes.  
 Ils ont à boivre & à mengier :  
 Si ne lor chaut c'il pluet ou vente.  
 Siècles est touz en lor dangier ;  
 C'il vont à Dieu par teile fente,  
 135 Fol funt c'il la vuelent changier,  
 Car c'est de toutes la plus gente. »

— « Laisse clers & prélatz esteir  
 Et te pren garde au roi de France  
 Qui por paradix conqueseir  
 140 Vuet metre le cors en balance  
 Et ces enanz à Dieu presteir<sup>1</sup> ;

1. Ce passage confirme ce que je dis plus haut sur la date de cette pièce. En effet, pour la croisade de 1270, comme le fait très bien observer Rutebeuf dans la strophe 13<sup>e</sup> de *la Voie de Tunes*, le roi emmène ses enfants avec lui, savoir : Tristan, né à Damiette en 1250 ; Philippe et Pierre, etc., de Salerne. C'est ce que constate ainsi *la branche aux royaux lignages* de Guillaume Guiart :

Mil deux cent foixante & huit ans  
 Prit St. Loys dont nous rimon  
 La crois du cardinal Simon.

Ses trois fils aussi la reçurent, etc.

Legrand d'Aussy s'est donc trompé de beaucoup en fixant à 1246 la date de cette pièce. A cette croisade, saint Louis emmena bien ses trois frères, Robert, etc., d'Artois ; Alphonse, etc., de Poitiers, et Charles, etc., d'Anjou ; mais il ne put prêter à Dieu ses enfants, qui étaient trop jeunes, et dont un, Philippe, n'avait qu'un an.

Li près n'est pas en emaiance :  
 Tu voiz qu'il ce vuet aprefteir  
 Et faire ce dont à toi tance.

145 « Mult a or meillor demoreir  
 Li Rois el roiaume que nos,  
 Qui de fon cors vuet honoreir  
 Celui que por Seignor tenons,  
 Qu'en crois se laiffa devoreir.  
 150 Ce de lui fervir ne penons,  
 Hélas ! trop aurons à ploireir,  
 Que trop fole vie menons !

— « Je vuel entre mes voifins estre  
 Et moi déduire & folacier :  
 155 Vos ireiz outre la meir peifre  
 Qui poez grant fais embracier,  
 Dites le foudant vostre meifre  
 Que je pris pou fon menacier :  
 S'il vient defâ, mal me vit neifre,  
 160 Mais lai ne l'irai pas chacier.

Je ne faz nul tort à nul home,  
 N'uns hom ne fait de moi clamour ;  
 Je cuiche tost & tien grant foume,  
 Et tieng mes voifins à amour.  
 165 Si croi, par saint Pierre de Roume,  
 Qu'il me vaut miex que je demour,  
 Que de l'autrui porter grant foume,  
 Dont je feroie en grant cremour.

156 LA DESPÛTIZONS DOU CROISIÉ

— « Defai bées à aïse vivre,  
170 Seiz-tu se tu vivras affeiz ?  
Dis-moi ce tu ceiz en queil livre  
Certains vivres foit compasseiz.  
Manjue & boif & si t'enyvre,  
Que mauvais est de pou laffeiz ;  
175 Tuit font .i., faches à délivre,  
Et vie d'oume & oez quaffeiz.

« Laz! ti dolant! la mors te chace,  
Qui tost t'aura laffeiz & pris;  
Defus ta teste tien sa mace :  
180 Viex & jones prent à .i. pris.  
Tantost at-fait de pié eschace,  
Et tu as tant vers Dieu mespris!  
Au moins enxui .i. pou la trace  
Par quôi li boen ont los & pris. »

185 — « Sire croizieiz, merveilles voi;  
Mult vont outre meir gent menue,  
Sage, large, de grânt aroi,  
De bien metable convenue,  
Et bien i font, si-com je croi,  
190 Dont l'arme est por meilleur tenue :  
Si ne valent ne ce ne quôi  
Quant ce vient à la revenue ».

1. La plupart de nos historiens confirment le reproche que contient ce passage; les chroniqueurs font un affreux tableau des vices qui souillaient le royaume de Jérusalem. Des pèlerins qui, en se fai-

Se Diex est nule part el monde,  
 Il est en France, c'est fens doute ;  
 195 Ne cuidiez pas qu'il se reponde  
 Entre gent qui ne l'aimment goute.  
 Et voire meir est si parfonde  
 Qu'il est bien droiz que la redoute ;  
 J'aing mieus fontaine qui foronde  
 200 Que cele qu'en estei s'efgoute. »

— « Tu ne redoutes pas la mort,  
 Si feiz que morir te convient,  
 Et tu diz que la mers t'amort !...  
 Si faite folie dont vient ?  
 205 La mauvistiez qu'en toi s'amort  
 Te tient à l'ofteil se devient ;  
 Que feras se la mort te mort  
 Que ne ceiz que li tenz devient ?

« Li mauvais defà demorront

sant soldats, croyaient échapper à toute espèce de joug, ne devaient pas être des modèles de vertu. « Je ne suis pas surpris, disait Saladin, que les chrétiens soient vaincus : Dieu ne peut accorder la victoire à des hommes si vicieux. » On peut également rapprocher de ce passage de Rutebeuf la strophe suivante d'une pièce de vers qui se trouve dans le Ms. 1830, Saint-Germain, où elle est intitulée : *Des Proverbes et du vilains* :

La voie d'outre-mer  
 Voi à maint hom amer :  
 A l'aler gabe & huie,  
 Quant vient au revenir  
 Ne puet foi foutenir, etc.

210 Que jà n'uns boens n'i demorra;  
 Com vaches en lor lit morront  
 Buer iert neiz qui de lai morra,  
 Jamais recovreir ne porront :  
 Faffe chacuns mieux qu'il porrat;  
 215 Lor perefce en la fin plorront;  
 Et c'il muerent n'uns n'es plorra.

« Auzi com par çï le me taille,  
 Cuides foïr d'enfer la flame  
 Et acroire, & metre à la taille,  
 220 Et faire de la char ta' dame.  
 A moi ne chaut coument qu'il aille  
 Mais que li cors puißt sauver l'âme,  
 Ne de prifon ne de bataille,  
 Ne de laiffier enfant ne fame<sup>1</sup>. »

225 — « Biaux fire chiers, que que dit aie,  
 Vos m'aveiz vaincu & matei.  
 A vos m'acort, à vos m'apaie,  
 Que vos ne m'aveiz pas flatei.  
 La croix preing fans nule délaie,

1. La croyance qu'on pouvait se sauver en allant en Terre-Sainte et que la croisade effaçait tous les péchés, amena de singuliers raisonnements : il y avait des coupables qui disaient, selon l'abbé Usperg, lequel cite à ce propos le meurtre d'Engelbert, évêque de Cologne : « Je commettrai des crimes, puisqu'en prenant la croix je deviendrai innocent, et je satisferai même pour les crimes des autres. » (Voy. Fleury, *Hist. eccl.*, t. XVI, p. 589, édit. in-4°, Paris, 1719.)

230 Si doing à Dieu cōrs & chatei ;  
Car qui faudra à cele paie  
Mauvaivement aura gratei.

« En non dou haut Roi glorieux  
Qui de sa fille fift sa meire,  
235 Qui par son sanc esprécieux  
Nos osta de la mort ameire,  
Sui de mol croizier curieux  
Por venir à la joie cleire ;  
Car qui à s'ame est oblieux  
240 Bien est raifons qu'il le compeire <sup>1</sup>. »

1. Je terminerai mes annotations sur cette pièce en rectifiant plusieurs assertions que Legerand d'Aussy a mises en note de *La Desputiōns du croisé* dans ses *Fabliaux*. « Rutebeuf, dit-il, paraît avoir voulu montrer au roi les inconvénients de la croisade; il s'y prend d'une manière fort ingénieuse pour son temps, en supposant deux interlocuteurs qui, disputant sur les croisades, étalent ainsi ce qu'on pouvait dire de mieux alors pour ou contre; mais tandis que l'un n'allègue jamais en leur faveur que des motifs de dévotion, l'autre, déployant contre elles le sarcasme, le ridicule et la plaisanterie, les attaque avec des raisons excellentes. Le dénouement surtout, où le poète fait prendre la croix au second chevalier, me semble une chose assez adroite : il ne pouvait ménager avec plus de respect la conduite de son souverain, ni se mettre plus sûrement lui-même hors de toute atteinte; mais cette conversion subite, qui d'ailleurs ne détruit pas une seule raison, vient si brusquement, et même elle est énoncée dans l'original d'une manière si burlesque, que, loin de produire quelque impression sur le lecteur, elle ne peut que le révolter.

« Rutebeuf, quand il vit le monarque rester inébranlable dans sa résolution, changea de ton *sans doute* pour lui plaire, car j'ai vu de lui quelques pièces où il exhorte très sérieusement aux croisades. Cette basse flatterie n'eut aucun succès : il paraît par plusieurs endroits de ses poésies qu'il vécut pauvre et misérable. »

Il y a un peu de légèreté, selon moi, dans les réflexions de Legrand d'Aussy. D'abord je ne crois pas que Rutebeuf ait voulu faire de sa pièce une ironie : elle est sérieuse d'un bout à l'autre ; et penser autrement serait prêter à notre trouvère un système philosophique qu'il ne pouvait pas avoir. Remarquons, en effet, une chose : c'est qu'il ne raille jamais les croisades elles-mêmes ; il prend seulement prétexte de leurs inconvénients pour critiquer, et encore au profit de la Terre-Sainte, les moines et les prélats. Quel motif d'ailleurs plus puissant que la dévotion pouvait invoquer le poète ? quelles invocations plus pressantes pouvait-il adresser à ses auditeurs en un temps de croyance et de foi ?

Je me demande enfin où Legrand d'Aussy a pu rencontrer dans les dernières strophes de notre pièce, quelque chose de *burlesque* et qui *révolte le lecteur*. Je ne crois pas non plus que Rutebeuf ait changé de ton pour plaire à saint Louis : selon moi, il n'en avait pas besoin puisque, loin d'aller contre les désirs de ce prince, il les favorisait, aussi sérieusement que possible, de sa parole et de ses exhortations.

Explicit.





Ci encommence

**Li Diz de la Voie de Cunes<sup>1</sup>.**

Ms. 7633.

**D**IE corrouz & d'anui, de pleur et d'amifié  
Est toute la matière dont je tras mon ditié :  
Qui n'a pitié en soi bien at Dieu fors getié,  
Vers Dieu ne doit trouver amour ne amifié.

5 Évangelifre, apostre, martyr & confesseur  
Por Jhéfu-Cris soffrirent de la mort le presséur :  
Or vos i gardeiz bien, qui estes successeur,  
Con n'at pas paradyx cens martyre pluseur.

Onques en paradyx n'entra n'uns fors par poinne,  
10 Por c'est-il foulz cheitis qui por l'arme ne poinne.  
Cuidiez que Jhéfu-Cris en paradyx nos mainne  
Por norrir en délices la char n'est pas fainne !

Sainne n'est-ele pas, de ce ne dout-je point :

1. Cette pièce, ainsi que son titre l'indique, est relative à la seconde croisade de saint Louis. Elle a dû être composée, comme le prouvent les strophes elles-mêmes, avant le départ du roi, ou du moins aux approches de ce départ, c'est-à-dire de 1269 à 1270.

Or est chaude, or est froide, or est foeiz, or point.  
 15 Jà n'iert en .i. estat ne en un certain point ;  
 Qui fert Dieu de teil char n'aime-il biens'arme à point.

A point la moinne-il bien à cèle grant fornaize ,  
 Qui est dou puis d'enfer où jà n'uns n'aura aife.  
 Bien se gart qui i vat, bien se gart qui i plaife,  
 20 Que Dieux ne morra plus por nule arme mauvaife.

Dieux dist en l'Évangile : « Se li preudons féust  
 A queil heure li lerres fon fuel chavéir deust,  
 Il veillast por la criente que dou larron éust,  
 Si bien qu'à fon pooir de rien ne li néust <sup>1</sup>. »

25 Auzi ne favons-nos quant Dieuz dira : « Veneiz ; »  
 Qui lors est mal garniz, mult iert mal afeneiz ;  
 Car Dieux li fera lors com lions forceneiz :  
 Vos ne vos preneiz garde, qui les respis preneiz.

Li Rois ne le prent pas, cui douce France est toute,  
 30 Qui tant par ainme l'arme que la mort n'en redoute  
 Ainz va par meir requerre cele chiennaille gloute :  
 Jhésu-Christ, par fa grâce, fi gart lui & fa route.

Prince, prélat, baron, por Dieu preneiz ci garde ;  
 France est si grace terre, n'estuet pas c'om la larde.  
 35 Or la vuet cil laiffier qui la maintient & garde  
 Por l'amor de celui qui tout a en fa garde

1. *Néust*, nuisit.

Déformais se déuft li preudons féjorneir  
 Et toute s'atendue à féjour atourneir :  
 Or.vuet de douce France & partir & torneir :  
 40 Dieux le doint à Paris à joie retourner!

Et li cuens de Poitiers, qui .i. pueple fouztient,  
 Et qui en douce France fi bien le fien leu tient  
 Que .xv. jors vaut miex li leux par où il vient,  
 Il s'en va outre meir, que riens ne le detient.

45 Plus ainme Dieu que home qui emprent teil voiage  
 Qui est li fouverains de tout pélerinage  
 Le cors mettre à effil & meir passer à nage  
 Por amor de celui qui le fift à s'ymage.

Et meffires PHELIPES<sup>1</sup> & li boens cuens d'Artois<sup>2</sup>,  
 50 Qui sunt preu & cortois & li cuens de Nevers<sup>3</sup>  
 Refont en lor venue à Dieu biau ferventois :  
 Chevaliers qui ne fuit ne pris pas .i. Nantois,

Li boens rois de Navarre<sup>4</sup>, qui lait fi bèle terre  
 Que ne fai où plus bele puiffe-on troveir ne querre,  
 55 Mais hom doit tout laiffier por l'amor Dieu conquerre :  
 Ciz voiajes est cleis qui paradix defferre.

1. Philippe, surnommé depuis *le Hardy*, fils de saint Louis.

2. Robert, comte d'Artois, frère du roi.

3. Tristan, comte de Nevers, frère de Philippe.

4. Thibaut V. (Voyez la pièce intitulée : *La Complainte au roi de Navarre*.)

Ne prent pas garde à choze qu'il ait éu à faire;  
 S'a-il affeiz éu & anui & contraire :  
 Mais si con Dieux trouva faint Andreu débonère,  
 60 Trueve-il le roi THIEBAUT doulz & de boen afère<sup>1</sup>.

Et li dui fil le Roi & lor couzins germainz,  
 Ce est li cuens d'Artois, qui n'est mie dou mains,  
 Revont bien enz dézers laboreir de lor mains,  
 Quant par meir vont requerre Sarrazins & Coumainz<sup>2</sup>?

65 Tot foit qu'à moi bien fère foient tardiz & lans,  
 Si ai-je de pitié por eulz le cuer dolant ;  
 Mais ce me réconforte (qu'iroie-je celant?)  
 Qu'en lor venues vont, en paradix volant.

Saint Jehans eschiva compaignie de gent,  
 70 En sa venue fift de sa char fon ferjant ;  
 Plus ama les défers que or fin ne argent,

1. Thibaut V, etc., de Champagne et roi de Navarre, qui mourut à Trapani en 1270, le 4 décembre, au retour de l'expédition. (Voy. la *Complainte* de Rutebeuf sur ce prince.)

2. Rutebeuf commet ici une omission. Louis IX n'emmena pas seulement avec lui deux de ses fils; Philippe et Tristan, nommés plus haut, il emmena encore le troisième, Pierre d'Alençon. — Par le mot *Coumins*, Rutebeuf entend les *Karifmins* ou *Korafmins*, dont j'ai parlé à propos de la *Complainte d'outre-mer*. M. Paulin Paris fait observer avec raison qu'il y a ici une sorte de reproche adressé par le poète aux princes qui ne récompensaient pas assez vite son zèle patriotique et religieux.

Qu'orgueulz ne l'i alaft fa vie damagent.

Bien doit ameir le cors qui en puet Dieu fervir,  
Qu'il en puet paradix & honeur défervir.

75 Trop par ainme fon aife qui lait l'arme afervir  
Qu'en enfer fera ferve par fon fol meffervir.

Veiz-ci mult biau fermon : li Rois va outre-meir  
Pour celui Roi fervir où il n'a point d'ameir.

Qui ces .ij. rois vodra & fervir & ameir,

80 Croize foi, voit après : mieulz ne puet-il femeir.

Ce dit cil qui por nos out affeiz honte & lait :

« N'est pas dignes de moi qui por moi tot ne lait.

« Qu'après moi vuet venir, croize foi, ne délait ;

« Qui après Dieux n'ira mal fu norriz de lait. »

85 Vauvafeur, bacheiler plain de grant non-favoïr,  
Cuidiez-vous par defà pris ne honeur avoir ?

Vous vous lairez morir & porrir vostre avoir,

Et ce vos vos moréiz, Diex nou quiert jà s'avoir.

Dites, avez-vous plèges de vivre longuement ?

90 Je voi aucun riche home faire majfonnement ;

Quant il a affouvi trestout entièrement

Se li fait-on .i. autre de petit coustement !

i. M. de Lamartine a dit :

« Il est là, sous trois pas un enfant le mesure, »

et Montaigne : « Il n'y a pas d'homme si grand que six pieds de terre ne lui fassent raison. »

Jà coars n'enterra en paradyx célestre,  
 Si n'est n'uns fi coars qui bien n'i vouxist estre,  
 95 Mais tant doutent mefaize & à guerpîr lor estre,  
 Qu'il en adoffent Dieu & metent à fênestre.

Dès lors que li hons naît a-il petit à vivre;  
 Quant il a .xl. ans, or en a mains on livre.  
 Quant il doit servir Dieu fi s'aboivre & enyvre :  
 100 Jà ne se prendra garde tant que mors le délivre.

Or est mors, qu'a-il fait qu'au fiècle a tant estei ?  
 Il a destruíz les biens que Dieux li a prestei :  
 De Dieu ne li souvint ne yver ne estei ;  
 Il aura paradix, ce il l'a conquestei.

105 Foulz est qui contre mort cuide troveir deffence;  
 Des biaux, des fors, des fages fait la mort sa despance;  
 La mors mort Abfalon & Salomon & Sance<sup>1</sup>;  
 De légier despît tout qu'adès à morir pance.

Et vos à quoi penceiz qui n'avez nul demain,  
 110 Et qui à nul bien faire ne voleiz metre main ?  
 Se hom va au mouftier vos dites : « Je remain ; »  
 A Dieu servir dou vostre iestes-vos droit Romain.

Se hom, va au mouftier la n'avez-vos que faire ;  
 N'est pas touz d'une pièce, tost vos porroit maufaire :  
 115 A ceux qui i vont dites qu'ailleurs avez à faire :

1. *Sance*, Samson.

Sans oïr messe funt maint biau ferf emblaïre.

Vous vous moqueiz de Dieu tant que vient à la mort;  
 Si li crieiz merci lors que li mors vos mort  
 Et une consciance vos reprent & remort :  
 120 Si n'en souvient nelui tant que la mors le mort.

Gardeiz dont vos venistes & où vous revandroiz :  
 Diex ne fait nelui tort, n'est n'uns juges si droiz.  
 Il est sires de loiz & c'est maîtres de droiz;  
 Toz jors le troveriez droit juge en toz endroiz.

125 Li besoins est venuz qu'il a mestier d'amis ;  
 Il ne quiert que le cuer de quanque en vos a mis.  
 Qui le cuer li aura & donei & promis,  
 De refouvoir fon reigne c'eirt mult bien entremis.

Li mauvais demorront, ne's convient pas eslire,  
 130 Et c'il funt hui mauvais il feront demain pire ;  
 De jour en jour iront de roiaume en empire<sup>1</sup>,  
 Se nos ne's retrouvons si n'en ferons que rire.

Li Rois qui les trois rois en Belléem conduit,  
 Conduie touz croisiez qui à mouvoir funt duit,  
 135 Qu'osteir au foudant puissent & joie & déduit,  
 Si que bonnes en soient & notes & conduit !

1. Voyez les premiers vers de *la Paiz de Rutebeuf*.

**Explicit.**



Et encoumence

Li Diz de Puille<sup>1</sup>.

Ms. 7633.

**R**IL Damedieix qui fist air, feu, & terre & meir,  
Et qui por nostre mort senti le mors ameir,  
Il doit saint paradix qui tant fait à ameir  
A touz ceulz qui orront mon dit sans diffameir!

1. Nous avons vu Rutebeuf prêchant la croisade de Syrie en 1265. Nous le voyons, la même année, dans cette pièce et la suivante, prêchant la guerre d'Italie entreprise par Charles d'Anjou.

Je ne puis résister au plaisir de citer ici un éloquent passage de feu M. Michelet, t. III, de son *Hist. de France*, à propos de la guerre dont Rutebeuf se montre un si zélé partisan : « La Syrie n'avait pas de pitié à attendre de Charles d'Anjou. Cette île, à moitié arabe, avait tenu opiniâtement pour Manfred et sa maison. Toute insulte que les vainqueurs pouvaient faire subir au peuple sicilien, ne leur semblait que représailles ;... mais ce qui menaçait d'en augmenter le poids chaque jour davantage, c'était un premier, et habile essai d'administration, l'invasion de la fiscalité, l'apparition de la finance dans ce monde de l'Orient et de l'Énéide. Ce peuple de laboureurs et de pasteurs avait gardé, sous toute domination, quelque chose de l'indépendance antique. Il y avait eu jusque-là des solitudes dans la montagne, des libertés dans le



5 De Puille est la matyre que je vuel coumancier  
 Et dou Roi de Cézile, que Dieux puiffé avancier !  
 Qui vodrat elz fainz cjeiz femance femancier  
 Voiffé aider au boen roi qui tant fait à prifier.

Li boens Rois estoit cuens d'Anjou & de Provance,  
 10 Et c'estoit filz de roi, frères au roi de France.  
 Bien pert qu'il ne vuet pas faire Dieu de sa pance,  
 Quant por l'arme sauveir met le cors en balance<sup>1</sup>.

désert ; mais voilà que le fisc explore toute l'île. Curieux voyageur, il mesure la vallée, escalade le roc, effleure le pic inaccessible ; le percepteur dresse son bureau sous le châtaignier de la montagne ; on poursuit, on enregistre le chevrier errant aux corniches des rocs, entre les laves et les neiges. » « Nous avions « cru, dit Barthélemi de Néocastre, recevoir un roi « du père des pères ; nous avons reçu l'antechrist. »  
 « ... Voilà le sort de la Sicile depuis tant de siècles. C'est toujours la vache nourrice, épuisée de lait et de sang par un maître étranger. Elle n'a eue d'indépendance, de vie forte, que sous ses tyrans, les Denys, les Gérons. Eux seuls la rendent formidable au dehors. Depuis, toujours esclave. C'est chez elle que se sont décidées toutes les grandes questions du monde antique : Athènes et Syracuse, la Grèce et Carthage, Carthage et Rome ; enfin, les guerres civiles. Toutes ces batailles solennelles du genre humain ont été combattues en vue de l'Etna, comme un jugement de Dieu par devant l'autel ! »

1. Charles I<sup>er</sup> d'Anjou, roi de Naples, né en 1220, fils de Louis VIII et de Blanche de Castille. Lors de la première croisade, il accompagna son frère (Louis IX), avec lequel il fut fait prisonnier. Il mourut en l'an 1285.

Or preneiz à ce garde, li groz & li menu,  
 Que puis que nos fons nei & au fiècle venu,  
 15 Savons-nos pou à vivre; s'ai-je bien retenu,  
 Bien avons mains à vivre quant nos femmes chenu.

Conquérons paradix quant le poons conquerre;  
 N'atendons mie tant meslée soit la ferre.  
 L'armée at tantost fon droit que li cors est en terre:  
 20 Quant sentance est donée noians est de plus querre.

Dieux done paradix à touz ces biens voillans:  
 Qui aidier ne li vuet bien doit estre dolanz.  
 Trop at contre le Roi d'YAUMONS & d'AGOULANS!

1. *Le roman d'Agoullant, d'Hybaumont ou d'Aspremont*, car il porte ces trois noms, fait partie des romans des *douze Pairs*. La Bibliothèque nationale en possède deux exemplaires. Cette chanson de geste, dont l'auteur est inconnu, s'ouvre par l'arrivée d'un message à Charlemagne de la part d'Agoullant, roi d'Aspremont, ville située bien au-delà de la Pouille et de la Calabre, selon le romancier. Ce messenger, qui a nom Belan, annonce à Charlemagne que s'il ne veut pas rendre hommage à Agoullant, celui-ci viendra le chercher avec *vii. c. m. Turquiens* (sept cent mille Sarrasins); et qu'il ravagera toute la chrétienté, car

Quant Alixandre conquist en son aage,  
 Viaut-il tenir: c'est de son érirage.

L'empereur, comme on le pense bien, reçoit ces paroles avec mépris; mais il traite généreusement le messenger et le comble de présents.

De retour auprès de son maître, le messenger rend compte de sa mission. Pendant ce temps Charlema-

Il at non li rois CHARLES : or li faut des ROLLANS<sup>1</sup>.

gne, afin d'accomplir sa parole, écrit à tous les princes ses voisins, entre autres à Ogier-le-Danois, à Girart d'Euphrate, duc de Bourgogne, etc., les priant de l'aider dans l'expédition qu'il projette, en leur faisant entendre que s'ils le laissent sans secours et qu'il soit vaincu par les Sarrasins, eux-mêmes ne tarderont pas à être subjugués. Ces princes ne demandent pas mieux que de combattre les infidèles. Ils viennent en personne joindre l'empereur, et aussitôt que l'armée est réunie, elle se dirige vers Aspremont, qu'elle assiège. Là de grands combats ont lieu. Roland, qui est jeune encore, se fait *adouber* chevalier par l'empereur son oncle : on lui ceint, pour la première fois, *Durandart*, cette épée, *la plus belle et la meilleure d'oeuvre qui oncques fut*, selon la *Chronique de Turpin*, et le héros ouvre la carrière de ses exploits en tuant *Hyau-mont*, fils cadet d'*Angoullant*, dont celui-ci, dans son audacieux message, avait dit à Charlemagne qu'il ferait un roi de Rome.

Enfin, les troupes d'*Agoullant* sont vaincues; lui-même est sur le point de périr quand le duc Clares, touché de pitié, lui offre de racheter sa vie en se faisant baptiser. *Agoullant* refuse, et, armé d'une hache, s'élançe sur son ennemi, qu'il frappe violemment; mais le coup, mal ajusté, ne brise que l'écu de Clares et ne tue que son cheval. Le duc, irrité, n'écoute plus que sa colère; il se précipite sur *Agoullant* et le perce de son épée. Telle est à peu près l'histoire à laquelle Rutebeuf fait allusion.

<sup>1</sup> Adam de la Halle a dit de Charles d'Anjou, à la même époque, dans la pièce intitulée : *C'est du Roi de Sezile* :

« S'encore fust Charles en Franche le roial,  
Encore trouvaft-on Rolant & Parcheval. »

Cette pensée est exactement celle qui termine un

25 Sains Andreuz favoit bien que paradix valoit  
 Quant por crucefier à fon martyre aloit.  
 N'atendons mie tant que la mors nos aloit,  
 Car bien ferions mort fe teiz dons nos failloit.

Cilz fiècles n'est pas fiècles, ainz est chans de bataille,  
 30 Et nos nos combatons à vins & à vitaille.  
 Aufi prenons le tens com par ci le me taille ;  
 S'acréons feur noz armes & metons à la taille.

Quant vanra au paier coument paiera l'arme  
 Quant li cors folon Dieu ne moiffone ne fame ?  
 35 Se garans ne li est Dieux & la douce Dame,  
 Gezir les convanra en parmenable flame.

Pichéour vont à Roume querre confession  
 Et laissent tout encemble avoir & mansion  
 Si vont fors pénitance, ci at confusion,  
 40 Voifent .i. pou avant, f'auront rémission.

Bien est foulz & mauvais qui teil voie n'emprunt  
 Por escheveir le feu qui tout adès emprunt.  
 Povre est fa conciance quant de non repret,  
 Pou prise paradix quant à ce ne se prent.

sonnet où Scévoile de Sainte-Marthe parle du poète  
 Desportes :

Il paroît bien qu'alors que ce poète écrivoit  
 Un prince tel qu'Auguste en la France vivoit,  
 Puisqu'il fit de son temps renaître des Virgiles.

5 Gentilz cuens de Poitiers, Diex & fa douce Meire  
 Vous doint saint paradyx & la grant joie cleire !  
 Bien li avez montreï loiaul amour de frere,  
 Ne vos a pas tenu convoitise la neire.

Bien i meteiz le vostre, bien l'i avez ja mis;  
 • Bien monstreiz au besoing que vos icestes amis :  
 Se chacuns endroit foi c'en fust si entremis,  
 Ancor oan eüst CHARLES mult moins d'anemis.

Prions por le roi CHARLE ; c'est por nos maintenir,  
 Por Dieu & sainte Église c'est mis au convenir.  
 5 Or prions Jhésu-Crit que il puiſt avenir  
 A ce qu'il a empris, & fon oft maintenir.

Prélat, ne grouciez mie dou dizéime paier,  
 Mais priez Jhésu-Crit qu'il pance d'apaier;  
 Car se ce n'a mestier, sachiez sanz délaier  
 • Hom panrra à méimes : si porroiz abaier !

r. Il y eut, en effet, un décime de levé pour les  
 frais de l'entreprise de Charles d'Anjou, par les soins  
 de Simon de Brie, alors légat en France et cardinal;  
 mais il paratt que le clergé n'en fut pas trop content.

**Explicit.**



Li encoumence

La Chansons de Puille <sup>1</sup>.

Mss. 7633.

**Q**U'A l'arme vuet doner fantei  
Oie de Puille l'errement ;  
Diex a son règne abandonei,  
Li sien le nos vont présentant  
5 Qui de la terre ont farmonei.  
Quanques nos avons meserrei  
Nos iert par la croix pardonei :  
Ne refusons pas teil présent.

Jone gent, qu'avez empencei ?  
10 De quoi vos iroiz-vos vantant ?  
Quant vos fereiz en vieil aei  
Qu'ireiz-vos à Dieu reprouvant  
De ce que il vos a donei  
Cuer & force, & vie & fantei ?  
15 Vos li avez le cuer ostei,  
C'est ce qu'il vuet tant feulement.

1. Cette pièce est évidemment de la même date que la précédente.

Au siècle ne fons que prestei  
 Por veoir vostre efforcement ;  
 Nos n'avons yver ne estei  
 20 Dont aions afféurement ;  
 Si avons jà grant pièce estei,  
 Et qu'i avons conquêtei  
 Dont l'arme ait nule féurtei ?  
 Je n'i vois fors despérement.

25 Or ne foions désesperei ,  
 Crion merci hardiement ,  
 Car Dieux est plains de chariter  
 Et piteuz jûqu'au jugement ;  
 Mais lors aura-il tost contei  
 30 Un conte plein de grant durtei  
 « Venez, li buen, à ma citei ;  
 Aleiz, li mal, à dampnement <sup>1</sup>. »

Lors feront li fauz cuer dampnei  
 Qui en cest siècle font semblant  
 35 Qu'il foient plain d'umilitei  
 Et si boen qu'il n'i faut noiant,

1. Thibaut de Navarre, le chansonnier, a exprimé à peu près la même pensée dans ces vers :

Dieux se laiffa por nos en crois pener,  
 Et nos dira au jour où tuit venront :  
 « Vos ki ma crois m'aidastes à porter,  
 Vos en irez là où li angele font :  
 Là me verrez & ma mère Marie ;  
 Et vos par qui je n'oi onques ale,  
 Descendez tuit en infer le parfont.

Et il font plain d'iniquitei ;  
 Mais le fiècle ont fi enchantei  
 C'om n'oze dire véritei  
 40 Ce c'on i voit apertement.

Clerc & prélat qui aïneï  
 Ont l'avoir & l'or & l'argent,  
 L'ont-il de lor loiaul chatei ?  
 Lor pères en ot-il avant ?  
 45 Et lorfque il font trespaffeï,  
 L'avoir que il ont amaffeï  
 Et li ombres d'un viez fosseï  
 Ces .iiij. chozes ont .i. semblant.

Vaffeur qui estes à l'oftei,  
 50 Et vos li bacheleir errant,  
 N'aiez pas tant le fiècle amei,  
 Ne foiez pas fi non-fachant  
 Que vos perdeiz la grant clarteï  
 Des cièlz qui est sanz ofcurtei.  
 55 Or varra-hon vostre bonteï :  
 Preneiz la croix, Diex vos atant.

Cuens de Blois, bien aveiz erreï<sup>1</sup>  
 Par defai au tornoïement :  
 Dieux vos a le pooir presteï,  
 60 Ne faveiz com bien longuement.

1. Ce comte de Blois est Jean, fils de Hugues de Châtillon. Il est question de ce prince dans *La Complainte ou Conte de Nevers*.



Montreiz-li fe l'en saveiz grei,  
Car trop est plainz de nicetei<sup>1</sup>  
Qui por .i. pou de vanitei  
Lairat la joie qui ne ment.

1. *Nicetei*, folie, simplicité. — Il existe sur ce mot une petite pièce intitulée *De Niceroles*. On la trouve dans mon *Recueil de Contes et de Fabliaux*.

Explicit.





De la

**Descorde de l'Université et des Jacobins<sup>1</sup>.**

Mss. 7218, 7615, 7633.

**R**IMER m'estuet d'une descorde  
Qu'à Paris a semé Envie  
Entre gent qui miséricorde  
Sermonent & honeste vie.

1. Cette pièce est relative aux dissensions qui font le sujet de la complainte de *Guillaume de Saint-Amour*, dissensions commencées en 1253, mais qui ne s'éteignirent que longtemps après. Elle est postérieure au *Diç de l'Université de Paris*. Voici l'explication des faits qu'elle relate. A la suite des désordres dont parie le *Diç de l'Université*, cette dernière avait fermé ses classes et interrompu ses leçons. Les Dominicains, que la querelle des écoliers et des bourgeois ne regardait pas, laissèrent ouverts les deux enseignements dont ils jouissaient depuis leur fondation. L'Université voulut les obliger à licencier leurs élèves. Les Dominicains en appelèrent au Roi d'abord, remplacé par le comte de Poitiers pendant son absence, puis à Rome. C'est à ce moment, ou du moins quand les bruits de leur protestation revinrent de Rome à Paris, que Rutebeuf écrivit sa pièce. On voit, par les derniers vers de la seconde strophe, que la

5 De foi, de pais & de concorde  
 Est lor langue mult replenie,  
 Mès lor manière me recorde  
 Que dire & fère n'i foit mie.

Sor Jacobins est la parole  
 10 Que je vos vueil contèr & dire,  
 Quar chascuns de Dieu nous parole,  
 Et si deffent corouz & ire;  
 Et c'est la riens qui l'âme afole,  
 Qui la destruit & qui l'empire :  
 15 Or guerroient por une escole  
 Où il vuelent à force lire<sup>1</sup>.

Quant Jacobin vindrent el monde,  
 S'entrèrent chiés Humilité :  
 Lors estoient & net & monde  
 20 Et f'amoient Divinité ;  
 Mès Orguex, qui toz biens esmonde,  
 I a tant mis iniquité

querelle n'était point encore terminée, qu'elle était pendante auprès du pape, et que par conséquent cette pièce a dû être écrite vers 1254, et, en tout cas, avant le 12 avril, 1255, date de la bulle qui accorda à tous les religieux le droit d'ouvrir des chaires.

<sup>1</sup> Il s'agissait en effet de réduire les ordres religieux, qui, profitant de la faute qu'avait commise l'Université de cesser ses leçons, avaient érigé des chaires où ils enseignaient la théologie aux laïques, chacun à une chaire publique, ainsi que je l'ai dit à la note K du deuxième volume de ma première édition de *Rutebeuf*.

Que par lor grant chape roonde  
Ont verfé l'Univerfité <sup>1</sup>.

25 Chafcuns d'els déuft estre amis  
L'Univerfité voirement,  
Quart l'Univerfité a mis  
En els tout le bon fondement,  
Livres, deniers, pains & demis <sup>2</sup>;

30 Mès or lor rendent malement,  
Quar cels destruit li anemis  
Qui plus l'ont fervi longuement.

Miex lor venift, fi com moi membre <sup>3</sup>,  
Qu'alez ne f' éuffent pas :

35 Chafcuns à fon pooir defmembre  
La mefnie faint Nicholas,

1. Les Jacobins, dans le premier temps de leur fondation, afin de vaquer plus librement à la prédication, avaient résolu de n'avoir ni fonds de terre ni revenus. Ils ne tardèrent pas à manquer à cette résolution, et leur ordre devint si considérable qu'on fut obligé de le diviser, comme un royaume, en quarante-cinq provinces. L'ordre de Saint-Dominique a fourni trois papes, plus de soixante cardinaux, près de cent cinquante archevêques et environ huit cents évêques.

2. Lors de l'arrivée des Jacobins à Paris, l'Université leur donna une maison qui lui appartenait, et qui était située vis-à-vis l'église Saint-Étienne-des-Grès, ne leur demandant, pour toute reconnaissance, que des prières et le droit de sépulture chez eux. Il est probable qu'elle ajouta à ce don ceux dont parle Rutebeuf.

3. Ms. 7633. VAR. semble.

L'Université ne fi membre  
 Qu'ils ont mise du trot au pas,  
 Quar tel herberge-on en la chambre  
 40 Qui le feignor gète du cas <sup>1</sup>.

Jacobin font venu el monde  
 Vestu de robe blanche & noire :  
 Toute bontez en els abonde,  
 Ce puet quiconques voudra croire.  
 45 Se par l'abit font net & monde.  
 Vous favez bien, ce est la voire ;  
 S'uns leus avoit chape roonde  
 Si relambleroit-il provoivre <sup>2</sup>.

Se lor oeuvre ne fe concorde  
 50 A l'abit qu'amer Dieu devise,  
 Au recorder aura descorde  
 Devant Dieu au jor du juife ;  
 Quart fe Renart çaint une corde  
 Et vest une cotele grife,  
 55 N'en est pas fa vie mains orde :  
 Rose est bien for espine affise <sup>3</sup>.

1. Lafontaine a dit :

Laissez-leur prendre un pied chez vous,  
 Ils en auront bientôt pris quatre.

2. *Provoivre*, prêtre, *provisor*.

3. Ce dernier trait tombe sur les Cordeliers, qui étaient vêtus de drap *gris* et *ceints d'une corde*, ce qui leur avait fait donner leur nom.

Il puéent bien estre preudomme :  
Ce vueil-jé bien que chascuns croie ;  
Mès ce qu'il pledoient à Romme  
60 L'Université m'en desvoie <sup>1</sup>.  
Des Jacobins vous di la fomme :  
Por riens que Jacobins acroie,  
La peléuré d'une pomme  
De lor dete ne paieroie.

1. On voit par ce vers, et par celui de la troisième strophe où Rutebeuf dit que les Jacobins ont renversé l'Université, que cette pièce n'a dû être composée que sur la fin de leurs dissensions, lorsqu'on commença à voir clairement que l'Université était vaincue.

**Explicit**

**la Descorde de l'Université et des Jacobins.**





Ci encommence

Li Diz de l'Universitei de Paris <sup>1</sup>.

Ms. 7633.

**R**IMET me convient d'un contens  
Où hon a mainz divers contens  
Despendu & despendera :  
Jà siècles n'en amendera.

<sup>1</sup> M. Paulin Paris regarde cette pièce comme l'une des plus anciennes de Rutebeuf, et dit, « qu'on doit se reporter aux soulèvements des écoliers en 1250. » J'avais eu l'idée, dans ma première édition, qu'elle pouvait être relative aux dissensions qui eurent lieu entre les écoliers, en 1266, surtout dans les Facultés des arts. Il y eut alors de véritables combats entre les anciens autres condisciples et leurs chefs. Ces troubles recommencèrent en 1268, et ils allèrent si loin, que l'évêque de Paris, Étienne Templiet, fut obligé d'avoir recours à l'excommunication.

Mais, enfin, il y eut aussi, je le signalai moi-même, des troubles en 1251, et je me garderai bien de vouloir absolument que M. Paris ait tort. Au reste, ces désordres étaient fréquents. En 1218, l'official avait été obligé de rendre une sentence contre des écoliers ou soi-disant tels (*vitam scholasticam se ducere fingentes*). En 1223, même histoire. Seulement, on mit quelques-uns des coupables en prison, et même l'offi-

- 5 Li clerç de Paris la citei  
 (Je di de l'Univerfitei,  
 Nouméement li arcien,  
 Non pas li preudoms ancien)

cial alla plus loin, selon Du Bellay, car *quosdam exterminavit*.

En 1229, grande querelle encore entre les écoliers et les bourgeois. La reine Blanche se fâche, et, dit Mathieu Paris, *muliebri procacitate simul et impetum mentis agitata*. Elle envoie ses archers mettre le hola. Quelques écoliers sont tués. L'Université demande justice. On la lui refuse. Alors maîtres et professeurs ferment les écoles et se dispersent à Angers, à Rouen, à Orléans; mais tous, en se retirant, n'avaient qu'un seul sentiment : *Legatum romanum execrabant, reginæ muliebrem maledicebant superbiam, imo eorum infamem concordiam*. L'historien anglais va plus loin encore. Il ajoute : « *Recedentium quidam faventi, vel illi quos solemus gailliardenses appellare, versus ridiculos componebant dicentes* : »

« Heu! moriunt fratri, merfi, spoliati;  
 Mens mala legati nos facit ista pati. »

J'ajoute, pour l'intelligence de ce passage, mais seulement à titre de rumeur du temps, que la reine, calomniée sans doute, passait pour avoir des relations avec le cardinal Saint-Ange, et que c'est ainsi qu'on pouvait dire d'elle qu'elle était le *mauvais esprit du légat* (mens mala legati).

M. Paris, outre ce que j'ai déjà cité de lui à propos de cette pièce, dit encore « qu'elle est pleine de bons sens et de réflexions judicieuses; — qu'elle contient des passages offrant un grand intérêt historique, et qui font honneur à Rutebeuf. » Je souscris volontiers à ces paroles.



Ont empris .i. contans ensemble.

- 10 Jà bien n'en vanrra, ce me cemble,  
Ainz en vanrra mauz & anuiz,  
Et vient jà de jors & de nuiz.  
Est or ce bien choze faifant ?  
Li filz d'un povre paifant
- 15 Vanrra à Paris por apanre :  
Quanques ces pères porra panrrer,  
En un arpant ou .ij. de terre,  
Por pris & por honeur conquerre,  
Baillera trestout à son fil,
- 20 Et il en remaint à efcil.  
Quant il est à Paris venuz  
Por faire à quoi il est tenuz  
Et por mener honeste vie,  
Si bestorne la prophétie.
- 25 Gaaing de foc & d'arceure  
Nos convertit en arméure ;  
Par chacune rue regarde  
Où voie la bele mufarde.  
Partout regarde, partout muze ;
- 30 Ces argenz faut, & sa robe uze :  
Or est tout au recoumancier.  
Ne fait or boen ci semancier  
En quaresme, que hon doit faire  
Choze qui à Dieu doie plaire.
- 35 En lieu de haires, haubers vestent,  
Et boivent tant que il fentestent.  
Si font bien li troi ou li quatre  
Quatre cens escoliers combatre,

Et cesser l'Universitei :  
 40 N'a ci trop grant averfitei.  
 Diex! ja n'est-il si bone vie,  
 Qui de bien faire auroit envie,  
 Com ele est de droit escolier!  
 Ils ont plus poinne que colier,  
 45 Por que il vuelent bien aprendre ;  
 Il ne puéent pas bien entendre.  
 A feoir affeiz à la table.  
 Lor vie est ausi bien metable  
 Com de nule religion :  
 50 Por quoi lait hon sa région  
 Et va en estrange país :  
 Et puis si devient foulz naiz,  
 Quant il i doit aprendre fens ?  
 Si pert son aveir & son tens,  
 55 Et c'en fait à ces amis honte,  
 Mais il ne feivent qu'oneurs monte.

**Explicit.**





## Les Ordres de Paris<sup>1</sup>.

Mss. 7615, 7633.

**E**n non de Dieu l'esperité  
Qui treibles est en unité  
Puiſſé-je commencier à dire  
Ce que mes cuers m'a endité;  
5 Et ce je di la vérité,

1. Cette pièce n'a pas de titre dans le Ms. 7633. Elle a été imprimée dans le recueil de *Contes et Fables*, publié par Barbazan et Méon, t. II, p. 293, édit. de 1808. On lit à son propos et au sujet de la *Chanson des Ordres*, ce qui suit dans le *Discours* de M. Daunou *Sur l'état des lettres au treizième siècle* (t. XVI, de l'*Hist. littér. de la France*) : « Les cris ou crieries de Paris ont fourni à Guillaume de la Villeneuve la matière de cent-quatre-vingt-quatorze vers qui retracent d'anciens usages, soixante-neuf vers anonymes contiennent la liste des Moustiers, c'est-à-dire des monastères ou plutôt des églises de la capitale. On y voit qu'au commencement du règne de Philippe-le-Bel, le nombre de ces édifices était de soixante-et-onze ; mais Rutebeuf ne s'est point borné à de simples nomenclatures, dans sa chanson sur les *Ordres de Paris*, non plus que dans la pièce en cent soixante-huit vers sur ces mêmes *Ordres* ; il entend

N'uns ne m'en doit tenir à pire.  
 J'ai coumencié ma matire  
 Sur cest siècle, qu'adès empire,  
 Où refroidier voi charité;  
 10 Ausis f'en vont sans avoir mire  
 Là où li diables les tire  
 Qui Dieu en a déférité.

Par maint famblant, par mainte guite  
 Font cil qui n'ont ouvraingne aprife  
 15 Par qu'ils puissent avoir chevance ;

par ce mot les couvents d'hommes et de filles. Il n'était pas homme à traiter un pareil sujet sans se livrer à son humeur satirique.»

M. Paulin Paris qualifie cette pièce de « *satire de circonstance, faite à la demande des écoliers et que semble excuser la liberté des jours qui précèdent le Carême.* » N'en déplaît au savant académicien, rien ne prouve qu'elle ait été composée à la requête des écoliers, et elle ne se ressent pas plus du mardi-gras que les pièces qui la suivent ou qui la précèdent. Ce sont les mêmes reproches, les mêmes invectives, que nous retrouvons çà et là dans les œuvres de Rutebeuf, ainsi que dans la plupart des trouvères de cette époque. Je dis ailleurs (par conjecture), pourquoi notre poète s'y montre si modéré envers les écoliers. (Voy. la pièce intitulée : *Les Plaies du monde.*) Cette pièce est, selon toute probabilité, de l'an 1260, car il y est fort question des querelles de ce temps-là; d'autre part, notre poète y lance un brocard assez malicieux aux *béguines* établies à Paris en 1258 seulement, ainsi qu'aux *Quinze-Vingts* fondés par saint Louis à la même époque.

Li un vestent coutelle grife <sup>1</sup>  
 Et li autre vont fans chemise <sup>2</sup> :  
 Si font favoir lor pénitance.  
 Li autre par fauce semblance  
 20 Sont signeur de Paris en France ;  
 Si ont jà la cité pourprife.  
 Diex gart Paris de meschéance  
 Et la gart de fauce créance,  
 Qu'ele n'a garde d'estre prife!

25 Li Barré <sup>3</sup> font près des Béguines :

1. Les Cordeliers, qui étaient habillés de gros drap gris, avec un capuchon et un manteau de même couleur.

2. Les Jacobins. (Voyez la 10<sup>e</sup> strophe de la pièce intitulée: *Le Dit des Jacobins*, et, dans le premier volume du nouveau Recueil de Méon: *Le Dis de la vesce à prestre*.)

3. Ancien nom donné aux Carmes, parce que leurs habits étaient divisés par bandes blanches et noires, ou *barres* transversales. J'ajouterai que ces religieux tirent leur premier nom d'un monastère considérable qui existait sur le Mont-Carmel. Ils furent établis en France par saint Louis, en 1254, au retour de son premier voyage en Terre-Sainte, ainsi que le prouve une lettre de Philippe-le-Bel de l'an 1322, à laquelle on pourra désormais ajouter les vers de Rutebeuf. Les *Barrés* demeurèrent d'abord à l'endroit qui fut nommé plus tard *les Célestins*, et qui est aujourd'hui une caserne. C'était alors un lieu fort étroit, avec une église fort basse, un cimetière et quelques petits jardins. Ils en sortirent au bout de 58 ans, après avoir démontré à Philippe-le-Long qu'ils

Xxix. en ont à lor voisines  
 (Ne lor faut que passer la porte)  
 Que par auctorités devines,  
 Par effamples & par doctrines  
 30 Que li uns d'aus à l'autre porte,  
 N'ont pover d'aler voie torte.  
 Honeste vie les desporte  
 Par jeûnes & par deceplines,  
 Et li uns d'aus l'autre conforte :  
 35 Qui tel vie a ne l'en refforte,  
 Quar il n'a pas gite sans signes.

L'ordre as Béguines est légère<sup>1</sup>;

étaient trop loin de l'Université, dont ils ne pouvaient suivre les leçons, et que chaque hiver leur communauté, qui était située sur le bord de la rivière, courait risqué d'être emportée par les eaux. Ils furent transportés à la place Maubert; mais jusque-là, selon la maligne expression de Rutebeuf, on put dire d'eux : *Li Barré sont près des Béguines*, car ces religieuses demeuraient alors à côté d'eux, dans l'endroit qui, en 1461, fut nommé *l'Ave-Maria*, et dans lequel la reine Charlotte, deuxième femme de Louis XI, introduisit le tiers-ordre de Saint-François.

1. « De toutes les congrégations et communautés séculières, dit le Père Hélyot dans son *Histoire des ordres monastiques*, il n'y en a pas de plus ancienne que celle des Béguines; car, soit qu'on rapporte leur origine à sainte Beghe, soit qu'on leur donne pour fondateur Lambert-le-Bègue, elles ont précédé toutes les autres. » Pierre Coens, chanoine d'Anvers, auquel on doit un petit livre intitulé : *Disquisitio historica*

Si vous dirai en quel manière :  
 En f'an ist bien por mari prandre ;  
 40 D'autre part qui baiffe la chièrre  
 Et a robe large & plenièrre,  
 Si est Béguine sans li randre ;  
 Si né lor puet-on pas deffandre  
 Qu'eles n'aient de la char tandre  
 45 S'eles ont .i. pou de fumièrre :  
 Sé Diex lor vouloit pour ce randre  
 La joie qui est sans fin prandre,  
 Sains Lorans l'acheta trop chièrre<sup>1</sup>.

*de origine Beghinarum* (1629), dit qu'elles se divisèrent d'abord en trois ordres, dont l'un vivait sans être astreint à aucune règle particulière, et tenait le milieu entre la vie séculière et la vie monastique. Il est probable que les Béguinés établies à Paris par saint Louis en 1258 se rattachaient à cet ordre. Pierre Coens dit d'elles en effet : « *Virgines vestales romanæ umbram quandam exhibent Beghinarum; ad perpetuam enim castitatem non erant astrictæ, sed, evoluto certo tempore, licebat eis rededere et matrimonium intrare.* Plus loin, il se demande si les Béguines jouiront dans la vie éternelle de l'aurole de gloire, et il n'ose répondre affirmativement, *quod institutum Beghinarum non requirat votum aut propositum perpetuæ castitatis, sed solum quo tempore erunt Beghinæ.* Ces paroles expliquent très-bien les reproches de Rutebeuf, et prouvent que les Béguines n'étaient pas, comme on l'a cru, un ordre de vierges.

1. On sait que ce saint, qui était diacre et trésorier de l'Église sous le pontificat de Sixte II, en 258, lors de la persécution de Valérien, fut déchiré à coups de

- Li Jacobin font si preudoume  
 50 Qu'il ont Paris & si ont Roume,  
 Et si font roi & apostole,  
 Et de l'avoir ont-il grant foume.  
 Et qui se muert, se il ne's noume  
 Pour exécuteurs, l'âme afole <sup>1</sup> :  
 55 Et font apofstre par parole.  
 Buer fu tés gent misé à escole :  
 N'uns n'en dit voir, c'on ne l'afoume :  
 Lor haine n'est pas frivole.  
 Je, qui redout ma teste fole,  
 60 Ne vous di plus mais qu'il font home.

Se li Cordelier pour la corde  
 Puéent avoir le Dieu acorde,  
 Buer font de la corde encordé <sup>2</sup>.  
 La Dame de miséricorde,  
 65 Ce dient-il, à eus f'acorde,

fouet par les mains du bourreau, et attaché ensuite à un gril de fer sous lequel on plaça des charbons ardents.

1. Ces vers de Rutebeuf viennent confirmer une allégation dont on n'était pas très-certain : les Jacobins, dès leur arrivée à Paris, furent accusés d'un esprit d'intérêt et d'avidité fort grand. Crevier, dans son *Histoire de l'Université*, dit : « Ils s'attiroient la confiance des mourants : legs pieux, droits même de sépulture, tout étoit pour eux. » Duboullay a écrit aussi la même chose. Rutebeuf, dans *le Dist des Jacobins*, revient encore sur ce reproche.

2. Le cordon de saint François, fondateur des Cordeliers, est devenu proverbial.



Dont jà ne feront descordé;  
 Mais l'en m'a dit & recordé  
 Que tés montre au difne cors Dé  
 Semblant d'amour qui l'en descorde :  
 70 N'a pas granment que concordé  
 Fu par un d'aux & acordei  
 Un livre dont je me descorde <sup>1</sup>.

L'ordre des Sas est povre & nue,  
 Et si pareft si tart venue  
 75 Qu'à envis feront souftenu <sup>2</sup>.

1. Allusion à l'*Évangile éternel*, qui avait été prêché publiquement par les Cordeliers et qu'on attribuait à Jean de Parme, leur général. (Voyez *La Complainte de Constantinople*.) Jean de Parme, afin d'éviter le scandale qui aurait flétri son ordre, lors de la condamnation du livre (ce qui fait croire qu'il pourrait bien en être l'auteur), fut obligé de se défaire de son généralat. Luc Wading, dans ses *Annales de l'ordre des Franciscains*, a cherché à le disculper du premier de ces faits en disant que l'auteur de l'*Évangile éternel* était un Jean de Parme autre que le général de l'ordre; mais cette raison est d'autant moins concluante qu'il n'allègue aucune preuve en sa faveur.

2. L'ordre des *Sacs*, ou des *Frères-Sachets*, en latin *ordo Saccorum, Fratres de Sacco, Saccati, etc.*, fut établi à Paris par saint Louis, en 1261, dans la paroisse Saint-André-des-Arcs. Ce prince donna même au curé de cette paroisse, pour le dédommager des droits qu'il perdit en accordant aux Frères le droit d'avoir une église, 66 sous *parisis* de rente sur la prévôté. L'origine de cet ordre est fort obscure; mais ce qui prouve qu'il ne remontait pas haut, c'est que Ma-

- Se dex ot teil robe vestue  
 Com il portent parmi la rue,  
 Bien ont fon habit retenu :  
 De ce lor est bien avenu.
- 80 Par un home font maintenu<sup>1</sup>;  
 Tant comme il vivra Dex aiue !  
 Se mors le fet de vie nu,  
 Voifent lai dont il font venu :  
 Si voift chafcun à la charrue<sup>2</sup>.
- 85 Li Rois a mis en .i. repaire,  
 Mais ne fai pas bien por quoi faire,  
 Trois cens aveugles route à route<sup>3</sup>.

thieu Paris, à l'année 1257, en parle comme d'un ordre de nouvelle création et jusque-là inconnu en Angleterre. (*Ignotus et non prævisus.*) *Le Moustier des Frères aux Sas*, comme dit la pièce intitulée : *Les Moustiers de Paris* (Méon, t. II, page 291), était situé à l'endroit où furent plus tard les Augustins après la dispersion des Sachets, ce qui serait à peu près aujourd'hui le bout du Pont-Neuf.

1. Ms. 7615. VAR. Soustenu. — L'homme dont parle le poète est le roi.

2. Rutebeuf répète souvent cette idée générale dans plusieurs de ses pièces.

3. Ms. 7615. VAR. toute à rote. — Vers 1258, saint Louis fonda l'hôpital des Quinze-Vingts dans une pièce de terre qu'il acheta exprès aux environs de la rue Saint-Honoré et de celle du Roule. Cette maison, ainsi nommée du nombre de ses habitants (quinze fois vingt, ou trois cents), était déjà construite en 1260. En 1270, saint Louis dota cet hôpital de 30 livres *parisis* de rente sur son trésor, et ordonna

Parmi Paris en vat trois paire ;  
 Toute jour ne finent de braire  
 90 Au .iij. cèns qui ne voient gouta .  
 Li uns fache , li autre bouta :  
 Si se donent mainte facoute ,  
 Qu'il n'i at nul qui lor esclaire .  
 Se fex i prent , se n'et pas doute ,  
 95 L'ordre fera brullée toute ;  
 S'aura li Rois plus à refaire <sup>1</sup> .

que le même nombre d'aveugles y serait conservé. Il honora plusieurs fois ce lieu de sa présence, et y assista à l'office que l'on y faisait solennellement le jour de saint Remi. Belleforest et plusieurs autres écrivains ont prétendu que saint Louis fonda cet hôpital pour trois cents chevaliers à qui les Sarrazins avaient crevé les yeux pendant sa captivité; mais personne avant eux n'avait parlé de ce fait, ni Guillaume de Nangis, ni Robert Gaguin, ni Paul-Émile, ni Joinville, qui cependant mentionnent la fondation de l'hôpital. Fauchet, qui, ayant été possesseur du Ms. 7615, connaissait la pièce de Rutebeuf, dit dans son livre intitulé *Recueil de l'origine de la langue et poésie française*, page 161, que la strophe de notre trouvère lui fait soupçonner « que ceux que saint Louis amassa aux Quinze-Vingts ne furent chevaliers, ains quelques pauvres gens, car cestuy-cy les fait mendians. »

1. Comme on voit, Rutebeuf attribue cet établissement (et peut-être fait-il de même pour les autres fondations de saint Louis) moins à une véritable charité qu'à un besoin d'agitation. Je ne crois pas qu'il faille prendre ses critiques à la lettre. On voit dans *Le Dit des crieries de Paris*, que les aveugles allaient criant par les rues : « Du pain à cels de Champ-

Diex a non de filles avoir <sup>1</sup>,  
 Mais je ne puis onques favoir  
 Que Dieux eüst fame en fa vie.  
 100 Se vos crééz menfonge à voir  
 Et la folie pour favoir,  
 De ce vos quit-je ma partie.  
 Je di que ordre n'est-ce mie,  
 Ains est baras & tricherie  
 105 Por la fole gent decevoir.  
 Hui i vint, demain fe marie;  
 Li lignaiges sainte Marie  
 Est plus grant que ne fu erfoir <sup>2</sup>.

Li Roi a filles à plantei <sup>3</sup>,

*porri!* » Ainsi s'appelait en effet l'emplacement où ils furent établis.

1. Comme on donnait anciennement aux hôpitaux les noms d'*Hôtel-Dieu* et de *Maison-Dieu*, on appelait aussi celles qui y demeuraient *Filles-Dieu* et *Enfants-Dieu*. Saint Louis fonda, sous ce nom, une maison à Paris, où il mit plus tard deux cents religieuses en leur assignant 400 livres *parisis* tous les ans sur son trésor. Cette maison était hors de la ville, entre Saint-Lazare et Saint-Laurent. Les vœux que prononçaient les *Filles-Dieu* n'étaient point irrévocables.

2. *Ersoir*, hier soir. — Le Ms. 7633 saute ce vers, et donne pour celui qui vient après la leçon suivante :

Est hui plus grans qu'il n'ière arfeir.

3. Outre les Filles-Dieu de Paris, saint Louis fit encore de grands biens à celles de Rouen, d'Orléans, de Beauvais, etc. : c'est probablement ce qui fait dire

- 110 Et l'en at fi grant parentei  
 Qu'il n'est n'uns qui l'ofast atendre,  
 France n'est pas en orfentei;  
 Se Diex me doint boenne fantei,  
 Jà ne li covient terre rendre
- 115 Pour paour de l'autre deffendre :  
 Car li Rois des filles engendre,  
 Et ces filles refont auteil.  
 Ordres le truevent ALIXANDRE,  
 Si qu'après ce qu'il fera cendre
- 120 Sera de lui .c. ans chantei.

La Trinitei pas ne despris <sup>1</sup> :

à Rutebeuf que ce prince a des filles à plantei, c'est-à-dire : en quantité, à profusion.

1. Cette strophe ne se trouve pas au Ms. 7615. — L'ordre de la Trinité fut fondé en 1198, sous Innocent III, par Jean de Matha et Félix de Valois, que Philippe-Auguste protégea tous deux. Cet ordre fut établi afin de travailler à la rédemption des captifs. Deux ans après leur fondation, en 1200, les *Trinitaires*, dans une seule année, en tirèrent d'esclavage cent quatre-vingt-six. Comme ils avaient à Paris un couvent dont la chapelle était consacrée à saint Mathurin, on leur donna le nom de ce saint, et comme d'après leur première règle, qui était fort sévère, il leur était interdit de se servir de chevaux pour leurs quêtes et leurs voyages, le peuple les appela *Mathurini asinorum*. Un registre de la chambre des comptes, de 1330, nomme ceux qui habitaient à Fontainebleau les *Frères des ânes de Fontainebleaut*, et Rutebeuf dit, dans *La Chanson des Ordres* (voyez la strophe 7<sup>e</sup>) : *D'asnes ont fet roncin*. En outre la pièce

- De quanqu'il ont l'année pris  
 Envoient le tiers à mesure  
 Outre meir raembre les pris.
- 125 Ce ce font que j'en ai appris,  
 Ci at charitéi nete & pure;  
 Ne fai c'il partent à droiture.  
 Je voi defai les poumiex <sup>1</sup> luire  
 Des manoirs qu'il ont entrepris.
- 130 C'il font de la teil fornefture.  
 Bien oeuvrent felonc l'Escriture:  
 Si n'en doivent estre repris.

Li Vaux des escoliers <sup>2</sup> m'enchante

intitulée : *Les Moustiers de Paris* (voyez Méon, t. II, pag. 291), désigne leur ordre sous le nom de la *Trinité aux afniers*. Méon a donc eu tort de mettre en note : « On ne peut rendre compte de cette épithète *afniers*. » Il n'y a rien au contraire de plus facile. Les frères de la Trinité finirent par posséder environ deux cent cinquante couvents divisés en treize provinces; ils eurent pour armoiries huit fleurs de lis d'or, et l'écu timbré de la couronne de France supporté par deux cerfs blancs.

1. *Peumtax*, pommeau, sommet; espèce de petite boule peinte qui surmontait le toit.

2. Le *Val-des-Écoliers* (*Vallis scholasticorum*) était une congrégation de chanoines réguliers fondée vers 1200 par quatre professeurs en théologie, Guillaume, Richard, Evrard et Manasès. Elle fut établie d'abord dans une vallée, entre la Bourgogne et la Champagne, où ses adhérents, auxquels se joignirent un grand nombre d'écoliers, ce qui lui fit donner son nom, pratiquèrent la règle de saint Augustin. Cette congréga-

- Qui quièrent pain & si ont rente  
 135 Et vont à chevail & à pié.  
 L'Universitei la dolante,  
 Qui se complaint & se démante,  
 Trueve en eux petit d'amistié,  
 Ce ele d'ex éuft pitié,  
 140 Mais il se font bien acquitié  
 De ce que l'Escriture chante :  
 « Quant om at mauvais respitié,  
 Trueve l'an puis l'anemistié;  
 Car li mauz fruiz ist de male ente. »
- 145 Cil de Chartroufe font bien sage,  
 Car li ont leffié le bochage  
 Por aprochier la bone vile<sup>1</sup>,

tion fut confirmée par le pape Honorius III et vint s'établir à Paris vers 1228. Saint Louis la dota de 30 deniers par jour, d'un muid de blé à prendre tous les ans dans les greniers de Gonesse, de deux milliers de harengs le jour des *Cendres*, à la foire des Brandons, et de deux pièces d'étoffe de vingt-cinq aunes chacune; la reine Blanche donna, pour le bâtiment de l'église, une somme de 300 livres.

1. En 1257, les *Chartreux*, dont l'ordre existait depuis près de 280 ans, et que saint Louis avait fait venir à Gentilly, à une lieue de Paris, s'y trouvant « incommodés par les fréquentes visites qu'ils y recevoient » (Grand Colas, *Hist. de l'Université de Paris*), et alléguant, selon Félibien, pour être transportés plus près de la capitale, que « la doctrine qui se répandoit de cette ville dans toute l'Église feroit re-fleurir leur ordre, » prièrent le roi saint Louis de leur accorder l'hôtel de Vauvert, qui était dans un

Ici ne voi-je point d'outrage :  
 Ce n'estoit pas lor éritage  
 150 D'estre toz jors en iteil pile.  
 Nofre créance tourne à guille,

lieu servant de retraite aux voleurs. On disait même qu'il était occupé par de malins esprits, ce qui faisait que personne n'y voulait loger. Saint Louis leur en ayant représenté les incommodités, ils lui firent répondre qu'il était plus convenable à leur état, qu'ils y recevraient moins de visites, et qu'ils espéraient que par leurs jeûnes ils en éloigneraient les démons qu'on disait y être. Josseran, leur prieur, avec sept religieux, y entra le 21 novembre 1258, et la communauté n'y fut pas plutôt établie que les mauvais esprits disparurent. « Leur but, dit Félibien, était probablement de s'attirer, par la proximité de Paris, un bon nombre d'excellents sujets de l'Université. Il paraît, du reste, que l'ordre des Chartreux, qui avait des règles très-sévères, était assez estimé au treizième siècle, car Rutebeuf ne leur adresse aucun reproche grave, et la *Bible au seignor de Bèze* (page 403, 2<sup>e</sup> vol. de Méon), dit en parlant d'eux :

C'est une des Ordres du mont  
 Où l'en puet mains de mal noter,  
 Se n'est de cuer & de penffer ;  
 Mès aus œvres & aus femblans  
 Pert-il qu'il foient bones gens.

La *Bible Guiot de Provins* (Méon, même volume, page 350), s'étend beaucoup sur eux et ne les blâme que de leur dure manière de vivre, ce qui fait dire à Guiot que dès le premier jour il prendrait son congé s'il faisait partie de leur ordre, et que si on ne voulait pas le lui donner, il saurait bien trouver *par où il ferait le saut*.



Menfonge devient Évangile,  
 N'uns n'est mais faux fans béguinage;  
 Preudons n'est créux en concile,  
 155 Nès que .ij. genz contre .ij. mile :  
 A ci douleur & grant damage

Tant com li Guillemin esturent<sup>1</sup>  
 Là où li grant preudome furent  
 Sà en arrière comme renclúz,  
 160 Itant fervirent Deu & crurent;  
 Mais maintenant qu'il se recurent,  
 Si ne les dut-on croire plus.  
 Issü f'en font comme conclus :  
 Or gart uns autres le rendus  
 165 Qu'il en ont bien fet se qu'il durent,  
 De Paris funt .i. pou en sus :  
 S'aprocheront de plus en plus;  
 Cest la raifons por qu'il f'efmurent.

1. Voyez, pour la signification de ce vers et des suivants, la note de la dernière strophe intitulée : *La Chanson des Ordres*.

Explicit le Dit des Ordres.





## Des Ordres

ou

### La Chanson des Ordres <sup>1</sup>.

Mss. 7218, 7615, 7633.

**D**u siècle vueil chanter  
Que je voi enchanter;  
Tel vens porra venter  
Qu'il n'ira mie ainfi.

5 Papelart & Béguin  
Ont le siècle honi.

Tant d'ordres avons jà

1. Cette pièce, qui est probablement du même temps que la précédente, a été imprimée par Méon, t. II, p. 299 de son édition de Barbazan. Legrand d'Aussy, dans une note qui se trouve à la fin de son extrait de *La bataille des vices et des vertus*, p. 410, du t. V des *Notices des manuscrits*, en a cité trois strophes, savoir : la 5<sup>e</sup>, la 6<sup>e</sup>, et enfin la 11<sup>e</sup>, dont il dit qu'elle « lui paraît mériter d'être remarquée, et qu'elle peut faire honneur au talent du poète. » Je crois qu'il eût été plus exact de dire à sa malice. M. Daunou la trouve spirituelle et satirique, et M. Paulin Paris dit que, par son mouvement et son caractère, elle rappelle assez bien des poésies légères moins anciennes.

Ne fai qui les fonja,  
 Ainz Diex tels genz noma  
 10 N'il ne font fi ami.  
 Papelart & Béguin  
 Ont le fiècle honi.

Frère Prédicator  
 Sont de mult fimple ator,  
 15 Et f'ont en lor destor  
 Mainte bon parifi <sup>1</sup>.  
 Papelart & Béguin  
 Ont le fiècle honi.

Et li Frère Menu  
 20 Nous ont fi près tenu  
 Que il ont retenu  
 De l'avoir autressi <sup>2</sup>.  
 Papelart & Béguin  
 Ont le fiècle honi.

25 Qui ces .ij. n'obéift  
 Et qui ne lor géhifit <sup>3</sup>

1. Les *Frères-Prédicateurs* ou Frères-Prêcheurs, sont les Jacobins ou Dominicains.

2. Les *Frères-Menus* ou *Mineurs*, étaient les Cordeliers, qui s'appelaient ainsi par humilité. (Voyez le *Dit* qui porte leur nom.)

3. Cette strophe est une allusion à l'esprit envahisseur qu'on reprochait aux Cordeliers et aux Jacobins, lesquels voulaient dire la messe et entendre la con-

Quantqu'il oncques féift,  
Tels bougres ne nafqui.  
Papelart & Béguin

30 Ont le fiècle honi.

Affez dient de bien,  
Ne fai f'il en font rien;  
Qui lor done du sien.

35 Papelart & Béguin  
Ont le fiècle honi.

Cil de la Trinité  
Ont grant fraternité;  
Bien se font aquité :

40 D'afnes ont fet roncin <sup>1</sup>.  
Papelart & Béguin  
Ont le fiècle honi.

Et li Frère Barré  
Refont cras & quarré,  
45 Ne font pas enferré :

fession dans les paroisses au préjudice et sans la permission des curés, ce qui excita de grandes querelles. (Voyez la note relative aux Jacobins dans la pièce intitulée : *Les Ordres de Paris*.)

1. Voyez, pour les Frères *de la Trinité*, les *Frères-Barrés*, les *Frères-Sacs*, la pièce intitulée : *Les Ordres de Paris*; il y a en note quelques détails sur ces religieux.

- Je les vi mercredi.  
 Papelart & Béguin  
 Ont le fiècle honi.
- 50 Nostres Frère Sachier  
 Ont luminon fet chier.  
 Chascuns samble vachier  
 Qui ift de fon mefni.  
 Papelart & Béguin  
 Ont le fiècle honi.
- 55 . Set vins filles ou plus  
 A li Roi en reclus;  
 Oncques mès quens ne dus  
 Tant n'en congenui <sup>1</sup>.  
 Papelart & Béguin
- 60 Ont le fiècle honi.

Béguines a-on mont <sup>2</sup>

1. Mss. 7615, 7633. VAR. engenuy (engendra). — Les Filles-Dieu, dont parle ici Rutebeuf, étaient en effet *plus de sept-vingt*, puisqu'en 1265 saint Louis, qui venait de leur permettre de tirer de l'eau de la fontaine de Saint-Lazare et de la conduire dans leur monastère par une chaussée, leur fit une libéralité bien plus considérable en ordonnant qu'elles seraient au nombre de deux cents, et en leur assignant sur son trésor une rente de 400 livres. C'est ce qui l'a fait regarder à tort comme le fondateur de leur monastère. (Voyez la pièce intitulée : *Le Dit des Règles*.)

2. Ms. 7218. VAR. a on moult.

Qui larges robes ont ;  
 Defouz les robes font <sup>1</sup>  
 Ce que pas ne vous di.  
 65 Papelart & Béguin  
 Ont le fiècle honi.

L'ordre des non-voianz <sup>2</sup>  
 Tels ordre est bien noianz,  
 Il taffent par léanz :  
 70 « Quant veniftes-vous ci? »  
 Papelart & Béguin.  
 Ont le fiècle honi.

Li frère Guillemin <sup>3</sup>

1. Ms. 7615. VAR. ont.

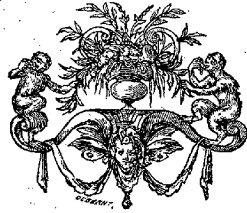
2. La congrégation des Aveugles ou Quinze-Vingts, dans laquelle on appelait *Frères-Voyants* ceux qui voyaient clair et étaient mariés à des femmes aveugles, et *Sœurs-Voyantes* les femmes qui voyaient clair et étaient mariées à des hommes aveugles. Cette strophe prouve que la *Chanson des Ordres* date au plus tôt de 1258, époque de la fondation des Quinze-Vingts par saint Louis.

3. Les *Frères-Guillemains*, ou *Guillemites*, ainsi appelés d'un solitaire nommé Guillaume, près du tombeau duquel fut bâti leur premier monastère, s'établirent en 1250 à Montrouge dans le monastère des *Machabées*. On leur donna plus tard, dans l'intérieur de la ville, le couvent des *Blancs-Manteaux*; lorsque ceux-ci eurent été supprimés en exécution d'un article du concile de Lyon, qui détruisait tous les ordres mendians, à l'exception des Jacobins, des Cordeliers, des Carmes et des Augustins, sous le nom desquels

75 Li autre frère Hermin  
M'amor l'or atermin :  
Je's amerai mardi.  
Papelart & Béguin  
Ont le siècle honi.

les Frères-Guillemains étaient compris. Quant aux *Hermins*, ce sont les *Hermites* de Saint-Augustin, autre branche de l'ordre général des Augustins. Leur congrégation fut instituée par Alexandre IV.

### Explicium des Ordres.





Des Jacobins,  
ou  
Le Dist des Jacobins<sup>1</sup>.

Mss. 7218, 7615, 7633.

**S**EIGNOR, mult me merveil que cist siècles  
[devient  
Et de ceste merveille trop fouvent me  
[souvent,  
Si qu'en moi merveillant, à force me convient  
Faire .i. dit merueilleus qui de merveille vient.

5 Orgueil & Convoitise, Avarisce & Envie  
Ont bien leur enviaus seur cels qui font en vie  
Bien voient envieus que lor est la renvie,  
Car Charité f'en va & Larguefse dévie.

Humilitez n'est mès en cest siècle terrestre,  
10 Puisqu'ele n'est en cels où ele déuist estre.  
Cil qui onques n'amèrent son estat ne son estre  
Bien fai que de légier la metront à fenestre.

1. Voyez, pour les détails sur les *Jacobins*, la pièce intitulée : *De la Discorde de l'Université et des Jacobins*.



Se cil amaiffent pais, pacience & acorde  
 Qui font semblant d'amer foi & miséricorde,  
 15 Je ne recordaiffé hui ne descort ne descorde,  
 Mès je vueil recorder ce que chascuns recorde.

Quant Frère Jacobin vindrent premier el monde,  
 S'estoient par semblant & pur & net & monde.  
 Grant pièce ont or esté fi com l'eve parfonde,  
 20 Qui sanz corre tornoie entor à la roonde.

Premier ne demandèrent c'un pou de repostaille,  
 Atout .i. pou d'estrain ou de chaume ou de paille.  
 Le non Dieu fermonoient à la povre piétaille;  
 Mès or n'ont mès que fère d'omme qui à pié aille !

1. On lit dans le poème de *Renard-le-Nouvel*  
 (édit. Méon, page 432) :

A un conseil li Jacobin  
 Ce sunt trait, si ont mult parlé  
 De la très grande povreté  
 C'ont en l'ordre saint Dominike.  
 Boin feroit qu'il fuissent plus riche;  
 C'alcuns l'ordre miex priferroit  
 Et trop plus moutepieroit  
 De grans clers & de vaillans homes.  
 « Une puignie de gent fomes,  
 Si avons moult petit conseil. »  
 Et dist li uns : « Je me merveil  
 Que vous débats ci vos trestes  
 Entement que se fussiés bestes :  
 C'alés-vous toute jor parlant ?  
 Vous n'aurez ja un pain vaillant  
 En cest fiècle sans Renardie,  
 Car li gent son plain de boïdie,  
 De mal art & de traïfon..... »

25 Tant ont éu deniers & de clers & de lais,  
 Et d'exécucions, d'aumosnes & de lais<sup>1</sup>,  
 Que des baffes mefons ont fet fi granz palais  
 C'uns hom lance for fautre<sup>2</sup> i feroit .i. eflais.

Je lo que de ci en alons  
 Jusqu'à Renart & tant faisons  
 K'il prenge l'abit de nostre ordre.....  
 Et Renart, ki moult fut fenés,  
 Dist c'aillours a trop à entendre ;  
 Mais son fil, f'il le voelent prendre,  
 Renardiel, & des dras vestir,  
 Il lor liverra tout entir  
 De le sciencie dont il est.  
 Calcuns dist : « Sire, bien nos plaift »  
 Il lor livra, lors le vestirent  
 De lor ordre, & signor'en firent,  
 Et grant maistre & provincial,  
 Par quoi il ont laiffié le val  
 De Povreté par tel aqnel,  
 Et sunt monté en Haut-Orguel.

1. A la note X de ma première édition de Rutebeuf, à la fin du t. 1<sup>er</sup>, j'ai longuement confirmé ces paroles de notre poète par des citations authentiques.

2. *Fautre* : ce n'est point seulement, comme le dit M. de Roquefort, une garniture de selle qui servait à appuyer la lance; le *fautre* ou *faucre* (*fulcrum*) était aussi une pièce d'acier qui se plaçait sur le côté droit de la cuirasse en saillie. Elle avait ordinairement trois pouces ou à peu près de longueur, et servait à supporter la lance. Souvent le *faucre* était muni d'une charnière, de façon à pouvoir se relever à volonté. Son usage ne remonte pas par conséquent au-delà du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, puisqu'il ne peut être antérieur à celui de la cuirasse; mais, comme on trouve le mot *fautre* employé dans nos vieux romans du xii<sup>e</sup> et du xiii<sup>e</sup> siècle, il faut bien en conclure qu'il

Ne vont pas après Dieu tel gent le droit fentier,  
 30 Ainz Diex ne vout avoïr tonel for fon chantier,  
 Ne denier l'un for l'autre, ne blé, ne pain entier ;  
 Et cil font changéor qui vindrent avant ier <sup>1</sup>.

Je ne di pas ce foient li Frère Prefchéor,  
 Ainçois font une gent qui font bon pefchéor,  
 35 Qui prenent tel poiffon dont ils font mengéor :  
 L'en dit léchierres lèche, mès il font mordeor.

Por l'amor Jhéfu-Christ leffièrent la chemise  
 Et priftrent povreté, car l'ordre estoit promise ;  
 Mès il ont povreté glosée en autre guise :  
 40 Humilité fermonent qu'il ont en terre mise.

Il y eut une seconde espèce de fautre, qui fut probablement la poche ou garniture qui retenait la lance sur la selle. L'usage du fautre de cuirasse s'est prolongé jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. En anglais il se nomme *lance rest*, arrêt de la lance. On peut voir un exemple frappant de la forme de cette pièce dans l'armure de Boabdil, reproduite dans mon ouvrage intitulé *l'Armeria real de Madrid*, Paris, 1837.

1. C'est-à-dire qu'ils sont très-riches, car les *changeurs* l'étaient presque tous alors; c'étaient les banquiers de l'époque.

Dès les premiers temps de la monarchie, d'après Grégoire de Tours, nos vieux rois se plaignaient de cet abus. Quand on présentait à Chilpéric un testament en faveur d'un ordre ou d'un établissement religieux, il le cassait en disant : « *Ecce pauper remansit fiscus noster; ecce divitiæ nostræ ad ecclesias sunt translata..... perit honos noster et translatus est ad episcopos civitatum.* »

Je croi bien des preudommes i ait à grand plenté,  
 Mès cil ne font oï fors tant qu'ils ont chanté;  
 Car tant i a orgueil des orguillex enté  
 Que li preudomme en font forpris & enchanté.

45 Honiz foit qui croira jamès por nule chose  
 Que defouz s'imple abit n'ait mauvestié en clofe;  
 Quar tels vest rude robe où félons cuers repose :  
 Li rosiers est poingnanz & l'est fouef la rose.

Il n'a en tout cest mont ne bougre, ne hérite,  
 50 Ne fort popelican, yaudois ne fodomite,  
 Se il vestoit l'abit où papelars f'abite,  
 C'on ne le tenist jà à faint ou à hermite.

Hé, Diex! com vendront or tart à la repentance,  
 S'entre cuer & habit a point de deffevrance!  
 55 Fère leur convendra trop dure pénitance :  
 Trop par aime le siècle qui par ce f'i avance.

Divinitez<sup>1</sup> qui est science espéritable,

1. *Divinitez* : on appelait ainsi la théologie, parce que c'était une science céleste :

Gironne, Bède & Yfidoire  
 Distrent à la Divinité  
 Qu'elle eschivaist leur vanité.

(LA BATAILLE DES VII. ARTS, Ms. 7218, f° 135.)

C'est peut-être dans ce sens qu'il faut entendre ce mot à la strophe troisième de la pièce intitulée : *De la Discorde de l'Université et des Jacobins*.

On l'appelait aussi quelquefois la *haute science*, et

Ont-il torné le dos & f'en font conestable;  
Chascuns cuide estre apostre quant il font à la table;  
60 Mès diex pot<sup>1</sup> fes, apostres de vie plus metable.

Cil Diex qui par sa mort volt la mort d'enfer mordre  
Me vueille s'il li plest, à son amors amordre;  
Bien fai qu'est grant corone, mès je ne fai qu'est ordre,  
Car il font trop de choses qui mult font à remordre.

les docteurs en théologie prenaient le titre de *maîtres en divinité*. — Le Ms. 7615 offre pour variante : « Humilitez qui est, etc. »

1. Il faudrait probablement *pot*.

Explicit des Jacobins.





## Li Diz des Cordeliers <sup>1</sup>.

Ms. 7615.

**S**EIGNEUR, or escoutez; que Diex vos foit  
[amis!  
S'orroiz des Cordeliers commant chafcuns  
[amis  
Son cors à grant martire contre les anemis,  
Qui font plus de .c. foiz le jor à nos tramis.

5 Or escotez avant dont ces gens font venu ?  
Fil à Roi & à conte font menor devenu <sup>2</sup>  
C'au siègle estoient gros, or font ifi venu  
Qu'il font saint de la corde & font tuit lor pié nu.

Il pert bien que leur ordre nostre Sires ama,

1. Cette pièce est assez obscure et son intention particulière n'est pas facile à saisir. Elle semble néanmoins avoir été faite à l'occasion d'une querelle qui eut lieu à propos du changement de domicile des Cordeliers de Paris.

2. L'obscurité générale et le désordre qui régnaient dans cette pièce ne me permettent pas de décider si Rutebeuf parle ici sérieusement : cependant, je serais assez porté à croire qu'il fait allusion à quelques grands personnages devenus *Frères-Mineurs*, c'est-à-dire Cordeliers.

10 Quant saint François<sup>1</sup> tranfi Jéhu-Crist réclama,  
 En .v. leuz, ce m'est vis, le sien cors entama :  
 A ce doit-on favoir que Jhéfu-Criz f'âme a.

Au jor dou jugement devant la grant affise,  
 Que Jhéfu-Criz penra de péchéors justice,  
 15 Saint François aura ceuz qui feront à fa guise :  
 Por ce font Cordelier la gent que je miex prise.

En la corde f'encordent cordée à .iiij. cordons<sup>2</sup>,  
 A la corde f'acordent dont nos descorderons.  
 La descordance acordent des maux que recordons,  
 20 En lor lit se descordent por ce que nos tortons.

Chacuns de nos fe tort de bien fère sanz faille,  
 Chacuns d'aux f'an détort & est en grant bataille;  
 Nos nos faisons grant tort. . . . .  
 Quant chacuns de nos dort chacuns d'aus se travaille.

25 La corde fénefie, là où li neu sont fet,  
 Que le mauffé desfient & lui & tot son fet.  
 Cil qui en aux se fie, fi mal & fi mesfet

1. *Saint François* d'Assise, né en Ombrie vers l'an 1182, est le fondateur de l'ordre des *Frères-Mineurs* ou Cordeliers. On sait que ce dernier nom leur vint de ce que pendant la guerre sainte, Louis IX, après un combat où ils avaient repoussé les infidèles, ayant demandé à qui la victoire était due, on lui répondit que c'était à des gens de *cordes liés*.

2. La ceinture de *corde* des Cordeliers a, en effet, trois nœuds.

Seront, n'en doutez mie, dépecié & desfet.

Menor font apellé li Frère de la corde ;  
 30 Menor vient au premier, chacuns d'aux l'i acorde,  
 Que l'âme viaut fauver ainz que la mors l'amorde,  
 Et l'âme de chacun qu'à lor acort l'acorde.

Se finifie plaint, par Eve se doit-on plaindre <sup>1</sup>.  
 Par Eve fu âme en plaint, Eve fit âme plaindre.  
 35 Quant vint filz dame à point, ne soffri point le poidre,  
 M. a âme de joint dont ève la fit joindre.

Eve en esté va, & en yver par glace <sup>2</sup>,  
 Nus piez por fa viande qu'elle quiert & porchace.  
 Ifi font li Menor, Diex gart que vent ne glace,  
 40 Qui ne chiée empêchié qui ne faille à fa grâce.

Cest roons en O a emmi une espaffe <sup>3</sup>,

1. Il est probable qu'à partir de cette strophe, qui ne fait pas avec la précédente un sens suivi, il y a dans cette pièce une confusion causée par les copistes. Le reste du *Diz* est, en effet, assez obscur et assez difficile à entendre.

2. Il existe dans ces strophes plusieurs jeux de mots sur le mot *ève* pris dans ses diverses acceptions : *Ève*, notre première parente, *ève*, eau du baptême, et *ève*, eau courante.

3. Comme cette strophe est assez bizarre, je crois devoir donner la traduction des trois premiers vers; la voici : « Ce rond, qui est fait en O, a au milieu un espace; le rond, c'est le corps; dedans il y a une place où est un trésor, et ce trésor c'est l'âme, que le démon menace. »



Et roons est li cors; dedenz a une place;  
Tréfor y a : c'est l'âme, que li maufez menace.  
Diex gart le cors & l'âme, maufez mal ne li face!

45 Devant l'epicerie vendent de lor espices <sup>1</sup>,  
Ce font faintes paroles en coi il n'a nul vices :  
Tote lor a fet tørt, & teles au pélices  
Les ont ci pefciez qu'entrer n'ofent ès lices.

La béaffe qui cloche la cloiche dou clochier <sup>2</sup>

1. Je ne sais si ce vers est pris au propre ou au figuré. J'ai cherché dans les histoires de Paris s'il n'y avait pas quelque couvent de Cordeliers situé devant l'*epicerie*; et s'il y avait une *epicerie* comme il y avait une *draperie*; mais je n'ai rien rencontré de satisfaisant.

2. J'avoue franchement que je ne sais pas à quelle querelle des Cordeliers, à quelle circonstance de leur histoire les strophes qui suivent peuvent faire allusion. Ni l'*Histoire des Ordres monastiques*, ni Sauval, ni Félibien, ni les autres écrivains que j'ai été à même de consulter ne m'ont là-dessus fourni de lumières. J'avais cru d'abord qu'il pouvait s'agir ici de quelque dissension entre les Cordeliers et l'abbaye de Saint-Germain, que Rutebeuf aurait désignée en faisant, par un jeu de mots, de la *béaffe* (la domestique) une personnification de l'*abbaye*, qu'il aurait alors écrite *la béaffe*. Les Cordeliers s'étaient, en effet, établis à Paris sur le territoire de cette maison, et dans des lettres de l'évêque de Paris datées du mois de mai 1230, il est dit que l'abbé et les religieux de Saint-Germain ne firent que prêter et non pas donner le lieu et les maisons qu'habitèrent les disciples de saint François, encore à condition que les

50 Fift devant li venir, qui la véift clochier.  
 Ainz qu'elle venift là la covint mout lochier,  
 La porte en fift porter celle qui n'ot Dieu chier.

La béaffe qu'est torte lor a fet mult grant tort :  
 Encore est correciée se fromages estort.

55 A l'apostole alèrent li droit contre le tort,  
 Li droiz n'ot point de droit ne la torte n'ot tort.

L'apostolles lor vofit for ce doner sentence,  
 Car il fet bien que fame de po volentiers tance ;  
 Ainz manda f'il pooit estre sans mésestance,  
 60 L'évesque lor féift là avoir demorance.

L'évesque ot consoil par .iiij. jors ou par .iiiiij. ;  
 Mais fames font noifeufes ; ne pot lor noife abatre  
 Et vit que chacun jor les convenoit combatre :  
 Si juga qu'il alassent en autre leu esbatre.

Cordeliers n'auraient ni cloches (ce qui expliquerait peut-être ce vers de Rutebeuf : *La béaffe qui cloche, etc.*), ni cimetière, ni autel consacré, etc. Il fut en outre stipulé que, si les Frères-Mineurs allaient s'établir en un autre lieu, la place qui leur avait été accordée, avec tous les bâtiments que l'on y avait élevés, demeurerait en propriété à l'abbaye, ce qui expliquerait également cette strophe : *Dortor et refretor, etc.* ; mais, en y regardant de plus près, j'ai vu que bien des circonstances, la date surtout, contrariaient cette hypothèse. Je ne puis donc mieux faire que d'abandonner l'énigme obscure que présente cette pièce à l'intelligence et à la sagacité du lecteur.

65 Dortor & refretor avoient, belle yglife,  
 Vergiés, praiiaux & troilles<sup>1</sup>, trop biau leu à devife,  
 Or dit la laie gent que c'est par convoitise  
 Qu'il ont fe leu leffié & autre place prise.

Se cil leuz fust plus biaux de celi qu'il avoient,  
 70 Si le poift-on dire, mais la fole gent voient  
 Que lor leus laiffent cil qui desvoiez avoient  
 Por oster le péchié qui en tel leus avoient.

En ce leu faifoit-on péchié & grant ordurè ;  
 A l'offeil ont éu mainte parole dure,  
 75 Mais Jhéfu-Criz li rois qui toz jors règne & dure  
 Si conduife celui qui les i fit conduire.

La coe dou cheval desfant la beste tote,  
 Et c'est li plus vilz membres & la mouche la doute  
 Nos avons euz ès testes, & fi ne véons gote.

80 Se partout avoit ève, tiex buvroit qu'à foi,  
 Vos vééz, li navrez viaut le mire<sup>2</sup> lez foi,  
 Et nous qui fons navré chacun jor endroit foi,  
 N'avons cure dou mire, ainz nous morons de foi.

Là déuft estre mire là où font li plaié,  
 85 Car par les mires font li navré apaié.

1. *Troilles*, treilles.
2. *Mire*, médecin.

Menor font mire & nous fons par eus apaié,  
 Por ce font li Menor en la vile avoié.

Ou miex de la cité doivent tel gent venir,  
 Car ce qui est ofcur, font-il cler devenir,  
 90 Et si font les navrez en fenté revenir;  
 Or la véut la béesse de la vile banir.

Et méssires YTIERS, qui réfu nez de Rains<sup>1</sup>,  
 Ainz dit que mangeroit ainçois fuielles & rains,  
 Que fussent en f'eiglises confessor par meriens,  
 95 Et que d'aler à paie auroit lassé les rains.

Bien le déust sofrir; mès YTIERS li prestres,  
 Paranz a & parentez mariez à grant festes;  
 Des biens de fainte Yglise lor a achetez bestes:  
 Li biens espéritiex est devenuz terrestres.

<sup>1</sup>, Quel était ce *Messire Ytiers, né de Reims*? Je n'ai pu trouver là-dessus aucun renseignement.

Explicit des Cordeliers.





Des Béguines,  
Ou ci encoumence  
Li Diz des Béguines<sup>1</sup>.

Mss. 7615, 7633.

**E**N riens que Béguine die  
N'entendeiz tuit se bien non ;  
Tot est de religion  
Quanque hon trueve en sa vie.  
5 Sa parole est prophécie ;  
S'ele rit, c'est compaignie ;  
S'el' pleure, dévociion ;  
S'ele dort, ele est ravie ;

1. Cette pièce est imprimée dans le tome II des *Fabliaux* de Méon, pages 37 et 38, à la fin d'une dissertation *sur les étymologies* due à Barbazan, lequel a joint au texte une traduction littérale, par laquelle, dit-il, « on verra combien il est difficile d'approcher de la beauté de l'original. » Cette pièce est, en effet, remarquable par la finesse de son ironie et par la pensée qui y préside. J'ajouterai cependant que tout le monde n'a pas traité les *Béguines* aussi durement que Rutebeuf. Thomas de Cantimpré parle de leurs mœurs avec éloges et s'étend beaucoup sur leur piété; mais un écrivain postérieur, Villon, les a fort

S'el fonge, c'est vifion ;  
 10 S'ele ment, non créeiz mie.

décriées en leur faisant dans son testament le legs que voici :

ITEM, aux frères mendiants,  
 Aux dévotes & aux BÉGUINES,  
 Tant de Paris que d'Orléans.  
 • Tant turlupins, tant turlupines,  
 De graffes foupes jacobines.

Ce qui veut dire, d'après un vieux CUISINIER FRANÇOIS : « un potage fait avec de la chair de perdrix et de chapon rôtis, désossés, et hachés bien menu avec du bouillon d'amande qu'on verse sur du pain bien mitonné et sur un lit de fromage, etc. »

M. Paulin Paris dit que cette pièce « est une véritable chanson. » Soit ! mais ces deux seuls *Diŕ* de Rutebeuf qui portent ce nom dans les manuscrits, sont la *chanson de Puille* et la *chanson des Ordres*. Quant au *Diŕ des Béguines*, je trouve qu'il a beaucoup plus d'analogie par la forme et par le fond, avec la fine satire intitulée : « *C'est de BricheMER* » qu'avec tout autre genre de compositions. J'ajoute qu'il ne présente pas, comme la *chanson des Ordres*, ce qui semble si nécessaire à la chanson : — le refrain.

Un mot encore à ce sujet. Il est surprenant que Rutebeuf, qui était avant tout un poète spirituel, primesautier de vive allure, ne nous ait pas laissé quelques chansons : cela allait à son caractère et à la tournure de son talent. Les chansons badines ou bouffonnes, érotiques mêmes, étaient d'ailleurs très à la mode au XIII<sup>e</sup> siècle, et Thibault de Champagne, à lui seul, nous en a laissé plus de soixante. L'abstention de Rutebeuf est d'autant plus regrettable, que, selon Daunou, et c'est aussi notre avis, « les chansons françaises du XIII<sup>e</sup> siècle soutiennent avantageusement

Se Béguine se marie,  
 S'est fa converfacions;  
 Ces veulz, fa prophécions  
 N'est pas à toute fa vie <sup>1</sup>.  
 15 Cest an pleure & cest an prie,  
 Et cest an pânrra baron <sup>2</sup>.  
 Or est Marthe, or est Marie;  
 Or se garde, or se marie,  
 Mais n'en dites se bien non :  
 20 Li Rois no fofferroit mie.

le parallèle avec les chansons provençales du même temps : les idées y sont plus ingénieuses, l'expression des sentiments y est plus simple, et, par conséquent, plus vraie. »

1. Villon a encore dit de nos religieuses avec sa malice ordinaire :

Et puis après foubz les courtines  
 Parler de contemplation

Leur couvent était situé rue des Barrés, n° 24. On l'a nommé depuis l'*Ave-Maria* Il fut bâti sur un emplacement acheté par saint Louis à Étienne, abbé de Tiron.

2. *Baron*, mari.

Explicit des Béguines.





Des Règles,

ou

C'est li Diz des Règles.

Mss. 7218, 7633.

**D**USQU'IL covient vérité tère,  
De parler n'ai-je mès que fère :  
Vérité ai dite en mains leus  
(Or est li dires périlleux <sup>1</sup>)

5 A cels qui n'aiment vérité,  
Qui ont mis en auctorité  
Tels choses que metre n'i doivent.  
Aussi nous peinent & deçoivent  
Com li gorpis <sup>2</sup> fet les oisiaus.  
10 Savez que fet li damoisiaus :  
En terre rouge se toueille,  
Le mort fet & la forde oreille ;

1. On pourrait inférer de ce passage et de plusieurs autres de Rutebeuf, que ses hardiesses, qui souvent n'épargnaient même pas le roi, lui avaient peut-être attiré quelque châtement et qu'il en avait gardé un souvenir amer.

2. Ms. 7633. VAR. vuerpyz (le renard).



- Si vienent li oïfer des nues,  
 Et il aime mult lor venues,  
 15 Quar il les ocist & afole <sup>1</sup>,  
 Auzi vous di à brief parole  
 Cil nous ont mort & afole  
 Qui paradis ont acolé.  
 A cels le donent & délivrent  
 20 Qui les aboivrent & enyvrent  
 Et qui lor engressent les pances  
 D'autrui chatels, d'autrui substances,  
 Qui font, espoir, bougre parfet,  
 Et par paroles & par fet,  
 25 Ou userier mal & divers,  
 Dont el fautier nous dit li vers  
 Qu'il font jà dampné & perdu.  
 Or ai le fens trop esperdu.  
 S'autres paradis porroit estre  
 30 Que cil qui est le roi célestre,  
 Quar à celui ont-il failli  
 Dont en la fin font mal bailli <sup>2</sup>.

## 1. La fontaine a dit :

• Le galant fait le mort et du haut d'un plancher  
 Se pend la tête en bas... »

## 2. Le Ms. 7633 offre les variantes qui suivent:

Dont il font mort & mal bailli:  
 Mais il croient ces ypocrites  
 Qui ont les enseignes escrites  
 Einz visages d'estre preudomme,  
 Et li font tel com je les nomme.  
 Halas! qui porroit Deu avoir, etc.

Qui porroit paradis avoir  
 Après la mort por son avoir,  
 35 Bon feroit embler & tolr;  
 Mès il les covendra boillir  
 Ou puis d'enfer sanz ja réembre :  
 Tel mort doit l'en douter & criembre.  
 Bien font or mort & avuglé,  
 40 Bien font or fol & desjuglé,  
 S'ainfi se cuident délivrer.  
 Au mains fera Diex au livrer  
 De paradis, qui que le vende.  
 Je ne cuit que saint Pières rende  
 45 Ouan les clez de paradis;  
 Et il i metent .x. & .x.  
 Cels qui vivent d'autrui chaté  
 Ne l'ont or bien cist achaté.  
 S'on a paradis por fi pou,  
 50 Je tieng por bareté saint Pou,  
 Et fi tieng por fol & por nice  
 Saint Luc, saint Jaque de Galice,  
 Qui l'en firent martirier,  
 Et saint Pierre crucefier<sup>1</sup> !

1. Un troubadour, Raymon de Castelnaü, a exprimé en d'autres termes la même pensée : « Si Dieu, dit-il, veut que les Moines-Noirs soient sans égaux pour bien manger et pour tenir des femmes, les Moines-Blancs pour des bulles mensongères, les Templiers et les Hospitaliers pour leur orgueil, et les chanoines pour prêt à usure, je tiens pour bien fous saint Pierre et saint André qui souffrirent pour Dieu tant de tourments, puisque tous arrivent au même salut. »

55 Bien pert qu'il ne furent pas fage,  
 Se paradis est d'avantage ;  
 cil fi rementi forment  
 Qui dist que peine ne torment  
 Ne font pas digne de la grâce  
 60 Que Dieu par sa pitié nous face.  
 Or avez la première règle  
 De cels qui ont guerpi le siècle.

La seconde vous dirai-gié :  
 Nostre prélat font enragié,  
 65 Si font décrestifre & devin.  
 Je di, por voir, non pas devin  
 Qui por paor à mal se ploie,  
 Et à malfetor se fouploie,  
 Et por amor vérité leffe :  
 70 Qui à ces .ij. choses se pleffe,  
 Si maint bone vie en cest monde,  
 Qu'il a failli à la seconde.  
 Je vis jadis<sup>1</sup>, si com moi samble  
 Xxiiiij. prélas enfamble,  
 Qui par acort bon & léal,  
 76 Et par conseil fin & féal,  
 Firent de l'Université,  
 Qui est en grant averfite,

1. Le mot *jadis* qui se trouve dans ce vers montre que cette pièce a été composée à quelques années de distance du *conseil* dont il est parlé dans les vers qui suivent, c'est-à-dire probablement de 1258 à 1260.

- Et des Jacobins bone acorde <sup>1</sup>.  
 80 Jacobins rompirent la corde :  
 Ne fu lors bien nostre créance,  
 Et nostre loi en grant balance,  
 Quant les prélaz de sainte Yglise  
 Defmentirent toz en tel guise.  
 85 N'orent-ils lors assez vesçu,  
 Quant l'en lor fist des boches cu,  
 C'onques puis n'en firent clamor ?  
 Le preudomme DE SAINT-AMOR,  
 Porce qu'il sermoit le voir.  
 90 Et le difoit par estvoir,  
 Firent tantost femondre à Romme  
 Quant la cort le trova preudomme,  
 Sanz mauvaiſtié, sanz vilain cas.  
 Sainte Yglise, qui tel cler as,  
 95 Quant tu le leffas escillier

1. Le concile de Paris, tenu en 1256 à propos du meurtre commis en la personne du chantre de l'église de Chartres, et dans lequel on s'occupa en même temps de l'affaire de Guillaume de Saint-Amour et des Jacobins. (Voyez la note de la page 89 de la complainte de *Guillaume de Saint-Amour*.) Ce concile était présidé par Henry, archevêque de Sens, à la tête de cinq autres prélats, Guillaume, évêque d'Orléans, Renaud de Paris, Gui d'Auxerre, Nicolas de Troyes, et Aleaume, évêque de Meaux. La sentence des quatre archevêques, membres du concile, dont l'un fut plus tard proclamé saint, fut cassée par le pape Alexandre IV, à la requête des Jacobins, à ce qu'on crut, mais cela n'est pas certain.

- Te péùst-tu miex avillier <sup>1</sup> ?  
 Et fu baniz sanz jugement :  
 Ou cil qui à droit juge ment,  
 Ou encor en prendra vengeance ;  
 100 Et si cuit bien que jà commance.  
 La fin du fiècle est mès prochiene :  
 Encor est ceste gent si chiene !  
 Quant .i. riche homme vont entor,  
 Seignor de chafstel ou de tor,  
 105 Ou userier ou clerc trop riche,  
 Qu'il aiment miex grant pain que miche,  
 Si font tuit seignor de léenz :  
 Jà n'enterront clerc ne lai enz  
 Qu'il ne'f truisent en la meson ;  
 110 A ci granz seignors sanz refon.  
 Quant maladie ces genz prent  
 Et confcience les reprent,  
 Et anemis les hafte fort  
 Qui jà les voudroit trover mort,  
 115 Lors si metent lor testament  
 Sor cele gent, que Diex ament.  
 Puisqu'il font saisi & vestu,  
 La montance d'un seul festu  
 N'en donront jà puis por lor âme :  
 120 Ainsî requet qui ainsî fame.  
 Sanz avoir cureur ont l'avoir,

1. Ces vers démontrent que cette pièce fut composée avant le retour de Guillaume de Saint-Amour et pendant qu'il était encore en exil, c'est-à-dire avant 1260.

- Et li curez n'en puet avoir  
 S'à paine non du pain por vivre,  
 Ne achater .i. petit livre
- 125 Oû il puisse dire complies;  
 Et cil en ont pances emplies,  
 Et bibles & fautiers glofez,  
 Que l'en voit cras & reposez.  
 Nus ne puet favoir lor couvaine
- 130 Je n'en fai c'une feule vaine:  
 Il vuelent fère lor voloïr,  
 Cui qu'en doie le cuer doloïr;  
 Il ne lor chaut, mès qu'il lor plèse,  
 Qui qu'en ait paine ne mefese.
- 135 Quant chiés povre provoïre vienent,  
 Oû pou sovent la voie tienent  
 S'il n'i a rivièrre ou vingnoble,  
 Lors font si cointe & font si noble  
 Qu'il fable que ce foient roi.
- 140 Or covient por elz grant aroï  
 Dont li povres hom est en trape;  
 S'il devoit engagier sa chape<sup>1</sup>,  
 Si covient-il autre viande  
 Que l'Esçription ne commande.
- 145 S'il ne font péu sanz défaut,  
 Se li prestres de ce défaut,

1. Il paraît que ce qui avait lieu dans les rangs inférieurs du clergé se pratiquait aussi de pape à évêque. On lit à peu près la même chose dans le continuateur de Guillaume de Nangis à propos des voyages de Clément V.

Il ert tenuz à mauvès homme,  
 S'il valoit saint Piere de Romme ;  
 Puis lor covient laver les james <sup>1</sup>.  
 150 Or i a unes fimples fames  
 Qui ont envelopé les cols,  
 Et font barbées comme cols <sup>2</sup>,  
 Qu'à ces saintes genz vont entor,  
 155 Tolir saint Pière se baillie ;  
 Et riche fame est mal baillie  
 Qui n'est de tel corroie çainte :  
 Qui plus bèle est, si est plus sainte.  
 Je ne di pas que plus en facent <sup>3</sup>,  
 160 Mès il samble que pas n'es hacent ;  
 Et saint Bernars dist, ce me samble :  
 « Converfer homme & fame en samble  
 Sanz plus ouvrer felonc nature,  
 C'est vertu si nète & si pure  
 165 (Ce tefmoingne bien li escriz)  
 Com de ladre fist Jhésus-Christ ! »  
 Or ne fai-je ci sus qu'entendre.  
 Je voi si l'un vers l'autre tendre  
 Qu'en .i. chapéron a .ij. testes,  
 170 Et il ne font angles ne bestes.

1. Ms. 7633. VAR. jambes.

2. Les Béguines, qui avaient le cou enveloppé de la coiffure qui a pris son nom de leur ordre (béguin), ou qui le lui a donné.

3. Voyez pour ce reproche *Li Diz des Béguines* et la onzième strophe de *La Chanson des Ordres*.

Amis se font de sainte Yglise,  
Por ce que en plus bèle guise  
Puissent sainte Yglise sozmettre,  
Et por ce nous dit ci la lettre :  
173 « Nule dolor n'est plus fervant  
Qu'ele est de l'anemi fervant. »  
Ne fai que plus briefment vous die :  
Trop s'ons en péreilleuse vie.

Expliciunt les Règles.







Renart le Bestourné,  
Ou si encoumece  
Si Diz de Renart le Bestournei<sup>1</sup>.

Mss. 7218, 7615, 7633.

**R**ENARS est mors, Renars est vis,  
Renars est ors, Renars est vils,  
Et Renars règne;  
Renars a mult régné el règne;

1. La signification de cette pièce et même son simple titre ont beaucoup tourmenté jusqu'ici la plupart des érudits qui se sont occupés de Rutebeuf. Legrand-d'Aussy, tome V<sup>e</sup> des *Notices des Manuscrits*, dit qu'après avoir lu et relu Renart de Bestourné avec la plus grande attention, il lui a été impossible d'y rien comprendre.

Cette opinion, de la part d'un homme qui s'est montré souvent très-judicieux à l'endroit de notre ancienne littérature, m'étonne d'autant plus qu'il n'est pas difficile, à la première lecture, d'apercevoir dans *Renart le Bestourné*, une satire où l'auteur attaque à la fois le roi et les courtisans.

Quant au mot *Bestourné*, il est impossible que Legrand d'Aussy n'en ait pas compris le sens. Ce mot se rencontre fréquemment dans notre ancienne

5 Bien i chevauche à lasche regne,  
 Col estendu.  
 L'en le devoit avoir pendu  
 Si com je l'avoie entendu,

langue et signifie *doublement changé, métamorphosé*. Il est employé par Rutebeuf à différentes reprises. (Voy. sa pièce de *La Vie dou monde*, où il s'en sert deux fois.)

Daunou n'a pas été moins sévère que Legrand d'Aussy pour cette pièce, car il a dit d'elle: « Rutebeuf a fait un *le Renart le Bestourné*, apparemment *le mal tourné*. Ce n'est pas son meilleur ouvrage. C'est un vrai tissu d'équivoques souvent obscures. »

Selon moi (telle est l'explication que je hasardais dans ma première édition de Rutebeuf), les premiers traits satiriques de *Renart le Bestourné* tombent directement sur Thibaut, roi de Navarre, qui, possédant la Brie et la Champagne (que Rutebeuf appelle *le Vignoble*), était en quelque sorte sire de tout l'avoir de monseigneur Nobles, c'est-à-dire du Roi, car, dans le *Roman du Renart*, ce mot désigne le Roi des animaux.

Le reste de la satire s'applique évidemment, disais-je, à d'autres grands seigneurs que gouvernait saint Louis; mais lesquels Rutebeuf a-t-il voulu désigner par tel ou tel nom? — C'est ce qu'il serait assez difficile de dire. Ainsi *Roneaus* (le chien dans le *Roman du Renart*) est-il le comte de la Marche ou tout autre? — *Isengrins* (le loup), cache-t-il le duc de Bourgogne ou celui de Bretagne? — *Bernars* (l'âne) est-il l'évêque de Paris ou légat du pape? — Les allusions de Rutebeuf sont trop vagues pour qu'elles puissent aujourd'hui servir de base à autre chose qu'à des conjectures; mais évidemment le poète a voulu signaler quatre seigneurs de la cour et du conseil de Louis IX,

Mès non a voir :

- 10 Par tens le porrez bien favoir.  
Il est fîres de tout l'avoir  
Monfeignor Noble,

sans oser toutefois, par prudence, les désigner d'une façon trop ostensible.

J'ajoutais : « Comme dans toute la pièce l'auteur emploie le temps présent, et que tout semble y indiquer qu'il parle de personnages existants, est-ce à dire qu'elle fut écrite du vivant de Thibaut de Navarre? — Je ne le crois pas. Thibaut mourut en 1248, et nous n'avons rien de Rutebeuf qui remonte à cette époque. Thibaut ne put jamais, en outre, s'enrichir à Constantinople, puisqu'il n'y fut pas, etc. Je regarde donc comme établi que Rutebeuf a seulement voulu citer Thibaut comme type, et désigner en général, par le mot *Renart*, les hauts personnages qui lui ressemblaient. »

L'historien spécial de saint Louis, M. le comte de Villeneuve, membre de l'Académie des inscriptions, consulté par moi au sujet de *Renart le Bestourné*, me répondit que le sens de la pièce lui paraissait fort clair à la façon des *centuries* de feu Michel Nostradamus que Dieu absolve! Non qu'on doive voir en elle un coq-à-lâne, mais parce qu'elle fait allusion à des faits sur lesquels l'histoire n'a donné aucun jour.

Depuis lors, M. P. Paris, dans son travail sur Rutebeuf (t. XX de *l'Hist. littér. de la France*), a proposé une autre explication qui prolongerait trop, selon moi, la vie de notre trouvère. « En admettant, dit le savant académicien, que l'intention du poète soit de rappeler les habitudes de Philippe-le-Hardi, les énigmes de *Renart Bestourné* disparaîtront, et tout y fera naître notre intérêt comme pouvant venir en aide aux indi-

Et de la Brie & du vingnoble  
 Renars fift en Constantinoble  
 15 Bien ses aviaus,  
 Et en cases <sup>1</sup> & en caviaus.  
 N'i laiffa vaillant. ij. naviaus  
 L'emperéor,

cations historiques assez obscures pour ce règne. Rappelons les traits les plus saillants de cette satire. Renart, dit Rutebeuf, n'est pas mort. Il est maître des domaines royaux et des terres voisines. Il a ruiné l'empire grec; l'empereur lui-même s'était vu presque réduit à l'état de misérable pêcheur. Oh! que ne sait le roi Noble comme on le blâme de la confiance qu'il lui prodigue! C'est Renart qui lui a persuadé d'éconduire ses amis et de fermer son hôtel, même aux grands jours de fêtes, comme s'il devait craindre de voir les denrées enchérir. Quelques traîtres décident de tout aujourd'hui. Admirable société pour un roi que des gens effrayés de tout! Quand Mgr Nobles est à table, ils font un désert autour des mets, tant ils craignent qu'on ne leur ravisse les profits de l'hôtel! Heureusement il nous reste un espoir, c'est que Dieu leur enverra la récompense qu'ils cherchent, la seule qu'ils méritent. — la corde. »

M. Paris rapproche ensuite de ces paroles un passage d'une chronique inédite (ms. de la Bibl. nat., n° 8396) sur Philippe-le-Hardi, qui correspond parfaitement au thème du poète. On sait, d'ailleurs, que Pierre de la Brosse, ancien barbier de saint Louis, devenu ministre, en butte à la haine de tous les barons et les grands, fut pendu au gibet de Montfaucon. J'ai même publié sa *Complainte* il y a quelques années.

1. Le Ms. 7615 dit *caves*.

- Ainz en fist povre péchéor;  
20 Par pou ne le fist peschéor  
Dedenz la mer.  
Ne doit l'en bien Renars amer  
Qu'en Renars n'a fors que l'amer;  
C'est sa droiture.
- 25 Renars a mult grand norreture;  
Mult en avons de sa nature  
En ceste terre.  
Renars porra movoir tel guerre  
Dont mult bien se porroit soufferre
- 30 La régions.  
Mefires Nobles li lyons  
Cuide que sa sauvacions  
De Renart viegne.  
Non fet voir; de Dieu li foviegne
- 35 Ainçois dout qu'il ne l'en aviegne  
Domage & honte.  
Se Nobles savoit que ce monte  
Et les paroles que l'en conte  
Parmi la vile,
- 40 Dame Raimborc, dame Poufile<sup>1</sup>  
Qui de lui tienent lor concile,  
Çà .x. çà vint,  
Et dient c'onques mès n'avint  
N'onques à franc cuer ne fovint
- 45 De tel geu faire;

1. Ces personnages figurent dans le *Roman du Renart*.

Bien li déuft membrer de Daire <sup>1</sup>  
 Que li sien firent à mort traire  
 Par l'avarice.  
 Quant j'oi parler de si lait visce,  
 50 Par foi toz li cuers m'en hérice  
 De duel & d'ire  
 Si fort que je ne sai que dire ;  
 Quar je voi roiaume & empire  
 Trestout enfamble.  
 55 Que dites-vous ? que il vous samble  
 Quant mesires Nobles deffamble  
 Toutes fes bestes,  
 Qu'ils ne puéent metre lor testes  
 Aus bons jors ne aus bones festes  
 60 En sa meson ;  
 Et se n'i fet nule refon  
 Fors qu'il doute de la feson,  
 Que n'enchiériffe ;  
 Mès ja de ceste anée n'isse,  
 65 Ne mès coustume n'establisse  
 Qui ce brassa !  
 Quar trop vilain fet embrça :  
 Roneaus <sup>2</sup> li chiens le porchaça  
 Avoec Renart.  
 70 Nobles ne fet engin ne art  
 Ne c'uns des afnes de Sénart

1. *Daire*; il devrait bien se souvenir de Darius.

2. Ms. 7633. VAR. Roniaux. — Ms. 7615, VAR. Rooniaux (le chien dans le *Roman du Renart*).

Qui busche porte ;  
 Il ne fet pas de qu'est fa porte.  
 Por ce fet mal qui li enorte  
 75       Se tout bien non.  
 Des bestes orrez ci le non  
 Qui de mal fère ont le renon  
           Tofjours éu.  
 Mult ont grevé, mult ont néu ;  
 80 Aus feignors en est mechéu  
           Et il f'en passent.  
 Afez emblent ; afez amassent ;  
 C'est merveille qu'il ne se lassent.  
           Or entendez  
 85 Com Nobles a les iex bendez,  
 Et se fon ost estoit mandez  
           Par bois, par terre <sup>1</sup>,  
 Où porroit-il trover ne querre <sup>2</sup>  
 En qui il se fiait de guerre  
 90       Se mestier ière ?  
 Renars porteroit la banière,  
 Roneaus, qu'à toz fet laide chière,  
 Feroit la bataille première,

1. Ms. 7615. VAR. par mer.

2. Les six vers qui suivent sont tronqués dans le Ms. 7615. Ces altérations au texte primitif n'ont rien d'étonnant, car, bien que l'écriture de ce manuscrit soit du XIII<sup>e</sup> siècle, la copie de *Renart le Bestourné* et celle de *l'Évangile des Femmes*, petite pièce satirique fort spirituelle que j'ai donnée dans mon recueil intitulé *Jongleurs et Trouvères*, y sont d'une main postérieure qui décèle environ le XV<sup>e</sup> siècle.

O foi nului.  
 95 Bien <sup>1</sup> vous puis dire de celui  
 Jà nus n'aura honor de lui  
 De par servise.  
 Quant la chose feroit emprise,  
 Yfengrins, que chascuns desprise,  
 100 L'ost conduiroit;  
 Où se devient, il l'enfueroit.  
 Bernart l'afne les déduiroit <sup>2</sup>  
 O sa grant croiz.  
 C'il .iiij. font fontaine & doiz,  
 105 C'il .iiij. ont l'otroi & la voiz  
 De tout l'osté.  
 La chose gift for tel costé  
 C'onques rois de bestes n'ot té  
 Le bel aroi.  
 110 Cist font bien mesnie de roi;  
 Il n'aiment noïse ne desroi  
 Ne grant murmure.  
 Quant mesires Nobles pasture  
 Chascuns s'en ist de sa pasture <sup>3</sup>;  
 115 Nus n'i remaint;  
 Par tens ne saurons où il maint.  
 Jà autrement ne se demaint  
 Por querre avoir,  
 Qu'il en porra assez avoir,  
 120 Et cil ont assez de favoir

1. Ms. 7633. VAR. tant.

2. Ms. 7615. VAR. conduiroit.

3. Ms. 7615. VAR. closture.



Qui font son conte.  
 Bernars gete, Renars mesconte :  
 Ne connoissent honor de honte ;  
 Roneaus' abaie,  
 125 Et Yfengrins pas ne f'esmaie.  
 Le seau porte troupt qu'il paie <sup>1</sup>,  
 Gart chafcuns foi :  
 Yfengrins a .i. filz o foi  
 Qu'à toz jors de mal fère foi ;  
 130 Sa non Primaut.  
 Renars .i. qui a non Grimaut.  
 Poi lor est comment ma rime aut <sup>2</sup>,  
 Mès que mal facent,  
 Et que toz les bons us effacent.  
 135 Diex lor otroit ce qu'il porchacent !  
 S'auront la corde,  
 Lor ouvraingne bien f'i acorde,  
 Quar il font sanz miséricorde  
 Et sanz pitié,  
 140 Sanz charité, sanz amistié.  
 Monfeignor Noble ont tuit getié  
 De bons ufages :  
 Ses ostex samble uns reclufages.  
 Afez font paier de mufages  
 145 Et d'avaloingues  
 A ces povres bestes lontaingnes  
 A cui il font de granz esfoingnes.

1. Ms. 7633. VAR. Le séel porte tropt que il paie.

2. Ms. 7615. VAR. Pou si leur est coument mat  
 ault (aille).

Diex les confonde  
 Qui fires est de tout le monde !  
 150 Et je r'otroi que l'en me tonde  
     Se maus n'en vient;  
 Quar d'un proverbe me sovient,  
 Que l'en dit : *Tout pert qui tout tient* :  
     C'est à bon droit.  
 155 La chose gift for tel endroit  
 Que chascune beste voudroit  
     Que venist l'Once <sup>1</sup>.  
 Se Nobles copoit à la ronce  
 De mil n'est pas .i. qui en gronce,  
 160 C'est voirs sanz faille :  
 L'en feusche guerre & bataille,  
 Il ne me chaut, mès que bien n'aille.

1. L'Once, l'ours, dans le *Roman du Renart*.

**Explicit Renart le Bestorné.**





Du Pharisien,  
ou  
C'est d'Ypocrisie.

Mss. 7218, 7615, 7633.

**S**EIGNOR qui Dieu devez amer,  
En qui amor n'a point d'amer,  
Qui Jonas garda en la mer  
Par grant amor  
5 Les .iiij. jors qu'il i fist demor,  
A vous toz faz-je ma clamor  
D'Ypocrisie  
Cousine germaine Hérésie,  
Qui bien a la terre faisie;  
10 Tant est grant dame  
Qu'ele en enfer metra mainte âme.  
Maint homme a mis & mainte fame  
En sa prison :  
Mult l'aime-on & mult la prise-on ;  
15 Ne puet avoir los ne pris hom  
S'il ne l'oneure :  
Honorez est qu'à li demeure,

- Grant honor a, ne garde l'heure ;  
 Sanz honor est qui li cort seure <sup>1</sup>
- 20       En brief termine.  
 Gêfir foloit en la vermine ;  
 Or n'est mès hom qui ne l'encline  
           Ne bien créanz,  
 Ainz est bougres & mefcréanz.
- 25       Ele a jà fet toz recreanz  
           Ses averfaires.  
 Ses anemis ne prife gaires,  
 Qu'ele a baillis, provos & maies,  
           Et fi a juges,
- 30       Et de deniers plaines fes huges,  
 Si n'est cité où n'ait refuges  
           A grant plenté ;  
 Partout fet mès sa volenté :  
 Ne la retient Nonoffenté <sup>2</sup>
- 35       N'autre justife :  
 Le fiècle gouverne & justice.  
 Refons est quanqu'ele devife,  
           Soit maus, soit biens.  
 Ses ferjanz est Justinien,
- 40       Et toz canons & Graciens.  
           Je qu'en diroie ?  
 Bien puet lier & fi desfloie.

1. Ces trois vers sont l'équivalent de cette pensée moderne :

Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis.

2. Terme de jurisprudence (le nonobstant des arrêts) que l'auteur personnifie.

S'en .i. mauvès leu enfaillioie,  
 Ne puet el estre.  
 45 Or vous vueil dire de fon estre,  
 Qui font si feignor & si meiftre  
 Parmi la vile :  
 Diex les devife en l'Évangile,  
 Qui n'est de barat ' ne de guile,  
 50 Ainz est certaine :  
 Granz robes ont de fimple laine<sup>1</sup>,  
 Et fi font de fimple couvaine ;  
 Simplement chascuns se demaine.  
 Color ont fimple & pâle & vaine,  
 55 Simple viaire,  
 Et font cruel & de put'aire  
 Vers cels à cui ils ont afaire  
 Plus que lyon  
 Ne lyepart, ne escorpion.  
 60 N'i a point de relegion,  
 C'est sanz mesure ;  
 Itel gent, ce dist l'Esriture,  
 Nous metront à desconfiture ;  
 Car vérité,  
 65 Pitié & foi & charité,  
 Et larguèce & humilité  
 Ont ja fous mise ;

1. Ms. 7633. VAR. truffe (tromperie) d'où *tartuffe*, trois fois trompeur.

2. Ceci est évidemment une allusion aux ordres mendiants, ainsi que le prouve, d'ailleurs, la suite de la pièce.

Et maint postiau de sainte Yglise,  
 Dont li uns pleste & l'autres brife,  
 70 Ce voit-on bien,  
 Contre li ne valent mès rien <sup>1</sup>.  
 Les plufors fist de son merrien <sup>2</sup>,  
 Si l'obéissent,  
 Nous engingnent & Dieu traissent;  
 75 S'il fust en terre il l'océissent,  
 Quar il ocient  
 La gent qui vers aus s'umelient.  
 Affez font el que il ne dient :  
 Prenez-i garde.  
 80 Ypocrisie la renarde,  
 Qui defors uint & dedenz larde,  
 Vint ou roiaume;  
 Toft ot trouvé frère Guillaume,  
 Frère Robert & frère Aliaume,  
 85 Frère Giefroi,  
 Frère Lambert, frère Lanfroi <sup>3</sup>;  
 N'estoit pas lors de tel effroi,  
 Mès or l'effroie.  
 Tel cuide-on qu'au lANGE se froie  
 90 Qu'autre chose a souz la corroie,

1. Ceci pourrait bien être une allusion à Guillaume de Saint-Amour.

2. *Merrien* : voyez pour ce mot une des notes de la pièce intitulée *L'Etat du Monde*.

3. Je ne crois pas que ces noms s'appliquent spécialement à telles ou telles personnes; je pense qu'ils ont été imaginés par Rutebeuf pour désigner les ordres religieux.

Si com je cuit<sup>1</sup> :  
 N'est pas tout or quanqu'il reluit.  
 Ypocrisie est en grant bruit ;  
 Tant a ouvré,  
 95 Tant se font li sien aouvré,  
 Que par engin ont recouvré  
 Grant part el monde.  
 N'est mès nus tels qui la responde  
 Que maintenant ne le confonde  
 100 Sans jugement<sup>2</sup> ;  
 Et par ce véez plainement  
 Que c'est contre l'avènement  
 A Antecrist.  
 Ne croient pas le droit<sup>3</sup> escript  
 105 De l'Évangile Jezu-Crist  
 Ne ses paroles :  
 En leu de voir dient frivoles,  
 Et mençonges vaines & voles  
 Por decevoir  
 110 La gent, & por apercevoir  
 S'à pièce voudront recevoir  
 Celui qui vient,

<sup>1</sup> Voici cette phrase traduite littéralement : « Il y a tel dont on pense qu'il se frotte au drap de laine, qui a quelque autre chose sous la ceinture, comme je le pense. » C'est une attaque contre les Jacobins, qui, d'après leurs statuts, ne devaient pas porter de chemise.

<sup>2</sup> Ces mots *sans jugement* pourraient bien être une allusion à l'histoire et à l'exil de Guillaume de Saint-Amour.

<sup>3</sup> Ms. 7615. VAR. vrai.

248

DU PHARISIEN.

Que par tel gent venir covient;  
Quar il vendra, bien m'en soyient,

115

Par ypocrates ;  
Les prophécies en font escrites :  
Or vous ai tel gent descrites.

**Explicit du Pharisien,  
ou de l'autre Dist d'Ypocrisie.**

FIN DU PREMIER VOLUME.







## TABLE

### DU PREMIER VOLUME.

	Pages.
NOTICE SUR RUTEBEUF.....	v
C'est de la povretei Rutebuef.....	1
Le mariage Rustebeuf.....	5
La complainte Rutebeuf, ou Ci encoumence la complainte Rutebuef de fon œul, ou Ci en- coumence le dit de l'ueil Rustebeuf.....	13
C'est la paiz de Rutebués, ou La prièrę Rutebuef.	22
De la griesche d'yver.....	26
La griesche d'esté. ....	33
La mort Rustebeuf, ou Ci encoumence la repen- tance Rutebuef.....	37
C'est la complainte au roi de Navarre.....	44
Ci encoumence la complainte ou conte de Poitiers.	55
Ci encoumence la complainte dou conte Huede de Nevers.....	65
De mesire Gefroy de Sargines, ou Ci encoumence la complainte de Mgr Joffroi de Sergines.....	75
De maistre Guillaume de Saint-Amour, ou Ci en- coumence li diz de maistre Guillaume de Saint- Amour & coument il fut escilliez.....	84

250 TABLE DU PREMIER VOLUME. Pages.

De maistre Guillaume de Saint-Amour, ou La complainte de maistre Guillaume de Saint- Amour.....	93
De monseigneur Anseau de l'Isle, ou Ci encou- mence de monseigneur Ancée de l'Isle.....	103
La complainte d'Outre-Mer, ou C'est la com- plainte d'Outre-Mer.....	107
La complainte de Constantinoble, ou Ci encou- mence la complainte de Constantinoble....	117
Ci encoumence la novele complainte d'Outre- Mer.....	129
Ci encoumence la Desputizons dou croifié & dou defcroifié.....	146
Ci encoumence li Diz de la voie de Tunes....	161
Ci encoumence li Diz de Puille.....	168
Ci encoumence la Chansons de Puille.....	174
De la Descorde de l'Univerfité & des Jacobins, ou des Jacobins.....	178
Ci encoumence li Diz de l'Univerfitei de Paris..	183
Les ordres de Paris.....	187
Des ordres, ou La chanson des ordres.....	202
Des Jacobins, ou Le dist des Jacobins.....	208
Li diz des Cordeliers.....	214
Des Béguines, ou Ci encoumence li diz des Bé- guines.....	221
Des règles, ou C'est li diz des règles.....	224
Renart le Bestourné, ou Ci encoumence le diz de Renart le Bestournei.....	233
Du Pharisian, ou C'est d'Ypocrisie.....	243

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.



## ERRATA

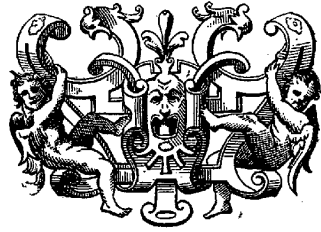
Page 3, replacer le chiffre 1 de la note, disparu pendant le tirage.

<i>Pages</i>	<i>Lignes</i>	<i>Au lieu de :</i>	<i>Lisez :</i>
36	3	<b>Rutebeuf</b>	<b>Rutebuef</b>
83	15	<b>Monseignor</b>	<b>Monseignor</b>
84	1	<b>Maisire</b>	<b>Maitre</b>
*	3	<b>Maitre</b>	<b>Maitre</b>
92	23	<b>Mestre</b>	<b>Mestre</b>
93	1	<b>Maisire</b>	<b>Maitre</b>
96	20	li	l'i
214	4	amis	a mis
217	26	écrite	écrit.





ACHEVÉ D'IMPRIMER  
LE XXX<sup>e</sup> JOUR DE JUIN MDCCCLXXIV,  
APRÈS AVOIR ÉTÉ REVU AVEC SOIN  
SUR LES MANUSCRITS  
ORIGINAUX  
PAR ACHILLE JUBINAL,  
QUI AVAIT PUBLIÉ LA PREMIÈRE ÉDITION  
PROPRIIS IMPENSIS ET CURIS.



## ON TROUVE

CHEZ PAUL DAFFIS, LIBRAIRE,  
7, rue Guénégaud,

*Les Ouvrages suivants de M. ACHILLE JUBINAL :*

- 1° LA TAPISSERIE DE BAYEUX, Ouvrage de la reine Mathilde, exécuté en 1066 et représentant la Conquête de l'Angleterre par les Normands. Ce document curieux reproduit toute la vie de nos pères, armes, chevaux, fêtes, prises de villes, festins, etc. — In-fol. format d'atlas.  

Prix : En noir.....	70 fr.
Sur papier de Chine.....	180
Entièrement colorié d'après l'original.....	290
  
- 2° LES ANCIENNES TAPISSERIES HISTORIÉES DE FRANCE, ou Collection des Monuments de ce genre les plus remarquables qui nous soient restés du onzième au seizième siècle. *Ouvrage qui a obtenu de l'Académie des Inscriptions une des trois médailles d'or décernées aux meilleurs travaux sur les antiquités nationales.* 2<sup>e</sup> édition. — 2 vol. grand in-fol. format d'atlas, texte illustré.  

Prix : En noir, 22 livraisons à 15 fr., rel.,	330 fr.
Sur papier de Chine, à 40 fr. la liv.,	880
Colorié, à 70 fr. la livraison.....	1540
  
- 3° L'ARMERIA REAL, ou Collection des principales pièces de la Galerie royale des Armes anciennes de Madrid, 2 vol. in-fol., texte illustré, avec 83 planches lithographiées et gravées, représentant les armes de toute l'Espagne célèbre, depuis le Cid jusqu'à Charles-Quint. — 2 vol. in-fol.  

Prix : En noir.....	105 fr.	p. c.
Sur papier de Chine.....	157	50
Coloriées.....	210	•
  
- 4° SUPPLÉMENT à la Galerie des armes anciennes d'Espagne (*Armeria Real de Madrid*). 1 vol. in-fol. avec quarante planches formant dix livraisons et complétant les deux premiers volumes.  

Prix des dix livraisons en noir.....	50 fr.
Sur papier de Chine.....	75
Colorié.....	110
  
- 5° LA DANSE DES MORTS DE LA CHAISE-DIEU (AUVERGNE), fresque inédite du quinzième siècle, publiée pour la première fois, représentant en grand costume les diverses conditions sociales de cette époque.  

Prix : En noir.....	20 fr.
Colorié.....	50

*Les publications suivantes du même éditeur  
sont aujourd'hui épuisées :*

- 6° **CONTES ET FABLIAUX INÉDITS**, empruntés aux manuscrits des Bibliothèques de France et d'Angleterre, 2 volumes in-8°.  
**Prix** : Sur peau vélin tirés à 5 exemplaires. 300 fr.  
 { Exemple sur papier de Hollande 80  
 Exemple sur papier ordinaire.... 20
- 7° **JONGLEURS ET TROUVÈRES**, ou saluts, épîtres, res-veries, sermons en vers dits des métiers, et autres poésies du moyen âge, tirés des manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris. Un volume in-8°.  
**Prix** : Sur peau vélin, tirée à cinq exempl. 150 fr.  
 Exemple sur papier de Hollande.. 40  
 Exemple sur papier ordinaire..... 10
- 8° **HENRI IV ET MONTAIGNE**, ou Lettre du Philosophe que sais-je ? au Béarnais, avec deux fac-simile, dont l'un reproduit le quatorzième autographe connu de l'auteur des *Essais*. In-8°.  
**Prix** : ..... 3 fr.
- 9° **NAPOLÉON A L'ÉLYSÉE**, ou Examen de l'acte additionnel en 1815, par M. de Sismondi. Un vol. in 8°.  
**Prix** : ..... 4 fr.
- 10° **THÉÂTRE DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE**. Mystères inédits, publiés d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. 2 vol. in-8°.  
**Prix** : ..... 10 fr.
- 11° **LE JEU DE PIERRE DE LA BROCE**, chirurgien barbier de saint Louis et chambellan de Philippe-le-Hardi, qui fut pendu à Montfaucon, en 1278.  
**Prix** : ..... 5 fr.
- 12° **RAPPORT AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE** sur les bibliothèques de la Suisse, (Berne, Genève, Saint-Gall.)  
**Prix** : ..... 5 fr.
- 13° **RAPPORT A M. DE SALVANDY** sur les manuscrits de la bibliothèque de La Haye. Un vol. in-8°.  
**Prix** : ..... 6 fr.
- 14° **LA LÉGENDE DE SAINT-BRANDAINES**. 1 vol. in-8. **Prix** : ..... 4 fr.
- 15° **UN SERMON EN VERS**. **Prix** : ..... 3 fr.

Paris. — Imp. Alcan-Lévy, 61, rue de Lafayette.





LECTEUR DEBONNAIRE,

**J**E ne veux achever ce Septième Volume sans t'avertir que les Œuvres de P. de Ronsard, présentement mises au jour pour la dix-septième fois, comprennent un volume sans lettre numérale qui doit être mis en tête des autres, et qui contient la Vie du Poète, ses Œuvres inédites, son Oraison funèbre, etc.; plus une Notice bibliographique, les Tables détaillées des Amours et des Odes, qui eussent enflé outre mesure les Tomes I et II; enfin une Liste alphabétique de tous ceux de ses Contemporains que Ronsard a nommés dans ses Œuvres.

Je dois aussi te confesser que tu y trouveras certaines fautes qu'un mieux instruit eût heureusement évitées et dont je note ci-dessous les plus capitales, laissant à ton savoir le soin d'amender les autres.

T. I. — Page 30. Le *Sonnet de l'auteur à son livre* est signalé à tort comme ayant paru pour la première fois en 1564. Il a été reproduit à la fin du t. V, tel qu'il avait été imprimé en 1552, à la fin de la première édition des Amours. — Page 50. Sonnet LXXXVII. Le nom de Saint-Gelais, qui figurait primitivement au 12<sup>e</sup> vers, a été bien vite remplacé par celui de *Des Autels*. — Page 398. La chanson: *Je te hay bien*, se lit de nouveau page 441. Une ou deux pièces peu importantes ont été ainsi répétées.

T. II. — Page 299. Six strophes de l'*Ode à Madame Marguerite*, retrouvées par M. Ed. Turquety dans l'éd. originale, sont imprimées au volume préliminaire. Elles concernent Saint-Gelais.

T. III. — Page 286. Après la ligne 8<sup>e</sup>, ont été omis huit vers; ils ont été rétablis page 305 de ce volume. — A la

Table après : LE BOCAGE ROYAL, on a omis : *le Panegyrique de la Renommée au Roy Henry III...* 265.

T. IV. — Page 177. Dans le sonnet dédicatoire de la *Charité*, manque le 7<sup>e</sup> vers :

Ny du peuple mordu, repris, ny envié.

T. VII. — Page 6. J'ai traduit à tort *Carolus Agénoreus* (Ἀγῆνωρ : Vaillant) par Charles Vaillant, pensant qu'il s'agissait d'un parent de Germain Vaillant de La Guesle, abbé de Pimpont. Je me suis aperçu trop tard que c'était *Charles d'Angennes*, cardinal de Rambouillet.

Il me reste encore, suivant l'exemple des anciens, à solliciter ton indulgence pour ce mien travail, consacré à la gloire du grand Vendômois, PIERRE DE RONSARD, travail auquel j'ai employé douze années, dans le dessein de t'être agréable, et enfin à te dire

A DIEU, BENEVOLE LECTEUR.

PROSPER BLANCHEMAIN.



ACHEVÉ D'IMPRIMER A NOGENT-LE-ROTROU,  
PAR A. GOUVERNEUR,  
LE XII MARS M. DCCC. LXVII.